Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Pays FOYEN
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération n°2026-159

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN

Séance du 14 septembre 2026
Convocation en date du 8 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Monsieur José BLUTEAU, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 40
Nombre de conseillers présents : 32
Pouvoirs : 05
Votants : 37

Présents : Monsieur José BLUTEAU, Président.

Mme Christel DEFOULNY, Vice-présidente.
MM Claude BOILEAU, Gérard DUFOUR, Philippe NOUVEL, Tristan PLAT, Thierry ROSEAU, Marc SAHRAOUI, Fabrice TALOCHINO, Didier TEYSSANDIER, David ULMANN, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.
Mme Diana CONORD, Conseillère Déléguée
M. Patrick FESTAL, Conseiller Délégué.

Mmes Julie BERGERAT, Sabine BILL, Christiane CHARRUT, Marie-Hélène DESROZIER, Christelle GUIONIE, Aurore MERY, Catherine PRIOLEAU, Jennifer RIBEYREIX CLAYTON, Karine VARYZE.
MM Patrick BAIA, Jean-Marc BERTOUMESQUE, Bernard DELAGE, Patrick HOSPITAL, Jean-Philippe HOUNIEU, Sébastien LECOURT, Mathieu NORMAND, Denis PASQUET, Gilbert SAUTREAU.

Procuration : Mme Sandrine PAUILLAC à Mme Isabelle PILLON
Mme Isabelle PILLON à M. Sébastien LECOURT
Mme Rose-Marie LESSEIGNE à Jennifer RIBEYREIX CLAYTON
Mme Brigitte TOULOUSE à Mme Christelle GUIONIE
M. Philippe CHASSAGNE à M. David ULMANN

Excusé : M. Michel CHAIGNAUD

Absents : M. Jean-Marie BAEZA
M. Pascal BLANCHARD

Secrétaire de séance : M. Tristan PLAT

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Pays FOYEN
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Domaine : Urbanisme

Sous-domaine : Documents d'urbanisme

Objet : Bilan de la mise à disposition et approbation de la modification simplifiée n° 02 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Intervenants : Monsieur le Président, Monsieur ULMANN, Vice-Président, Monsieur SAHRAOUI, Vice-Président, Monsieur TEYSSANDIER, Vice-Président, Madame CHARRUT, Madame GUIONIE, Monsieur DELAGE.

Monsieur le Vice-Président rappelle que :

Une modification simplifiée par la délibération n°2023-152, approuvée en conseil communautaire du 27/11/2023, a notamment permis d'étendre le changement de destination à des constructions nouvellement identifiées en zones agricole et naturelle sur le territoire du Pays Foyen.

Face à une crise historique sur le marché de la construction neuve en 2023, l'année 2024 a connu une reprise timide des ventes. En Gironde, certains territoires se sont démarqués, tels que le secteur de Bordeaux Métropole et le Bassin d'Arcachon. Cette tendance ne se ressent pas sur le territoire du Pays Foyen.

La crise viticole touche le territoire. La cessation d'activité de certaines exploitations, sans repreneur, pourrait engendrer une augmentation des friches sur les zones agricoles (terres et bâtiments).

Face à ce constat et afin de répondre à des projets de réhabilitation de bâtisses anciennes agricoles, la mise en œuvre d'une procédure de modification simplifiée n°02 du PLUi consiste à étendre à nouveau le changement de destination sur un nombre limité de constructions identifiées s'est avéré nécessaire.

La mise à disposition du projet précité s'est déroulée conformément aux modalités fixées par délibération communautaire en date du 19/06/2026, en intégrant les avis émis par les Personnes Publiques Associées lors de leur consultation émise le 06/01/2026. Chaque observation a été étudiées et prise en compte. Il précise que parmi les remarques émises, le constat quant à l'identification de l'ensemble des bâtiments sur la parcelle AK 360 située à Saint-Quentin-de-Caplong a conduit à des adaptations du projet initial.

Aussi les observations émises lors de la mise à disposition du public, ayant eu lieu du 01/04/2026 au 01/05/2026, ont suscité un vif intérêt de la part des administrés, de nombreuses demandes ont été adressées. Chaque observation a été étudiée ; certaines ont été prises en compte et ont conduit à des adaptations du projet initial :

- Ainsi, parmi les 16 contributions inscrites dans les registres, 9 ont fait l'objet d'un avis défavorable dû à une inadéquation de la demande vis-à-vis de la procédure.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Pays FOYEN
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- 5 contributions ont fait l'objet d'un avis favorable et 2 contributions ont fait l'objet d'un avis favorable avec prescription, pour le Château Boirac-Ségur à Pellegrue « Avis favorable en identifiant chacune des différentes annexes du château comme pouvant changer de destination vers destination de : restauration, hôtel, hébergements touristiques, et équipements recevant du public. », et pour un bâtiment de la parcelle cadastrée 33369 AH 73 situé à Saint-André-et-Appelles « Avis favorable pour un changement de destination à vocation d'habitation. ».

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles suivant L.153-36, L.153-37, L.153-45 à L.153-48 et R. 153-21 ;

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale (ScoT) du PETR du Grand Libournais approuvé le 06/10/2016 et sa révision approuvé le 01/07/2026 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pays Foyen (PLUi) révisé le 28 novembre 2019 et valant Programme Local de l'Habitat (PLH) puis modifié par délibération communautaire en date du 27/10/2023 ;

Vu la délibération communautaire n°2025/109 relative au lancement de la procédure de modification simplifiée n°02 du PLUi en date du 30/09/2025 ;

Vu l'arrêté n° AR-URBA-33-324-2025-010 du Président de la Communauté de Communes du Pays Foyen en date du 06/10/2025, engageant la procédure de modification simplifiée ;

Vu la délibération communautaire n°2026/005 en date du 19/02/2026, déterminant les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°02 du PLUi ;

Considérant la consultation des Personnes Publiques Associées (PPA), le projet de modification simplifiée n°2 du PLUi a fait l'objet de modifications et de précisions pour tenir compte des observations particulières des PPA ;

Considérant le déroulement de la mise à disposition du public sur le territoire du Pays Foyen du 01/04/2026 au 01/05/2026 inclus ;

Considérant les observations recensées lors de la mise à disposition du public, le projet de modification simplifiée n°2 du PLUi a fait l'objet de modifications et de précisions pour tenir compte de certaines observations du public ;

Considérant que le PLUi modifié tel qu'il est présenté au conseil communautaire est prêt à être approuvé ;

Après avoir entendu cet exposé, Monsieur le Vice-Président propose aux membres de délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité. :

➢ **APPROUVE** la modification simplifiée n°2 du PLUi Pays Foyen, telle qu'elle apparaît au dossier annexé à la présente délibération et qui porte notamment sur les points précités

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Pays FOYEN
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

➢ **INFORME** que le caractère exécutoire du PLUi modifié du Pays Foyen sera conditionné à sa publication sur le Géoportail de l'urbanisme, à sa transmission à Madame la Préfète, et à l'accomplissement des mesures de publicité et d'affichages.

➢ **PRÉCISE** que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R.153-21 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage au siège de la Communauté de Communes ainsi que dans les mairies du territoire pour une période d'un mois minimum. Que le dossier de modification simplifié n°2 du PLUi approuvé sera tenu à disposition du public au siège de la collectivité et les communes du territoire concerné aux jours et heures habituels des ouvertures au public et également inséré en ligne sur le site internet du Pays Foyen (https://www.paysfoyen.fr/).

➢ **HABILITE** Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce dossier

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents concernant la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Le 15 septembre 2026

José BLUTEAU
Président

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS FOYEN - 33220 - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Tristan PLAT
Secrétaire de séance

Le Président :
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.*

Certifié exécutoire
Après dépôt en préfecture le
Et publication le

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Modification Simplifiée n°2 du

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pays FOYEN
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Révision du PLUi prescrite par Délibération du Conseil Communautaire du 26 octobre 2017
Projet de PLUi arrêté par Délibération du Conseil Communautaire du 11 Mars 2019
Dossier soumis à Enquête publique du 25 Juin 2019 au 02 Août 2019
PLUi approuvé par Délibération du Conseil Communautaire du 28 Novembre 2019
1ère Modification approuvée par Délibération du Conseil Communautaire du 27 Novembre 2023
1ère Modification Simplifiée approuvée par Délibération du Conseil Communautaire du 02 Juillet 2024
2ème Modification Simplifiée approuvée par Délibération du Conseil Communautaire du

3. ANNEXE MODIFIEE DU REGLEMENT ECRIT

SARL METROPOLIS, atelier d'urbanisme
32 rue Jules Michelet
33 130 BEGLES

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

ANNEXE DU REGLEMENT ECRIT 2026

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Règles spécifiques au changement de destination

Tous les travaux réalisés sur les constructions identifiées doivent être conçus dans le sens d'une préservation et d'une mise en valeur avec le respect :

- **Des caractéristiques historiques, culturelles ou écologiques qui ont conduit à leur identification,**
- **De leur ordonnancement et de leur volumétrie,**
- **Des matériaux et des modalités constructives du ou des bâtiments d'origine.**

Sauf contrainte(s) technique(s) forte(s) liée(s) à l'état de la ou des constructions (désordres irréversibles dans les structures par exemple), un projet portant sur une démolition (totale ou partielle), une réhabilitation, une extension ou une surélévation des constructions ou ensembles bâtis identifiés peut être refusé dès lors qu'il porte atteinte, de par son implantation, sa volumétrie ou le traitement des façades et toitures, aux caractères culturels, historiques ou écologiques des constructions ou sites identifiés.

Le projet doit assurer l'insertion des nouvelles constructions dans le contexte d'ensemble.

Tout aménagement dans les emprises identifiées doit préserver le caractère végétal et/ou arboré du terrain. Les arbres de qualité doivent être conservés, sauf pour un motif d'intérêt général lié à la sécurité ou à l'état phytosanitaire du spécimen.

Le projet doit, sauf contraintes techniques fortes liées à l'état des constructions (désordres irréversibles dans les structures par exemple), conserver les dépendances qui présentent un intérêt culturel ou historique (chais, pigeonnier, logements, étable, écurie, puits, hangar, volière, chapelles, fontaines, etc.) ainsi que les éléments de clôture originels (portails, murs, murets, grilles, etc.), s'ils existent.

Le projet doit dans la mesure du possible préserver les éléments de paysage remarquables du domaine (bosquets, allées plantées, jardins, etc.).

Les surélévations ou extensions des constructions et des dépendances sont proscrites dès lors qu'elles portent atteinte aux constructions elles-mêmes et aux compositions d'ensemble (château, dépendances et parc).

En cas de création de niveaux supplémentaires ou de modification de la hauteur des niveaux existants dans les constructions identifiées, la re-division des baies de proportion d'origine est interdite.

Interdiction d'isoler le bâtiment par l'extérieur.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Numéro	Commune	Localisation	Numéro de parcelle
1	Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt	Lieu-dit "Crédit Nord"	AP98
2	Auriolles	Lieu-dit "Fournerot"	ZB82
3	Caplong	Lieu-dit "Les Genets"	A1196
4	Caplong	Lieu-dit "Les Beaudets"	A641
5	Caplong	Lieu-dit "Le Bigorre"	B681
6	Caplong	Lieu-dit "le Goulet"	B1279
7	Caplong	Lieu-dit "le Goulet"	B1455
8	Les Lèves-et-Thoumeyragues	Lieu-dit "Les Bouhets"	AE247
9	Les Lèves-et-Thoumeyragues	Lieu-dit "Les Bouhets"	AE247
10	Ligueux	Lieu-dit "les Crus"	B346
11	Listrac-de-Durèze	Lieu-dit "Cayfas"	ZA23
12	Listrac-de-Durèze	Lieu-dit "Grand Monguillet"	ZC148
13	Massugas	Lieu-dit "Pré Barrat"	ZN40
14	Pineuilh	Lieu-dit "la Lambertie"	CA44
15	Pineuilh	Lieu-dit "la Borie"	BY280
16	Pineuilh	Lieu-dit "les Mangons"	BZ277
17	Riocaud	Lieu-dit "la Fosse"	AD68
18	La Roquille	Lieu-dit "les Jeanlins"	A1623
19	La Roquille	Lieu-dit "les Jeanlins"	A1603
20	Saint-Avit-de-Soulège	Lieu-dit "Chabrouty"	B297
21	Saint-Avit-de-Soulège	Lieu-dit "Nivelle"	A404
22	Saint-Avit-de-Soulège	Lieu-dit "Nivelle"	A405
23	Saint-Avit-Saint-Nazaire	Lieu-dit "le Petit Champ"	B6
24	Saint-Avit-Saint-Nazaire	Lieu-dit "la Grande Font"	C562
25	Saint-Avit-Saint-Nazaire	Lieu-dit "le Pont"	B461
26	Saint-Quentin-de-Caplong	Lieu-dit "Bonnetie"	AE26

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

27	Saint-Quentin-de-Caplong	Lieu-dit "Bonnetie"	AE366
28	Saint-Quentin-de-Caplong	Lieu-dit "Barbot"	AB180
29	Saint-Quentin-de-Caplong	Lieu-dit "Marchand"	AB127
30	Saint-Quentin-de-Caplong	Lieu-dit "la Tour Rouge"	AC115
31	Les Lèves et Thoumeyragues	Lieu-dit "La Beauze"	AO244
32	Les Lèves et Thoumeyragues	Lieu-dit "Les Bramants"	AC333
33	Auriolles	Lieu-dit "Monrepos"	ZA58
34	Auriolles	Lieu-dit "Chevalier"	ZA44
35	Auriolles	Lieu-dit "Les Gourdins"	ZG67
36	Riocaud	Lieu-dit "Monrave Sud"	AK113
37	Riocaud	Lieu-dit "Les Merveillaux"	AB99
38	Saint-Avit Saint-Nazaire	Lieu-dit "Route de l'Hermitage"	A368
39	Saint-Avit Saint-Nazaire	Lieu-dit "Route des Petits Briands"	D958
40	Saint-Quentin de Caplong	Lieu-dit "Moulin de Taillade"	AK348
41	Pellegrue	Lieu-dit "La Ramonette"	ZV147b
42	Pellegrue	Lieu-dit "A Pichaud"	ZE16
43	Pellegrue	Lieu-dit "Les Bodets"	ZG27
44	Pellegrue	Lieu-dit "Lareyre Nord »	ZL35
45	Massugas	Lieu-dit "Pireau"	ZN50
46	Pineuilh	Lieu-dit "Petit Fonsalade"	BX49
47	Saint-Avit de Soulège	Lieu-dit "Pierrousselle"	B197
48	Les Lèves et Thoumeyragues	Lieu-dit « Gorins »	AO293
49	Saint-Avit-de-Soulège	Lieu-dit « Impasse de l'Eglise »	0B558
50	Saint-Quentin-de-Caplong	Lieu-dit « Château »	AK360
51	Pellegrue	Lieu-dit « Laborde »	ZW75
52	Saint-André-et-Appelles	Lieu-dit « Roumage »	AL72
53	Margueron	Lieu-dit « La Cassenade »	AK 106
54	Pellegrue	Lieu-dit « Boirac-Ségur »	YG14

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

55	Pineuilh	Lieu-dit « Petit Bois »	BN94
56	Pineuilh	Lieu-dit « Le Boudou »	CA24
57	Pineuilh	Lieu-dit « La Lambertie »	CA44 et CA12
58	Saint-André-et-Appelles	Lieu-dit « Les Maurins »	AH73
59	Saint-Avit Saint-Nazaire	Lieu-dit « Les Chaumettes »	C677
60	Saint-Quentin de Caplong	Lieu-dit « Le Maine »	AD15
61	Saint-Quentin de Caplong	Lieu-dit « Le Maine »	AD15

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Modification Simplifiée n°2 du

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pays FOYEN
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Révision du PLUi prescrite par Délibération du Conseil Communautaire du 26 octobre 2017
Projet de PLUi arrêté par Délibération du Conseil Communautaire du 11 Mars 2019
Dossier soumis à Enquête publique du 25 Juin 2019 au 02 Août 2019
PLUi approuvé par Délibération du Conseil Communautaire du 28 Novembre 2019
1ère Modification approuvée par Délibération du Conseil Communautaire du 27 Novembre 2023
1ère Modification Simplifiée approuvée par Délibération du Conseil Communautaire du 02 Juillet 2024
2ème Modification Simplifiée approuvée par Délibération du Conseil Communautaire du

2. PLANS MODIFIES DE ZONAGE

SARL METROPOLIS, atelier d'urbanisme
32 rue Jules Michelet
33 130 BEGLES

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Modification Simplifiée n°2 du

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pays FOYEN
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Révision du PLUi prescrite par Délibération du Conseil Communautaire du 26 octobre 2017
Projet de PLUi arrêté par Délibération du Conseil Communautaire du 11 Mars 2019
Dossier soumis à Enquête publique du 25 Juin 2019 au 02 Août 2019
PLUi approuvé par Délibération du Conseil Communautaire du 28 Novembre 2019
1ère Modification approuvée par Délibération du Conseil Communautaire du 27 Novembre 2023
1ère Modification Simplifiée approuvée par Délibération du Conseil Communautaire du 02 Juillet 2024
2ème Modification Simplifiée approuvée par Délibération du Conseil Communautaire du

5. AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES & MISE A DISPOSITION DU DOSSIER AU PUBLIC

Metropolis
SARL METROPOLIS, atelier d'urbanisme
32 rue Jules Michelet
33 130 BEGLES

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

GRAND Libournais
Pôle Territorial

Réf : JB/JCJ/VB/JM
N°2026-01/01

Les Artigues-de-Lussac, le 12 janvier 2026

Monsieur Pierre ROBERT
Communauté de Communes
du Pays Foyen
2 avenue Georges Clemenceau BP74
33220 PINEUILH

Objet : Avis modification simplifiée n°2 du PLUi du Pays Foyen

Monsieur le Président,

J'ai accusé réception le 06/01/2026 d'un dossier concernant la modification simplifiée n°2 du PLUi du PAYS FOYEN prescrite par arrêté communautaire.

Ce projet de modification simplifiée a pour objet d'ajouter 6 constructions supplémentaires à la liste des bâtiments pouvant changer de destination en zones A et N dans les annexes du règlement. La notice explicative précise que ces constructions font aussi l'objet d'une identification sur le plan de zonage au titre de l'article R 151-35 du Code de l'Urbanisme afin qu'elles puissent bénéficier d'un changement de destination vers de l'habitat.

Tout d'abord, je vous rappelle que l'évolution précédente du PLUi a permis d'identifier 17 bâtiments supplémentaires pouvant changer de destination au 30 constructions déjà prévues dans le cadre du PLUi approuvé en 2019. Aussi, l'ajout de 6 constructions supplémentaires porte à 53 bâtiments identifiés, soit une augmentation très significative par rapport au projet initial. A cet effet, il semble nécessaire d'analyser les effets (nombre de logements envisagés, etc.) des modifications successives sur ce sujet.

Ensuite, le règlement du PLUi modifié encadre le changement de destination des constructions en zones A et N en conditionnant leur évolution à la présence des réseaux, à la préservation de la qualité paysagère et de l'activité agricole du site environnant, mais aussi à la présence d'une défense incendie.
Pour cela, la notice explicative doit être complétée avec l'analyse des 6 constructions au regard des conditions proposées dans le règlement du PLUi.
Par ailleurs, la notice explicative doit préciser les surfaces impactées par le changement de destination pour chaque construction : certains des bâtiments identifiés disposent d'une emprise au sol conséquente (plus de 300 m²) et pourraient donc accueillir plusieurs logements.
Enfin, le règlement des zones A et N du PLUi doit être complété pour apporter des précisions sur les destinations vers lesquelles le changement de destination peut être effectué.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Pour conclure, l'encadrement du changement de destination pour favoriser la mobilisation du bâti existant va dans le sens des prescriptions du DOO du SCoT du Grand Libournais. Toutefois, il faudra que la présente modification du document d'urbanisme s'assure de la limitation des conflits d'usage, de la préservation de l'activité agricole, de la présence des réseaux, etc. en tenant compte des observations faites ci-dessus.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jacques BREILLAT
Président du Pôle Territorial du Grand Libournais



RECU le
23 JAN. 2026
Rép:

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

Le Directeur Départemental,

à

Monsieur le Président de la Communauté de communes du Pays Foyen
2 avenue Georges Clémenceau
33220 PINEUILH

Bordeaux, le 19 JAN. 2026

Groupement Prévision Risques Industriels et Urbanisme
GPRIU/SRU/BDA/PHE/MY/A.855/2026-2748
Vos réf. : V/Transmission en date du 06 janvier 2026
Affaire suivie par le commandant PINAUD

Objet : Plan Local d'Urbanisme – Modification simplifiée
Communauté de Communes du PAYS FOYEN.

P.J. : - Fiches de contrôle des points d'eau
- Annexe « Les voies engins »
- Annexe « Les voies échelles »
- Annexe « Dispositifs de restriction d'accès »
- Avis du SDIS au stade de l'arrêté en date du 09 avril 2019

Par courrier cité en référence, vous sollicitez l'avis du Service Départemental d'Incendie et de Secours concernant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la communauté de communes du Pays Foyen, au titre d'une modification simplifiée.

Après examen des zonages proposés dans le projet, veuillez trouver mes observations venant en complément de celles formulées précédemment lors de l'arrêté.

J'attire votre attention sur le fait que mes services ont identifié des secteurs bâtis présentant une défense incendie insuffisante lors de la consultation au titre du porter à connaissance (cf. avis du SDIS en date du 09 avril 2018).

1. Accessibilité aux véhicules d'incendie et de secours

Les zones de développement urbain, les zones d'activité, leurs bâtiments ou enjeux divers devront être desservis par des voies « engins » et voies « échelles » dont les caractéristiques sont énoncées dans les annexes correspondantes, afin de permettre l'engagement et l'intervention des équipes de secours.

Les dispositifs de restriction d'accès devront être compatibles avec les principes évoqués dans l'annexe correspondante.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

2. Prise en compte des risques majeurs dans les opérations d'aménagements

Les communes de Pineuilh, Eynesse, Ste Foy La Grande, Margueron, La Roquille St André et Apelles, St Avit de Soulège, St Avit - St Nazaire sont classées dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs comme étant exposées aux risques d'inondation, de rupture de barrage, d'éboulement, d'effondrement, retrait et gonflement. Il convient donc d'annexer au PLU les éventuels plans de prévention des risques approuvés par l'autorité préfectorale.

3. Défense Extérieure Contre l'Incendie DECI

3.1. Réglementation applicable

La DECI doit permettre de disposer des ressources en eau nécessaires à la lutte contre les incendies. Elle doit être dimensionnée en fonction du niveau de risque évalué par le SDIS.

Le Règlement de Défense Extérieure Contre l'Incendie de la Gironde (RDDECI), élaboré par le SDIS approuvé par arrêté préfectoral le 26 juin 2017, définit les principes de la Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Ce règlement adapte le dimensionnement de la défense incendie en fonction de 5 niveaux de risque (très faible, faible, ordinaire, important, très important). A chaque niveau de risque correspond un volume d'eau ou débit ainsi qu'une distance minimum entre le point d'eau incendie et l'enjeu bâtimentaire à défendre.
Ainsi, pour les niveaux de risque très faible et faible, le règlement permet d'accepter une DECI correspondant à 30 m^3/h pendant 1 h, soit une réserve de 30 m3 minimum à une distance maximale de 400 m (risque très faible) et 200 m (risque faible) du bâti.

Le RDDECI de la Gironde est consultable sur le site des services de l'Etat : http://.gironde.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite

Il vous appartient, à partir de la grille de dimensionnement de la DECI, de vous assurer que chaque bâti dispose d'une défense incendie adaptée et proportionnée au risque à défendre.

Les grilles de couverture, sont consultables dans le RD DECI page 17.

3.2. Les secteurs à urbaniser dont une DECI est à prévoir

3.2.1. Zones à urbaniser relevant soit du risque très faible, faible, ordinaire ou important

Auriolles
Sans observation.

Les Lèves et Thoumeyragues
Lieux dits La Beauze et Les Bramants.

Margueron
Lieu dit La Cassenade.

Massugas
Sans observation.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Pellegrue
Lieux dits La Ramonette, A Pichaud et Lareyre Nord.

Pineuilh
Lieu dit Petit Fronsalade.

Riocaud
Lieu dit Les Merveillaux.

Saint André et Appelles
Lieu dit Roumage.

Saint Avit de Soulége
Lieu dit Pierrousselle et Impasse de l'Église.

Saint Avit Saint Nazaire
Route de l'Hermitage.

Saint Quentin de Caplong
Lieu dit Moulin de Taillade et Château.

3.2.2. Zones relevant du risque très important : zones industrielles

Aucune des communes n'est concernée par le risque très important.

Concernant l'ensemble de ces zones à urbaniser, la consultation de mes services, lors des instructions d'autorisations d'occupation du sol (demandes de permis de construire, de lotir, d'aménager), permettra d'apporter une réponse de DECI adaptée à chaque projet.

4. Modification du Plan

Tout projet ultérieur de modification doit faire l'objet d'une consultation du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde.

Mes services restent à votre disposition, pour tout conseil technique en matière de DECI.

Directeur Départemental,
Le Sous-Directeur Opérations

Lieutenant-Colonel Philippe HARGUINDEGUY
Contrôleur Général Marc VERMEULEN

Copies pour information à :

Monsieur le chef du Groupement territorial Nord-Est
Monsieur le chef du CIS Ste Foy La Grande
Monsieur le chef du CIS Pellegrue

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

REÇU le
23 JAN. 2026
Rép:

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

Le Directeur Départemental,

à

Monsieur le Directeur des Territoires
et de la Mer de la Gironde
SUAT/Unité planification
Cité Administrative
Rue Jules Ferry - B.P. 90
33090 BORDEAUX Cedex

à l'attention de M. *PONNOU-DELAFFON*

Bordeaux, le – 9 AVR. 2019

Groupement Opération Prévision
Service Prévision
GOP/PRS/BEP/NC/NPS/GNE/JMB/A.35261/2019- **41224**
Vos réf. : V/Transmission en date du 22 mars 2019
Affaire suivie par le lieutenant Jean Michel BÉDIS

Objet : Plan Local d'Urbanisme – Arrêté du PLU
Communauté de Communes du Pays Foyen

P.J. : - Fiches de contrôle des points d'eau
- Annexe « Les voies engins »
- Annexe « Les voies échelles »
- Annexe « Dispositifs de restriction d'accès »
- Avis du SDIS au stade du Porté à Connaissance en date du 9 avril 2018

Par courrier cité en référence, vous sollicitez l'avis du Service Départemental d'Incendie et de Secours sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal **de la communauté de communes du Pays Foyen,** au titre de l'arrêté.

Après examen des zonages proposés dans le projet, veuillez trouver mes observations venant en complément de celles formulées précédemment lors du porter à connaissance.

J'attire votre attention sur le fait que mes services ont identifié des secteurs bâtis présentant une défense incendie insuffisante lors de la consultation au titre du porter à connaissance (cf. avis du SDIS en date du 09 avril 2018).

1. Accessibilité aux véhicules d'incendie et de secours

Les zones de développement urbain, les zones d'activité, leurs bâtiments ou enjeux divers devront être desservis par des voies « engins » et voies « échelles » dont les caractéristiques sont énoncées dans les annexes correspondantes, afin de permettre l'engagement et l'intervention des équipes de secours.

Les dispositifs de restriction d'accès devront être compatibles avec les principes évoqués dans l'annexe correspondante.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

2. Prise en compte des risques majeurs dans les opérations d'aménagements

Les communes de Pineuilh, Eynesse, Ste Foy La Grande, Margueron, La Roquille St André et Apelles, St Avit de Soulège, St Avit - St Nazaire sont classées dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs comme étant exposées aux risques d'inondation, de rupture de barrage, d'éboulement et d'effondrement, retrait gonflement. Il convient donc d'annexer au PLU les éventuels plans de prévention des risques approuvés par l'autorité préfectorale.

3. Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

3.1. Réglementation applicable

La DECI doit permettre de disposer des ressources en eau nécessaires à la lutte contre les incendies. Elle doit être dimensionnée en fonction du niveau de risque évalué par le SDIS.

Le Règlement de Défense Extérieure Contre l'Incendie de la Gironde (RDDECI), élaboré par le SDIS et approuvé par arrêté préfectoral le 26 juin 2017, définit les principes de la Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Ce règlement adapte le dimensionnement de la défense incendie en fonction de 5 niveaux de risque (très faible, faible, ordinaire, important, très important). A chaque niveau de risque correspond un volume d'eau ou débit ainsi qu'une distance minimum entre le point d'eau incendie et l'enjeu bâtimentaire à défendre. Ainsi, pour les niveaux de risque très faible et faible, le règlement permet d'accepter une DECI correspondant à 30 m³/h pendant 1 h, soit une réserve de 30 m³ minimum à une distance maximale de 400 m (risque très faible) et 200 m (risque faible) du bâti.

Le RDDECI de la Gironde est consultable sur le site des services de l'Etat : http://.gironde.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite

Il appartient à la collectivité, à partir de la grille de dimensionnement de la DECI, de s'assurer que chaque bâti dispose d'une défense incendie adaptée et proportionnée au risque à défendre.
Les grilles de couverture sont consultables dans le RD DECI page 17.

3.2. Les secteurs à urbaniser dont une DECI est à prévoir

3.2.1. Zones à urbaniser relevant soit du risque très faible, faible, ordinaire ou important

Auriolles
Sans objet.

Caplong
Sans objet.

Eynesse
Zone 2 AU secteur « la Croix ».

Landerrouat
Zone 2 AU secteur « les Catherineaux ».

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Les Lèves et Thoumeyragues
Zone 1 AUb et 2 AU secteurs « chemin rural n°1 du Bourg» et zone 1 AUc secteur « chemin rural n°2 des Gaillards ».

Ligueux
Zone 1 AUd secteurs « chemin de Terrier Villard / RD235 ».

Listrac de Durèze
Sans objet.

Margueron
Zone 1 AUc et zone 2 AU secteur « Tuquette, voie communale n°304» .

Massugas
Zone 1 AUc secteur « Pré Barrat».

Pellegrue
Zone 1 AUd secteur « rue de la Grenouillette» , zone 1 AUb secteur « rue du Champ d'Eymet , rue de la Pierriére », 2 zones 2 AU secteur « voie communale n°8 de Ferrand » , zone 1 AUe secteur « rue Charlotte Audureau », zone 1 AUd secteur « RD15 / Moulin », zone 1 AUx secteur « RD 672 / le Moulin de Rambaud ».

Pineuilh
Zone 1 AUa secteur « au sud de la RD 235», 1AUb et zone 2 AU secteur « voie communale 73, rue de La Croix» et Zones 1 AUX secteur « rond point D936 / D235 secteur la Pitrerie » et 1 AUXa « rond point D936 /D235 secteur Bologne ».

Riocaud
Sans objet.

La Roquille
Zone 1 AUb et zone 2 AU secteur « voie Communale n°116 de l'Église».

St André et Appelles
Zone 2 AUa secteur « chemin rural Chaternaud ».

St Avit de Soulége
Sans objet.

St Avit St Nazaire
Zone 1 AUb secteur « rue de la Médiane ».

Ste Foy La Grande
Sans objet.

St Philippe du Seignal
Zone 2 AU secteur « nord de la D18E6, route de Montbazillac ».

St Quentin de Caplong
Zone 1 AUd secteur « n°154 RD 128 ».

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Port Ste Foy et Ponchapt
Zone 1 Aub : commune située dans le département de la Dordogne. Le Service Départemental d'Incendie et Secours de la Gironde ne peut se prononcer sur la DECI de cette commune.

3.2.2. Zones relevant du risque très important : zones industrielles

Aucune des communes n'est concernée par le risque très important.

Concernant l'ensemble de ces zones à urbaniser, la consultation de mes services, lors des instructions d'autorisations d'occupation du sol (demandes de permis de construire, de lotir, d'aménager), permettra d'apporter une réponse de DECI adaptée à chaque projet.

Mes services restent à votre disposition, pour tout conseil technique en matière de DECI.

4. Modification du Plan

Tout projet ultérieur de modification doit faire l'objet d'une consultation du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde.

Le Directeur Départemental,

Contrôleur Général
Jean-Paul DECELLIERES

Copies pour information à :
- Monsieur le chef du Groupement Nord-Est
- Monsieur le chef du Groupement Sud-Est
- Monsieur le chef du CIS Ste Foy La Grande
- Monsieur le chef du CIS Pellegrue

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

Date : 27/07/2018 **Commune : AURIOLLES**

Tournée ressources en eau n° : 2018-AURIO-009-PELL

C.I.S : PELLEGRUE

Fait par : courgeau

Le : 27/07/2018

N°	Type	Adresse	Débit maximum	Débit à 1 bar	Pression dynamique	Pression statique	Capacité	Codes Anomalies	Etat
1	PI70	PLAISANCE	55	51	0,0	5,5			Disponible
2	R	LD LES GRENONS					120		Disponible
3	BI100	CIMETIERE	60	60	1,1	5,2			Disponible
4	R	LD MONREPOS					90		Disponible

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

Date : 23/07/2018 **Commune : CAPLONG**

Tournée ressources en eau n° : 2018-CAPLO-001-PELL

C.I.S : PELLEGRUE

Fait par : courgeau/denechaud

Le : 23/07/2018

N°	Type	Adresse	Débit maximum	Débit à 1 bar	Pression dynamique	Pression statique	Capacité	Codes Anomalies	Etat
1	PI100	LE BOURG	60	60	2,0	5,2			Disponible
2	PI100	SAVARIAUD	60	60	1,5	4,7			Disponible

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

Date : 04/09/2018 **Commune : EYNESSE**

Tournée ressources en eau n° : 2018-EYNES-003-STEF

C.I.S : STE FOY LA GRANDE

Fait par : AMELON

Le : 04/09/2018

N°	Type	Adresse	Débit maximum	Débit à 1 bar	Pression dynamique	Pression statique	Capacité	Codes Anomalies	Etat
1	PI70	LD LES GRANDS REGNIERS (AU CROISEMENT)	48	30	1,3	5,0		25	Disponible
2	BI100	LE BOURG SUR LA PLACE	40	35	0,0	5,0			Disponible
3	R	LOT LA BASTIDOTE					240		Disponible

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

Date : 05/09/2018 **Commune : LA ROQUILLE**

Tournée ressources en eau n° : 2018-ROQUI-001-STEF

C.I.S : STE FOY LA GRANDE

Fait par : MANTHET

Le : 05/09/2018

N°	Type	Adresse	Débit maximum	Débit à 1 bar	Pression dynamique	Pression statique	Capacité	Codes Anomalies	Etat
1	PI100	BOURG (ENTRÉE) RN 708 DIRECTION MARMANDE	60	60	6,0	7,5		11 - 34	Disponible
2	PI100	BOURG-CENTRE (À PROXIMITÉ CROISEMENT DN 141)	60	60	4,5	7,0			Disponible
3	PI100	LD LES JEANLINS (DANS LE HAMEAU)	60	60	4,5	5,8		25	Disponible
4	PI100	LD VALFONTAINE (DANS LE HAMEAU)	60	60	3,0	5,5		25	Disponible
5	PI100	LOT BOIS D'ISSAC (ENTRÉE)	60	60	5,5	7,0		25	Disponible
6	PI100	LOT BOIS D'ISSAC (AU CENTRE)	60	60	4,5	7,5			Disponible
7	PI100	LD LA POINTE	60	60	5,5	7,0			Disponible

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

Date : 17/07/2017 **Commune : LANDERROUAT**

Tournée ressources en eau n° : 2017-LANDE-006-PELL

C.I.S : PELLEGRUE

Représentants : Mairie N Gestionnaire réseau N

Autres services :

Matériel de Contrôle : Casomobile

N°	Type	Adresse	Débit maximum	Débit à 1 bar	Pression dynamique	Pression statique	Capacité	Codes Anomalies	Etat
1	PI100	D 139 - CAVE COOPÉRATIVE	120	99	2,8	3,7			Disponible
2	PI100	D 234 / D 139	120	84	2,3	4,0			Disponible
3	PI100	D 233 - VC N° 6 A 60M SALLE DES FETES	120	100	2,7	4,2			Disponible
4	PI70	D 233 - MAXY-CLUB	25	6	0,0	2,3		31 - 40	Indisponible
5	PI100	D 234 - CHÂTEAU D'EAU - LOT - ENTREE	120	112	2,2	3,2		99 joint bouchon de 70	Disponible
6	R	D 233 - MAXY-CLUB					120		Disponible
7	PE	VC N° 6 - LA GRAULA	0				120		Disponible

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

Date : 06/09/2018 **Commune : LES LEVES ET**

Tournée ressources en eau n° : 2018-LEVES-004-STEF

C.I.S : STE FOY LA GRANDE

Fait par : MANTHET

Le : 06/09/2018

N°	Type	Adresse	Débit maximum	Débit à 1 bar	Pression dynamique	Pression statique	Capacité	Codes Anomalies	Etat
3	PI70	PROX LA POSTE	30	21	0,0	3,2			Disponible
4	PI100	LE BOURG DERRIERE LA CAVE DANS LA COTE	24	17	0,0	4,0		31	Indisponible
1	PI100	LD LA TOUR (DANS LE HAMEAU)	60	60	2,7	5,0			Disponible
6	PI70	D 672 E5 / LD LES GOURDS	34	30	1,0	5,1			Disponible
7	PI70	LD LA MAUBASTIT (DIRECTION LES MAUBERTS)	21	17	0,0	2,0		11 - 31	Indisponible
2	PI100	LD LES MAUBERTS	39	37	0,0	3,2			Disponible
5	PI70	D 672 E5 / D 672 - LD LA GRAND CROIX	40	30	1,2	4,5			Disponible
9	PI100	PROX EGLISE FACE BOULANGERIE	60	60	1,1	6,8			Disponible

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

Date : 05/09/2018 **Commune : LIGUEUX**

Tournée ressources en eau n° : 2018-LIGUE-005-STEF Fait par : MANTHET

C.I.S : STE FOY LA GRANDE Le : 05/09/2018

N°	Type	Adresse	Débit maximum	Débit à 1 bar	Pression dynamique	Pression statique	Capacité	Codes Anomalies	Etat
1	PI70	LE BOURG DIRECTION STE FOY	38	30	1,8	7,0			Disponible
2	PI70	LD ST MARTIAL DEVANT LE N° 006	41	30	1,3	5,8			Disponible
3	R	SUD LD GARGAMELLE					240		Disponible

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

Date : 03/08/2017 **Commune : LISTRAC DE DUREZE**

Tournée ressources en eau n° : 2017-LISTD-007-PELL

C.I.S : PELLEGRUE

Représentants : Mairie N Gestionnaire réseau N

Autres services :

Matériel de Contrôle : Casomobile

N°	Type	Adresse	Débit maximum	Débit à 1 bar	Pression dynamique	Pression statique	Capacité	Codes Anomalies	Etat
1	PI100	LD CHEVALIER	120	110	4,1	8,1			Disponible
2	PI70	LD GRAND MONGUILLET	57	55	4,3	7,2		13 - 50 tordu	Disponible
3	PUI	LD JOURDAN					15	6	Indisponible
4	Ra	LE BOURG - VC N° 3					120	72	Disponible

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

Date : 16/06/2017 **Commune : MARGUERON**

Tournée ressources en eau n° : 2017-MARGU-010-STEF

C.I.S : STE FOY LA GRANDE

Représentants : Mairie N Gestionnaire réseau N

Autres services :

Matériel de Contrôle : Casomobile

N°	Type	Adresse	Débit maximum	Débit à 1 bar	Pression dynamique	Pression statique	Capacité	Codes Anomalies	Etat
7	PI100	D 708 DANS LE BOURG DIRECTION MARMANDE	65	55	0,0	2,0			Disponible
8	PI100	LD BOIS DES VALLADES	61	51	0,0	3,0			Disponible
2	PI100	LD LA BILLETTE	38	32	0,0	3,0		10 - 30 - 34	Débit faible
9	PI70	LD FONDEFIERE	24	19	0,0	6,0		51	Débit faible
5	PI100	D 708 LD BOIS DE LA FAYE	61	46	0,0	2,0			Disponible
6	PI100	D 235 AU PIED DU CHÂTEAU D'EAU	101	74	2,0	3,0			Disponible
4	PI100	D 708 FAÇE À LA STATION SERVICE DIRECTION MARMANDE	55	35	0,0	3,0		30	Débit faible
3	PI100	LD LA ROUQUETTE	120	120	4,0	5,0			Disponible
10	R	LD LA TUQUETTE					240		Disponible

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

Date : 03/08/2017 **Commune : MASSUGAS**

Tournée ressources en eau n° : 2017-MASSU-008-PELL

C.I.S : PELLEGRUE

Représentants : Mairie N Gestionnaire réseau N

Autres services :

Matériel de Contrôle : Casomobile

N°	Type	Adresse	Débit maximum	Débit à 1 bar	Pression dynamique	Pression statique	Capacité	Codes Anomalies	Etat
1	PI100	LE BOURG	103	96	3,9	7,1			Disponible
2	PI100	PIRONET,CHÂTEAU BLANCHET	103	97	4,9	6,3		25	Disponible
3	PI100	PINEAU	120	115	5,6	7,9			Disponible
4	PI70	USINE,LES RACINETTES	51	46	2,7	4,7		40	Disponible
5	Ra	SELLES					120	72	Disponible

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

Date : 26/07/2018 **Commune : PELLEGRUE**

Tournée ressources en eau n° : 2018-PELLE-005-PELL

C.I.S : PELLEGRUE

Fait par : cornut/zecchini/rossignol

Le : 26/07/2018

N°	Type	Adresse	Débit maximum	Débit à 1 bar	Pression dynamique	Pression statique	Capacité	Codes Anomalies	Etat
16	PI70	LES GIRARDS	55	45	0,0	5,3		11 - 25	Disponible
17	PI70	LE CHAGNON	60	53	0,0	3,8			Disponible
18	PI70	LABAT	48	40	0,0	3,6		11 - 25	Disponible
19	PUI	TUDIN						5 - 99 Indisponible depuis 2011	Indisponible
20	PI70	LES BAUDETS	67	58	1,0	4,3			Disponible
21	PI100	CHATELU	60	60	6,1	7,9		11	Disponible
22	PI100	HUNEAU	60	60	2,0	5,8		4 végétation	Disponible
23	PUI	LE COUAT					15	6	Indisponible
24	PI100	JARNAC	73	54	0,0	4,2		25	Disponible
25	PI70	RATI						6 - 48 - 50 - 99 indisponible depuis 2009	Indisponible
26	PI100	PORTE DE LA BASTIDE (ENTRÉE)						6 - 48 - 50 - 99 indisponible depuis 2011	Indisponible
27	Ra	LE FRÉMINET					120	72	Disponible
28	PI100	HAMEAU DE LA BASTIDE	60	60	5,2	6,2			Disponible
29	R	LOT HAMEAU RIVAL					120	76 - 99 Remplie au 1/3.	Indisponible
30	PI100	RTE DE STE FOY LA VINCETTE	60	60	4,0	6,4			Disponible
31	PI100	RUE DES ECOLES / RUE DU CHAMP D'EYMET	60	60	4,1	5,8			Disponible

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

Date : 26/07/2018 **Commune : PELLEGRUE**

Tournée ressources en eau n° : 2018-PELLE-004-PELL

C.I.S : PELLEGRUE

Fait par : courgeau/denechaud/cornut

Le : 26/07/2018

N°	Type	Adresse	Débit maximum	Débit à 1 bar	Pression dynamique	Pression statique	Capacité	Codes Anomalies	Etat
1	BI100	PCE DU 08 MAI	60	60	4,2	5,3			Disponible
2	PI100	PCE DU 11 NOVEMBRE, RD 672	60	60	4,1	5,2			Disponible
3	PI100	CASERNE	60	60	5,4	6,1			Disponible
4	PI100	RUE CHARTRONS	60	60	4,7	6,0			Disponible
5	PI70	RUE DES ECOLES						6	Indisponible
6	PI100	RUE DU VALLON	60	60	5,6	6,2			Disponible
7	PI100	RTE DE GENSAC	60	60	6,5	7,2			Disponible
8	PI100	LE COSSE						6	Indisponible
9	PI100	LES JUDES	60	60	3,1	4,8		11	Disponible
10	PI70	VIAUD CARREFOUR	51	36	0,0	2,7			Disponible
11	PI70	VIAUD EST	59	45	0,0	3,7			Disponible
12	PI70	TALMOND	0	0	0,0	0,0		11 - 99 pas de bouchon	Disponible
13	PI100	MOULIN DE LANDERROUAT	66	58	0,2	4,3		25 - 50	Disponible
14	PI100	LABORDE	60	60	1,5	5,6		10	Disponible
15	PI100	LA RAMONETTE						6 - 25	Indisponible

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

Date : 02/11/2018 **Commune : PINEUILH**

Tournée ressources en eau n° : 2018-PINEU-011-STEF

C.I.S : STE FOY LA GRANDE

Fait par : Manthet/Baraton

Le : 02/11/2018

N°	Type	Adresse	Débit maximum	Débit à 1 bar	Pression dynamique	Pression statique	Capacité	Codes Anomalies	Etat
26	PI100	AVE FOCH (PASSAGE À NIVEAU)	60	51	0,0	4,5			Disponible
28	PI100	RUE EDMOND ROSTAND À COTÉ ANCIEN STADE	47	40	0,0	4,5			Disponible
29	PI100	RUE EDMOND ROSTAND LOT LES MOURENNES FACE AU N° 07	60	60	2,5	5,0			Disponible
30	PI100	RUE EDMOND ROSTAND À COTÉ ANCIEN ATELIER MUNICIPAUX	60	60	1,5	4,5			Disponible
36	PI100	RPA LES MOURENNES - À L'ENTRÉE RUE ROBERT BOULIN	60	60	1,5	4,5			Disponible
37	PI100	LOT LES ROQUES - CLAIR LOGIS RUE DENIS PAPIN	60	60	2,5	5,0			Disponible
38	BI100	PCE GAL DE GAULLE FACE A LA PHARMACIE	60	60	2,8	5,0			Disponible
39	PI70	RUE JEAN RAYMOND GUYON À COTÉ DU N° 026	34	30	1,0	4,8		11 - 99 Manque un bouchon de 65	Disponible
40	PI100	RUE PASTEUR / RUE MAL DE LATTRE DE TASSIGNY	21	18	0,0	4,5		31	Indisponible
41	PI100	RUE DES ROQUES / RUE MAL DE LATTRE DE TASSIGNY	22	19	0,0	4,5		31	Indisponible
42	PI100	RUE G. VILLEMIANE / RUE MAL DE LATTRE DE TASSIGNY						11 - 49 - 99 Manque un bouchon de 100	Indisponible
46	PI100	LOT LES ANGUILLERES PRÈS DU N° 015	60	60	3,0	4,5			Disponible
63	PI100	LOT PARC MONTAIGNE -RUE J-R GUYON /RUE M MONTAIGNE	60	60	1,8	4,5		11 - 99 Manque joint sur bouchon de 65	Disponible
70	PI100	RUE JULES FERRY FACE AU N° 062	60	60	2,8	4,8			Disponible
71	PI100	RUE JULES FERRY AU N° 046	60	60	2,8	4,8			Disponible
72	PI100	RUE JULES FERRY AU N° 022	60	60	3,0	4,8			Disponible
87	PI100	RES SPORTING LES CAMELIAS	47	43	0,0	4,5			Disponible

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

Date : 05/11/2018 **Commune : PINEUILH**

Tournée ressources en eau n° : 2018-PINEU-010-STEF

C.I.S : STE FOY LA GRANDE

Fait par : Manthet/Baraton

Le : 05/11/2018

N°	Type	Adresse	Débit maximum	Débit à 1 bar	Pression dynamique	Pression statique	Capacité	Codes Anomalies	Etat
22	PI100	AVE PDT HERRIOT RES RICHELIEU	48	44	0,0	4,8			Disponible
23	PI100	AVE PDT HERRIOT HERRIOT FACE AU N° 006	60	60	2,0	4,5			Disponible
24	PI100	AVE MAL JUIN / RUE DE L'ABATTOIR	60	60	4,0	4,8		25	Disponible
60	PI100	RUE GEORGES CLEMENCEAU / RUE RICHELIEU	60	60	3,0	4,5		11 - 99 Manque un bouchon de 65	Disponible
77	PI100	AVE MAL JUIN FONDATION JOHN BOST	60	60	4,0	4,8			Disponible

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

Date : 05/11/2018 **Commune : PINEUILH**

Tournée ressources en eau n° : 2018-PINEU-008-STEF Fait par : Amelon/Eybrard

C.I.S : STE FOY LA GRANDE Le : 05/11/2018

N°	Type	Adresse	Débit maximum	Débit à 1 bar	Pression dynamique	Pression statique	Capacité	Codes Anomalies	Etat
31	PI70	LD LE SABLONAT RUE DU LAC	30	30	2,5	3,0			Disponible
32	PI100	LOT LES SABLES - RUE DU MARAIS / AVE DES SAB	60	60	3,2	4,0			Disponible
33	PI100	RUE EDMOND ROSTAND À COTÉ N° 3 PRES JAU FUMA	60	60	3,2	4,0			Disponible
34	PI100	D18 RTE DE ST PHILIPPE	60	60	1,5	4,0			Disponible
35	PI70	LD LES JOYEUSES - RTE DE ST PHILLIPE	30	27	0,0	3,0		25	Disponible
49	PI100	LOT LA ROSERAIE - ENTRÉE C203 RUE ALIENOR D'AQUIT.	60	60	3,5	5,0			Disponible
50	PI100	AVE MAL LECLERC ENTRE N°137 ET N°139	45	31	0,0	4,5		30	Disponible
51	PI100	AVE MAL LECLERC ENTRE N°115 ET N°117	60	60	3,5	4,5			Disponible
52	PI100	AVE MAL LECLERC ENTRE N° 057 ET N° 059	12	10	0,0	4,5		25 - 31 - 56	Indisponible
54	BI100	AVE ITHIER GORIN AU N° 011	45	40	0,0	4,0			Disponible
55	PI100	LD ANGUILLERES À COTÉ DU N° 012	40	35	0,0	3,5			Disponible
56	PI70	LD LES BOURNETS - DANS LE HAMEAU	30	30	1,5	5,5			Disponible
57	PI70	LD LES MANGONS - À COTÉ DU LAVOIR	30	30	3,0	5,5			Disponible
58	PI100	LD LA RAYRE - DANS LE HAMEAU	60	60	2,5	5,0		34	Disponible
65	PI100	LD SAUTE RENARD	45	40	0,0	12,0		56	Disponible

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

Date : 02/11/2018 **Commune : PINEUILH**

Tournée ressources en eau n° : 2018-PINEU-012-STEF

C.I.S : STE FOY LA GRANDE

Fait par : Manthet/Baraton

Le : 02/11/2018

N°	Type	Adresse	Débit maximum	Débit à 1 bar	Pression dynamique	Pression statique	Capacité	Codes Anomalies	Etat
25	BI100	RUE CHASTEL / RUE PAUL BROCA	60	60	3,5	4,8			Disponible
43	BI100	RUE JEAN BOTGEN ENTRE N°21 ET N°23 PRÈS GARAGE	60	60	3,0	4,8			Disponible
44	PI100	RUE DE LA RESISTANCE COTÉ N°31 FACE RUE JULES FERR	60	60	1,5	4,8		25	Disponible
45	PI70	AVE DE LA RESISTANCE COTÉ N° 059	60	60	3,2	4,8			Disponible
47	PI100	AVE DE LA RESISTANCE À COTÉ DU N° 071	60	60	2,8	4,5			Disponible
48	PI100	AVE DE LA RESISTANCE ETS LACOMBE	60	60	4,0	5,0			Disponible
59	PI100	LOT LE HAMEAU DU MOURET - ALL DES FAUVETTES	60	60	3,0	4,8			Disponible
62	BI100	AVE PAUL BROCA - ENTRE AGENCE AXA ET LE PETIT PONT	60	60	3,5	4,5			Disponible
66	PI100	RUE DU MOURET FACE AU STADE	60	60	3,5	5,0			Disponible
75	PI100	RUE DES BOUVREUILS / RUE THEODORE TOULOUSE	60	60	1,5	5,0		11 - 99 Manque un bouchon de 100	Disponible
84	PI100	AVE DE LA RESISTANCE ENTRE N° 077 ET 079	60	60	2,8	4,8			Disponible
85	PI100	ENTRE ROND-POINT ET AVE DE LA RESISTANCE AU N° 81	60	60	2,8	4,8			Disponible
86	PI100	AVE DE BERGERAC	60	60	4,5	5,0			Disponible
88	PI100	RUE DES BOUVREUILS / RUE PIERRE ET MARIE CURIE	60	60	2,5	5,0			Disponible
27	PI100	RUE DES PLATANES À COTÉ ETS LISSAGUE	47	41	0,0	4,8			Disponible

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

Date : 30/10/2018 **Commune : PINEUILH**

Tournée ressources en eau n° : 2018-PINEU-009-STEF Fait par : MANTHET/BARATON

C.I.S : STE FOY LA GRANDE Le : 30/10/2018

N°	Type	Adresse	Débit maximum	Débit à 1 bar	Pression dynamique	Pression statique	Capacité	Codes Anomalies	Etat
1	PI100	AVE GEORGES CLEMENCEAU FACE AU N° 041	60	60	2,8	4,5			Disponible
2	BI100	AVE GEORGES CLEMENCEAU / RUE INGRES	32	24	0,0	4,5			Disponible
3	PI100	LOT INGRES - RUE INGRES	33	26	0,0	4,5			Disponible
4	PI100	LD BRAYAT - AU CROISEMENT DES 4 ROUTES	34	26	0,0	4,5			Disponible
5	PI100	LD LABRAU - RTE DE ST AVIT À COTÉ DU N° 006	35	29	0,0	4,5		11 - 34 - 99 MANQUE BOUCHON 100	Disponible
6	PI100	RUE JEAN MOULIN / RUE INGRES RTE ST AVIT	36	28	0,0	4,2			Disponible
7	PI100	RUE DU PLEIN SOLEIL - RES PLEIN SOLEIL	35	30	0,0	4,0			Disponible
8	PI100	D 936 FAÇE POINT P	60	60	4,0	4,8			Disponible
15	PI100	LD LA TAPIE D 936 ROND-POINT RTE BERGERAC	60	60	3,0	4,5		25	Disponible
16	PI100	ZAE "L'ARBALESTRIER" FACE A LA POSTE RUE DES FRERES LUMIERES						60 PAS DE MECANISME	Indisponible
17	PI100	ZAE L'ARBALESTRIER CAVE GRM RUE ANDRE MARIE AMPERE	60	60	4,0	5,0			Disponible
18	PI100	ZAE L'ARBALESTRIER FACE TRANSFO EDF RUE ANDRE MARIE AMPERE	60	60	3,5	5,0		11 - 99 MANQUE BOUCHON 65	Disponible
19	R	ZAE L'ARBALESTRIER DERRIERE GRM ET SEAT					120	76 - 99 A MOITIE PLEINE	Indisponible
20	PI100	LD LA CAPELLE / RTE DE LA TAPIE / RTE BERGERAC	60	60	3,5	5,2			Disponible
21	PI100	AVE PDT HERRIOT FAÇE STATION SERVICE	60	60	3,2	5,0		11 - 25 - 99 manque 1 bouchon 100	Disponible
67	PI100	ZAE L'ARBALESTRIER (FUTUR AGRANDISSEMENT)	60	60	3,8	4,8		11 - 99 MANQUE 1 BOUCHON 65	Disponible
68	PI100	ZAE L'ARBALESTRIER (FUTUR AGRANDISSEMENT)	60	60	3,8	5,0			Disponible
69	PI100	CHE DE LA TAPIE - DANS LE VIRAGE	60	60	3,8	5,0			Disponible

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Date : 30/10/2018 **Commune : PINEUILH**

Tournée ressources en eau n° : 2018-PINEU-009-STEF

C.I.S : STE FOY LA GRANDE

Fait par : MANTHET/BARATON

Le : 30/10/2018

N°	Type	Adresse	Débit maximum	Débit à 1 bar	Pression dynamique	Pression statique	Capacité	Codes Anomalies	Etat
73	PI100	LOT DU HAMEAU DU SEIGNAL CHE DE LA TAPIE	60	60	3,8	5,0			Disponible
76	PE	ZAE ARBALESTRIER					120		Disponible

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

Date : 05/09/2018 **Commune : RIOCAUD**

Tournée ressources en eau n° : 2018-RIOCA-013-STEF Fait par : MANTHET

C.I.S : STE FOY LA GRANDE Le : 05/09/2018

N°	Type	Adresse	Débit maximum	Débit à 1 bar	Pression dynamique	Pression statique	Capacité	Codes Anomalies	Etat
1	PI100	LE BOURG FAÇE À L'ÉGLISE	60	60	4,3	6,3			Disponible
2	PI100	LE BOURG RN 235 E2 HAUT DU BOURG	60	60	4,3	5,5			Disponible
3	PI100	LD MONRAVE FACE SCIERIE	60	60	1,8	6,5		10	Disponible
4	PI70	LD LES SARRAZINS	13	10	0,0	3,2		25 - 31	Indisponible

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

Date : 04/09/2018 **Commune : ST ANDRE ET APPELLES**

Tournée ressources en eau n° : 2018-STANA-014-STEF Fait par : AMELON

C.I.S : STE FOY LA GRANDE Le : 04/09/2018

N°	Type	Adresse	Débit maximum	Débit à 1 bar	Pression dynamique	Pression statique	Capacité	Codes Anomalies	Etat
2	PI100	LD LES CARIS RD 672	60	60	9,0	11,0		57	Disponible
7	PI100	LD THEBOT DEVANT CHÂTEAU DE BABY	60	60	1,5	3,0			Disponible
6	BI100	LD LES BARBEREAUX	43	0	0,0	1,0			Disponible
5	BI100	LD PLANTES DE VIDAL HAUT FACE LARTINGAUD RD 708	45	40	0,0	11,0		9	Disponible
4	PI100	LD LES CHAPELINS PRÈS DU LAVOIR LES CHAPELINS	60	60	2,5	3,1		25	Disponible
3	PI100	LD LA RALE À COTÉ DU VIEUX MOULIN LE RALE EST	60	60	6,2	8,0			Disponible
1	BI100	LD PONT DE LA BEAUZE RD 672 ANCIENNE MAIRIE	60	60	4,3	5,5			Disponible

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

Date : 04/09/2018 **Commune : ST AVIT DE SOULEGE**

Tournée ressources en eau n° : 2018-STAVS-015-STEF Fait par : AMELON

C.I.S : STE FOY LA GRANDE Le : 04/09/2018

N°	Type	Adresse	Débit maximum	Débit à 1 bar	Pression dynamique	Pression statique	Capacité	Codes Anomalies	Etat
1	PI70	LD VIRCOULON	33	30	1,0	4,0			Disponible
2	R	PCE DE LA MAIRIE					120	76	Indisponible

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

Date : 03/09/2018 **Commune : ST AVIT ST NAZAIRE**

Tournée ressources en eau n° : 2018-STAVN-016-STEF Fait par : GRILLON

C.I.S : STE FOY LA GRANDE Le : 03/09/2018

N°	Type	Adresse	Débit maximum	Débit à 1 bar	Pression dynamique	Pression statique	Capacité	Codes Anomalies	Etat
17	PI100	ZAE LA GUERENNE	60	60	3,5	5,0			Disponible
18	PI100	ZAE LA GUERENNE	60	60	3,0	4,8			Disponible
19	PI100	LOT LE PARAGUAY RUE DE LA MEDIANE	60	60	1,9	4,5			Disponible
1	PI100	D130 E9 / RUE DU MOULIN	60	60	2,1	4,5			Disponible
2	PI100	RUE DES 2 VILLAGES FACE AU CAFÉ	51	48	0,0	4,5		11	Disponible
3	PI70	RUE DES 2 VILLAGES / RUE DE LA FONTAINE	54	30	1,5	4,0		11	Disponible
4	PI100	LOT LES GRANDES POUGES	11	10	0,0	4,5		31	Indisponible
5	PI100	LOT HAUT TERRIER	60	60	2,5	4,5			Disponible
6	PI100	LD LES PLACES	45	30	0,0	4,5			Disponible
7	PI100	LD ST NAZAIRE DEVANT ANCIENNE MAIRIE	38	22	0,0	4,4			Disponible
8	PI100	LD LES RIVES	45	36	0,0	4,5			Disponible
9	PI100	LD ST NAZAIRE DANS LE HAMEAU	32	18	0,0	4,0			Disponible
10	PI70	LD LES BRIANDS RD 936 ANCIENNE STATION	45	26	0,0	4,5			Disponible
11	PI70	LD LES BOUYGUETTES RD 936 DEVANT CHEZ THOMAS	25	17	0,0	3,5		11 - 25 - 31	Indisponible
12	PI70	RUE DE LA FONTAINE / RUE DES ECOLES	54	30	1,0	3,5			Disponible
13	PI100	LOT LA FONTAINE	60	38	0,3	4,5			Disponible
14	PI100	LD LARTIGUES	25	17	0,0	4,5		31	Indisponible
15	PI70	RUE DU CHEVAL BLANC / RUE DE DES ECOLES	26	20	0,0	4,0		31	Indisponible
16	R	RES CHEVAL BLANC					120		Disponible
20	PE	ETANG DE LA CHATAIGNERE NORD					240		Disponible

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Date : 03/09/2018 **Commune : ST AVIT ST NAZAIRE**

Tournée ressources en eau n° : 2018-STAVN-016-STEF

C.I.S : STE FOY LA GRANDE

Fait par : GRILLON

Le : 03/09/2018

N°	Type	Adresse	Débit maximum	Débit à 1 bar	Pression dynamique	Pression statique	Capacité	Codes Anomalies	Etat
21	R	LD LES GOULARDS					120		Disponible

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

Date : 05/11/2018 **Commune : ST PHILIPPE DU SEIGNAL**

Tournée ressources en eau n° : 2018-STPHS-017-STEF

C.I.S : STE FOY LA GRANDE

Fait par : Amelon/Eybrard

Le : 05/11/2018

N°	Type	Adresse	Débit maximum	Débit à 1 bar	Pression dynamique	Pression statique	Capacité	Codes Anomalies	Etat
1	BI100	LE BOURG FACE ÉGLISE	32	27	0,0	3,2			Disponible
2	PI100	LE BOURG D18 DIRECTION EYMET FACE AU N° 008	25	20	0,0	3,0		31	Indisponible
3	PI100	LD LES LUCQUETS - D18 / RUE DES LUCQUETS	25	19	0,0	3,0		31	Indisponible
4	PI100	LOT BARATHON	30	24	0,0	3,5			Disponible

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

Date : 23/07/2018 **Commune : ST QUENTIN DE CAPLONG**

Tournée ressources en eau n° : 2018-STQUC-007-PELL Fait par : courgeau/denechaud

C.I.S : PELLEGRUE Le : 23/07/2018

N°	Type	Adresse	Débit maximum	Débit à 1 bar	Pression dynamique	Pression statique	Capacité	Codes Anomalies	Etat
1	PI100	LE BOURG	60	60	2,0	5,0			Disponible

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

Date : 29/10/2018 **Commune : STE FOY LA GRANDE**

Tournée ressources en eau n° : 2018-STEFG-018-STEF Fait par : MANTHET/BARATON

C.I.S : STE FOY LA GRANDE Le : 29/10/2018

N°	Type	Adresse	Débit maximum	Débit à 1 bar	Pression dynamique	Pression statique	Capacité	Codes Anomalies	Etat
11	BI100	RUE VICTOR HUGO DEVANT N° 105	60	60	3,8	4,5			Disponible
12	BI100	RUE J.J ROUSSSEAU / DENFERT ROCHEREAU	40	36	0,0	5,0			Disponible
13	BI100	RUE J.J ROUSSSEAU / MARCEAU	60	60	3,5	4,5			Disponible
14	BI100	RUE ALSACE LORRAINE / RUE LANGALERIE	60	60	3,0	4,2			Disponible
15	BI100	PCE DE LA CONCORDE / RUE LANGALERIE	60	60	3,5	4,5			Disponible
16	BI100	BLD LAREGNERE AU N° 026 PROX RUE CHANZY	60	60	3,8	4,5			Disponible
17	BI100	BLD LAREGNERE / RUE DE L'ABATTOIR	60	60	3,5	4,2			Disponible
18	BI100	RUE MARCEAU / RUE DES FRERES RECLUS						3 IMPOSSIBLE A OUVRIR – INDISPONIBLE DEPUIS 2013	Indisponible
19	BI100	AVE FOCH DEVANT ETS GRENOUILLEAU ENTRE N° 1 ET N°3	60	60	3,0	4,5			Disponible
20	BI100	AVE RUE DENFERT ROCHEREAU / RUE VICTOR HUGO	60	54	0,0	5,0			Disponible
2	BI100	FACE À LA MAIRIE RUE DE LA REPUBLIQUE	60	60	3,8	5,0			Disponible
3	BI100	RUE DE LA REPUBLIQUE / RUE VICTOR HUGO	60	60	3,5	5,0			Disponible
4	BI100	RUE DE LA REPUBLIQUE / RUE J.J ROUSSEAU	60	60	2,0	4,5			Disponible
5	BI100	RUE DE LA REPUBLIQUE / RUE LANGALERIE	60	60	3,5	4,5			Disponible
6	BI100	RUE DE LA REPUBLIQUE / JARDIN PUBLIC	60	60	3,5	4,8			Disponible
7	PI100	AVE CHARRIER DEVANT L'HOPITAL	60	60	4,0	4,8			Disponible
8	BI100	RUE DE LA REPUBLIQUE / RUE LOUIS PASTEUR	60	90	4,0	5,0			Disponible
21	BI100	AVE PAUL BERT AU N° 016	36	31	0,0	4,5		29	Disponible
22	BI100	AVE DE LA GARE / RUE PAUL BERT	60	60	2,5	4,5		34	Disponible

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

Date : 29/10/2018 **Commune : STE FOY LA GRANDE**

Tournée ressources en eau n° : 2018-STEFG-019-STEF Fait par : MANTHET/BARATON

C.I.S : STE FOY LA GRANDE Le : 29/10/2018

N°	Type	Adresse	Débit maximum	Débit à 1 bar	Pression dynamique	Pression statique	Capacité	Codes Anomalies	Etat
1	BI100	PCE DES COREILLE RUE DE LA REPUBLIQUE	60	60	3,0	5,0			Disponible
9	BI100	RUE LOUIS PASTEUR A COTÉ DU TEMPLE	60	60	4,5	5,0			Disponible
23	BI100	BLD GARREAU / PORTE TOURNY (COTE PUB LE BEAU ZINC)	60	60	3,5	4,5			Disponible
24	BI100	BLD GARREAU / RUE LANGALERIE	60	60	1,5	4,5			Disponible
25	BI100	BLD GARREAU / RUE J.J ROUSSEAU	50	44	0,0	4,5			Disponible
26	BI100	AVE DE VERDUN / RUE DES FRERES RECLUS	60	60	3,8	5,0			Disponible
27	BI100	AVE DE VERDUN / BLD GRATIOLET	60	60	4,0	5,0			Disponible
28	BI100	BLD GRATIOLET DEVANT LE CENTRE DE SECOURS	60	60	4,0	5,0			Disponible
32	PI100	CHE DU STADE ENTRÉE DE LA MORGUE	60	60	3,8	4,8			Disponible
33	PI100	RUE WALDECK ROUSSEAU AU N° 040 / RUE VICTOR HUGO	60	60	3,8	5,0			Disponible
34	BI100	RUE ALSACE LORRAINE EN FACE BAR DES SPORTS	60	60	3,0	4,8			Disponible

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Service départemental d'incendie et de secours de la Gironde

Commune de AURIOLLES

Etat opérationnel des PEI

N°	Adresse	Type	Disponibilité	Anomalie(s)	Complément anomalies	Date de contrôle	Type de contrôle	Pression statique (bar)	Pdyn à 60 m3/h (bars)	Débit à 1 bar (m3/h)	Débit Max (m3/h)	Capacité (m3)	Réalimentation	Domaine	Gestionnaire de réseau d'eau
1	PLAISANCE	PI de 70(65) + 2*45	Disponible	Aucune		23/10/2024	Mesure	5	0	45	52			**Public**	SOGEDO RAUZAN
2	LD LES GRENONS	Réserve non alimentée	Disponible	Aucune		23/10/2024	Mesure					120	0	**Public**	SOGEDO RAUZAN
3	CIMETIERE	BI de 100	Disponible	Débit faible > à 30 m3/h < à 60 m3/h (PI100 / BI100 / MFLD / PRIR / BIIR / PIIR)		23/10/2024	Mesure	5	0	39	39			**Public**	SOGEDO RAUZAN
4	LD MONREPOS	Réserve non alimentée	Disponible	Aucune		23/10/2024	Mesure					90	0	**Public**	SOGEDO RAUZAN

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Service départemental d'incendie et de secours de la Gironde

Commune de LES LEVES-ET-THOUMEYRAGUES

Etat opérationnel des PEI

N°	Adresse	Type	Disponibilité	Anomalie(s)	Complément anomalies	Date de contrôle	Type de contrôle	Pression statique (bar)	Pdyn à 60 m3/h (bars)	Débit à 1 bar (m3/h)	Débit Max (m3/h)	Capacité (m3)	Réalimentation	Domaine	Gestionnaire de réseau d'eau
1	Impasse des Vignes au n°25	PI de 100	Disponible	Aucune		08/10/2024	Reconnaissance opérationnelle	4.5	2	60	60			**Public**	SOGEDO St-Macaire
2	Route des Joudis au n°972 LD LES MAUBERTS	PI de 100	Disponible	Aucune		08/10/2024	Reconnaissance opérationnelle	2	0.1	41	60			**Public**	SOGEDO St-Macaire
3	Avenue du Maréchal Leclerc proximité Agece Postale Place du 8 Mai 1945	PI de 70(65) + 2*45	Disponible	Manque numérotation		08/10/2024	Reconnaissance opérationnelle	6	0	29	40			**Public**	SOGEDO St-Macaire
4	Route des Gorins proximité du n°325 Derrière la cave	PI de 100	Disponible	Manque numérotation		08/10/2024	Reconnaissance opérationnelle	3.5	0.3	45	60			**Public**	SOGEDO St-Macaire
5	ROUTE DE LA GRAND CROIX ANGLE CHEMIN DES CARIS	PI de 70(65) + 2*45	Disponible	Capot PI manquant ou cassé		08/10/2024	Reconnaissance opérationnelle	3.8	0	30	43			**Public**	SOGEDO St-Macaire
6	Route de la Grande Croix angle Route des Gourds	PI de 70(65) + 2*45	Disponible	Autre anomalie (préciser)	Peinture à refaire	08/10/2024	Reconnaissance opérationnelle	4.4	0	25	32			**Public**	SOGEDO St-Macaire
7	ROUTE DES JOURDIS FACE AU CHEMIN DES GAILHARDS	PI de 100	Disponible	Aucune		08/10/2024	Reconnaissance opérationnelle	3.5	1.5					**Public**	SOGEDO St-Macaire
8	UNIVITIS - EMBOUTEILLAGE	Réserve non alimentée	Disponible	Aucune		12/12/2018	Mesure					400	0	**Privé**	SOGEDO St-Macaire
9	Avenue du Maréchal Leclerc angle Chemin de la Gravouze Proximité de l'église	PI de 100	Disponible	Aucune		08/10/2024	Reconnaissance opérationnelle	5	1.5					**Public**	SOGEDO St-Macaire
10	UNIVITIS - CUVERIE - NORD	Réserve non alimentée	Disponible	Aucune		12/12/2018	Mesure					200	0	**Privé**	SOGEDO St-Macaire
11	RTE DES JOURDIS AU N° 345 - PONEY-CLUB	Réserve non alimentée	Disponible	Aucune		08/10/2024	Reconnaissance opérationnelle					120	0	**Privé**	SOGEDO St-Macaire

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Service départemental d'incendie et de secours de la Gironde

Commune de MARGUERON

Etat opérationnel des PEI

N°	Adresse	Type	Disponibilité	Anomalie(s)	Complément anomalies	Date de contrôle	Type de contrôle	Pression statique (bar)	Pdyn à 60 m3/h (bars)	Débit à 1 bar (m3/h)	Débit Max (m3/h)	Capacité (m3)	Réalimentation	Domaine	Gestionnaire de réseau d'eau
2	ROUTE DE LA BILLETTE À L'ENTRÉE DU LIEU DIT LD LA BILLETTE	PI de 100	Disponible	Vidange colonne inefficace (incongelabilité)		23/10/2025	Reconnaissance opérationnelle	3	2.5					Public	SUEZ PERIGORD VALLEE DE DORDOGNE
3	ROUTE DE LA ROUQUETTE FACE AU N°290 LD LA ROUQUETTE	PI de 100	Disponible	Autre anomalie (préciser)	Socle béton endommagé	23/10/2025	Reconnaissance opérationnelle	5	4					Public	SUEZ PERIGORD VALLEE DE DORDOGNE
4	Route de Marmande D 708 Face commerces	PI de 100	Disponible	Aucune		23/10/2025	Reconnaissance opérationnelle	3	0.2	42	60			Public	SUEZ PERIGORD VALLEE DE DORDOGNE
5	Route de Marmande D 708 angle Impasse Bon Martin LD BOIS DE LA FAYE	PI de 100	Disponible	Aucune		23/10/2025	Reconnaissance opérationnelle	2	0.1	43	60			Public	SUEZ PERIGORD VALLEE DE DORDOGNE
6	Route du Pirou angle Route de la Bilette Au pied du château d'eau	PI de 100	Disponible	Aucune		23/10/2025	Reconnaissance opérationnelle	2	1.5					Public	SUEZ PERIGORD VALLEE DE DORDOGNE
7	ROUTE DE LARMANDE D 708 AU N°1411	PI de 100	Disponible	Aucune		23/10/2025	Reconnaissance opérationnelle	2	0.3	40	60			Public	SUEZ PERIGORD VALLEE DE DORDOGNE
8	CHEMIN DUBOIS DES VALLADES AU N°180	PI de 100	Disponible	Aucune		23/10/2025	Reconnaissance opérationnelle	2.9	0.2	45	60			Public	SUEZ PERIGORD VALLEE DE DORDOGNE
9	ROUTE DE FONDEFIERE FACE À L'IMPASSE DU LAVOIR LD FONDEFIERE	PI de 70(65) + 2*45	Indisponible Depuis le : 15/06/2023	Débit insuffisant < à 30 m3/h (PI et BI)		23/10/2025	Reconnaissance opérationnelle	4.5	0	20	29			Public	SUEZ PERIGORD VALLEE DE DORDOGNE

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

N°	Adresse	Type	Disponibilité	Anomalie(s)	Complément anomalies	Date de contrôle	Type de contrôle	Pression statique (bar)	Pdyn à 60 m3/h (bars)	Débit à 1 bar (m3/h)	Débit Max (m3/h)	Capacité (m3)	Réalimentation	Domaine	Gestionnaire de réseau d'eau
10	ROUTE DE MIRAMONT Derrière la mairie	Réserve non alimentée	Indisponible Depuis le : 29/09/2023	Signalisation inexistante		23/10/2025	Reconnaissance opérationnelle					120		Public	SUEZ PERIGORD VALLEE DE DORDOGNE

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Service départemental d'incendie et de secours de la Gironde

Commune de MASSUGAS

Etat opérationnel des PEI

N°	Adresse	Type	Disponibilité	Anomalie(s)	Complément anomalies	Date de contrôle	Type de contrôle	Pression statique (bar)	Pdyn à 60 m3/h (bars)	Débit à 1 bar (m3/h)	Débit Max (m3/h)	Capacité (m3)	Réalimentation	Domaine	Gestionnaire de réseau d'eau
1	LE BOURG	PI de 100	Disponible	Abords non entretenus (végétation, etc), Autre anomalie (préciser)	Fixation de chainette cassée et végétation gênante	30/07/2025	Mesure	6	3.5					Public	SOGEDO RAUZAN
2	PIRONET,CHÂTEAU BLANCHET	PI de 100	Disponible	Capot PI manquant ou cassé		30/07/2025	Mesure	6	3.5					Public	SOGEDO RAUZAN
3	PINEAU	PI de 100	Disponible	Autre anomalie (préciser)	Manque chaînette	30/07/2025	Mesure	7.5	6.2					Public	SOGEDO RAUZAN
4	USINE,LES RACINETTES	PI de 70(65) + 2*45	Disponible	Bouchon(s) manquant(s) ou défectueux	Manque bouchon de 70	30/07/2025	Mesure	3.2	0	30.6	36.3			Public	SOGEDO RAUZAN
5	SELLES	Réserve alimentée	Disponible	Abords non entretenus (végétation, etc)		30/07/2025	Mesure					120	0	Public	SOGEDO RAUZAN

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Service départemental d'incendie et de secours de la Gironde

Commune de PELLEGRUE

Etat opérationnel des PEI

N°	Adresse	Type	Disponibilité	Anomalie(s)	Complément anomalies	Date de contrôle	Type de contrôle	Pression statique (bar)	Pdyn à 60 m3/h (bars)	Débit à 1 bar (m3/h)	Débit Max (m3/h)	Capacité (m3)	Réalimentation	Domaine	Gestionnaire de réseau d'eau
1	PCE DU 08 MAI	BI de 100	Disponible	Aucune		05/08/2025	Mesure	5.2	4					Public	SOGEDO RAUZAN
2	PCE DU 11 NOVEMBRE, RD 672	PI de 100	Disponible	Aucune		05/08/2025	Mesure	5	4					Public	SOGEDO RAUZAN
3	CASERNE	PI de 100	Disponible	Aucune		05/08/2025	Mesure	6	5.5					Public	SOGEDO RAUZAN
4	RUE CHARTRONS	PI de 100	Disponible	Aucune		05/08/2025	Mesure	6	5					Public	SOGEDO RAUZAN
5	RUE DES ECOLES	PI de 70(65) + 2*45	Disponible	Aucune		05/08/2025	Mesure	6	3.5					Public	SOGEDO RAUZAN
6	RUE DU VALLON	PI de 100	Disponible	Abords non entretenus (végétation, etc)		05/08/2025	Mesure	6.5	5.5					Public	SOGEDO RAUZAN
7	RTE DE GENSAC	PI de 100	Disponible	Aucune		05/08/2025	Mesure	7.5	6.5					Public	SOGEDO RAUZAN
8	LE COSSE	PI de 100	Disponible	Aucune		05/08/2025	Mesure	8	7					Public	SOGEDO RAUZAN
9	LES JUDES	PI de 100	Disponible	Aucune		05/08/2025	Mesure	5	3					Public	SOGEDO RAUZAN
10	VIAUD CARREFOUR	PI de 70(65) + 2*45	Disponible	Capot PI manquant ou cassé		05/08/2025	Mesure	3	0	30	49			Public	SOGEDO RAUZAN
11	VIAUD EST	PI de 70(65) + 2*45	Disponible	Abords non entretenus (végétation, etc)		05/08/2025	Mesure	3	0	38	53			Public	SOGEDO RAUZAN
12	TALMOND	PI de 70(65) + 2*45	Indisponible Depuis le : 12/07/2022	Capot PI manquant ou cassé, Pas d'eau, Débit insuffisant < à 30 m3/h (PI et BI), Bouchon(s) manquant(s) ou défectueux		05/08/2025	Mesure	0	0	0	0			Public	SOGEDO RAUZAN
13	MOULIN DE LANDERROUAT	PI de 100	Disponible	Capot PI manquant ou cassé, Volant de manœuvre cassé + carré de manœuvre opérationnel		05/08/2025	Mesure	3.5	2					Public	SOGE RAUZ

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

N°	Adresse	Type	Disponibilité	Anomalie(s)	Complément anomalies	Date de contrôle	Type de contrôle	Pression statique (bar)	Pdyn à 60 m3/h (bars)	Débit à 1 bar (m3/h)	Débit Max (m3/h)	Capacité (m3)	Réalimentation	Domaine	Gestionnaire de réseau d'eau
14	LABORDE	PI de 100	Disponible	Abords non entretenus (végétation, etc), Capot PI manquant ou cassé, Volant de manœuvre cassé + carré de manœuvre opérationnel		05/08/2025	Mesure	4.5	1					Public	SOGEDO RAUZAN
15	LA RAMONETTE	PI de 100	Disponible	Aucune		05/08/2025	Mesure	7.5	5					Public	SOGEDO RAUZAN
16	LES GIRARDS	PI de 70(65) + 2*45	Disponible	Capot PI manquant ou cassé, Bouchon(s) manquant(s) ou défectueux		05/08/2025	Mesure	5.5	0	50	55			Public	SOGEDO RAUZAN
17	LE CHAGNON	PI de 100	Disponible	Aucune		05/08/2025	Mesure	4	1.2					Public	SOGEDO RAUZAN
18	LABAT	PI de 70(65) + 2*45	Disponible	Capot PI manquant ou cassé, Bouchon(s) manquant(s) ou défectueux		05/08/2025	Mesure	3.5	0	36	51			Public	SOGEDO RAUZAN
19	TUDIN	Puisard	Indisponible Depuis le : 17/09/2020	Signalisation inexistante, Débit réalimentation inconnu, Pas d'eau		05/08/2025	Mesure					30	0	Public	SOGEDO RAUZAN
20	LES BAUDETS	PI de 70(65) + 2*45	Disponible	Capot PI manquant ou cassé		05/08/2025	Mesure	4.5	0	50	60			Public	SOGEDO RAUZAN
21	CHATELU	PI de 100	Disponible	Aucune		05/08/2025	Mesure	9	5.5					Public	SOGEDO RAUZAN
22	HUNEAU	PI de 100	Indisponible Depuis le : 05/08/2025	Obstacle gênant la manœuvre (préciser), Fuite très importante	Laurier	05/08/2025	Mesure							Public	SOGEDO RAUZAN
23	LE COUAT	Puisard	Indisponible Depuis le : 21/12/2010	Signalisation inexistante, Débit réalimentation inconnu, Pas d'eau		05/08/2025	Mesure					15	0	Public	SOGEDO RAUZAN
24	JARNAC	PI de 100	Disponible	Capot PI manquant ou cassé		05/08/2025	Mesure	4.5	0	56	64			Public	SOGED RAUZA
25	RATI	PI de 100	Indisponible Depuis le : 12/07/2022	Abords non entretenus (végétation, etc), Débit insuffisant < à 30 m3/h (PI et BI)		05/08/2025	Mesure	3	0	15	21			Public	SOGED RAUZA
26	PORTE DE LA BASTIDE (ENTRÉE)	PI de 100	Disponible	Abords non entretenus (végétation, etc)		05/08/2025	Mesure	6.5	5.5					Public	SOGED RAUZA
27	LE FRÉMINET	Réserve alimentée	Disponible	Abords non entretenus (végétation, etc), Débit réalimentation inconnu	Vanne de réalimentation introuvable	05/08/2025	Mesure					120	0	Public	SOGED RAUZA

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

N°	Adresse	Type	Disponibilité	Anomalie(s)	Complément anomalies	Date de contrôle	Type de contrôle	Pression statique (bar)	Pdyn à 60 m3/h (bars)	Débit à 1 bar (m3/h)	Débit Max (m3/h)	Capacité (m3)	Réalimentation	Domaine	Gestionnaire de réseau d'eau
28	HAMEAU DE LA BASTIDE	PI de 100	Disponible	Obstacle gênant la manœuvre (préciser)	Grillage	05/08/2025	Mesure	6.5	5.5					Public	SOGEDO RAUZAN
29	LOT HAMEAU RIVAL	Réserve non alimentée	Disponible	Abords non entretenus (végétation, etc), Débit réalimentation inconnu		05/08/2025	Mesure					120	0	Public	SOGEDO RAUZAN
30	RTE DE STE FOY LA VINCETTE	PI de 100	Indisponible Depuis le : 12/06/2023	Demi-raccord défectueux		05/08/2025	Mesure							Public	SOGEDO RAUZAN
31	RUE DES ECOLES / RUE DU CHAMP D'EYMET	PI de 100	Disponible	Aucune		05/08/2025	Mesure	5.5	4.5					Public	SOGEDO RAUZAN
32	ZAE CHAMP DE JAMARD - PI100	PI de 100	Disponible	Aucune		05/08/2025	Mesure	4	0	35	64			Public	SOGEDO Rauzan
33	ZAE CHAMP DE JAMARD - RESERVE	Réserve non alimentée	Disponible	Débit réalimentation inconnu		05/08/2025	Mesure					120	0	Public	SOGEDO Rauzan
34	Lotissement La Perrière, rue des Perrières	PI de 100	Disponible	Aucune		05/08/2025	Mesure	6.5	3.8					Public	

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Service départemental d'incendie et de secours de la Gironde

Commune de PINEUILH

Etat opérationnel des PEI

N°	Adresse	Type	Disponibilité	Anomalie(s)	Complément anomalies	Date de contrôle	Type de contrôle	Pression statique (bar)	Pdyn à 60 m3/h (bars)	Débit à 1 bar (m3/h)	Débit Max (m3/h)	Capacité (m3)	Réalimentation	Domaine	Gestionnaire de réseau d'eau
1	AVE GEORGES CLEMENCEAU AU N° 041	PI de 100	Disponible	Manque numérotation		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	4.2	3	52	60			Public	
2	AVE GEORGES CLEMENCEAU / RUE INGRES	BI de 100	Disponible	Débit faible > à 30 m3/h < à 60 m3/h (PI100 / BI100 / MFLD / PRIR / BIIR / PIIR), Signalisation inexistante		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	4	0	22	31			Public	
3	LOT INGRES - ALLEE INGRES	PI de 100	Disponible	Débit faible > à 30 m3/h < à 60 m3/h (PI100 / BI100 / MFLD / PRIR / BIIR / PIIR)		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	4	0	22	31			Public	
4	LD BRAYAT - AU CROISEMENT DES 4 ROUTES Angle rue du seignal / rue des canelles	PI de 100	Disponible	Manque numérotation		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	3	1.5	48	60			Public	
5	LD LABRAU - Rue Jean Moulin au n°98	PI de 100	Disponible	Fuite	AU VOLANT	12/12/2024	Contrôle fonctionnel	4.5	1.5	52	60			Public	
6	RUE JEAN MOULIN au n°81	PI de 100	Disponible	Aucune		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	4.5	0.1	55	60			Public	
7	RUE DU PLEIN SOLEIL - RES PLEIN SOLEIL	PI de 100	Disponible	Débit faible > à 30 m3/h < à 60 m3/h (PI100 / BI100 / MFLD / PRIR / BIIR / PIIR), Capot PI manquant ou cassé		24/09/2024	Reconnaissance opérationnelle	3	0	50	57			Public	
8	D 936 FAÇE POINT P	PI de 100	Disponible	Abords non entretenus (végétation, etc), Manque numérotation		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	4.2	3.7	60	60			Public	
9	LECLERC DRIVE (N°2) - FACE STATION ESSENCE	PI de 100	Disponible	Aucune		07/12/2023	Reconnaissance opérationnelle							Privé	
10	LECLERC DRIVE (N°4) - MAGASIN À DROITE	PI de 100	Disponible	Aucune		06/02/2024	Mesure	6.4		56	76			Privé	
11	LECLERC DRIVE (N°3) - VERS JARDINERIE	PI de 100	Disponible	Aucune		06/02/2024	Mesure	6.5		52	70			Privé	

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

N°	Adresse	Type	Disponibilité	Anomalie(s)	Complément anomalies	Date de contrôle	Type de contrôle	Pression statique (bar)	Pdyn à 60 m3/h (bars)	Débit à 1 bar (m3/h)	Débit Max (m3/h)	Capacité (m3)	Réalimentation	Domaine	Gestionnaire de réseau d'eau
12	LECLERC DRIVE (N°5) - VERS LIBRAIRIE	PI de 100	Disponible	Aucune		06/02/2024	Mesure	6.4		53	72			Privé	
13	LECLERC DRIVE (N°1) - DERRIERE DÉPÔT	PI de 100	Disponible	Aucune		06/02/2024	Mesure	6.6		52	75			Privé	
14	LECLERC DRIVE (N° ?) - DERRIERE PORTAIL ARRI	PI de 100	Disponible	Aucune		06/02/2024	Mesure	6.6		52	75			Privé	
15	LD LA TAPIE D 936 ROND-POINT RTE BERGERAC	PI de 100	Disponible	Manque numérotation, Capot PI manquant ou cassé		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	4	2.5	48	60			Public	
16	ZAE "L'ARBALESTRIER" FACE A LA POSTE RUE DES FRERES LUMIERES	PI de 100	Disponible	Autre anomalie (préciser)	BAC INACCESSIBLE ??	12/12/2024	Contrôle fonctionnel	4.2	3.2	51	60			Public	
17	Angle RUE GUSTAVE EIFFEL RUE DES FRÈRES LUMIÈRES	PI de 100	Disponible	Aucune		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	4.2	3.2	48	60			Public	
18	ZAE L'ARBALESTRIER FACE TRANSFO EDF RUE ANDRE MARIE AMPERE	PI de 100	Disponible	Aucune		12/12/2024	Contrôle fonctionnel		3.5	0	41	50		Public	
19	ZAE L'ARBALESTRIER DERRIERE GRM ET SEAT	Réserve non alimentée	Indisponible Depuis le : 30/10/2018	Réserve vide, Colonne d'aspiration inutilisable : PEI indisponible		12/12/2024	Contrôle fonctionnel					120		Public	
20	LD LA CAPELLE / RTE DE LA TAPIE / RTE BERGERAC	PI de 100	Disponible	Manque numérotation		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	4.2	2.9	49	60			Public	
21	AVE PRÉSIDENT HERRIOT FACE STATION SERVICE	PI de 100	Disponible	Aucune		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	4	3.5	55	60			Public	
22	AVE PRÉSIDENT HERRIOT RES RICHELIEU	PI de 100	Indisponible Depuis le : 19/07/2023	Manque numérotation, Débit insuffisant < à 30 m3/h (PI et BI)		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	4	0	37	50			Public	
23	AVE PRÉSIDENT HERRIOT FACE AU N° 016	PI de 100	Disponible	Aucune		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	4.5	3	60	60			Public	
24	D936 E6 AVE MAL JUIN / RUE DE L'ABATTOIR	PI de 100	Disponible	Capot PI manquant ou cassé		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	4	3	53	60			Public	
25	RUE CHASTEL / RUE PAUL BROCA	BI de 100	Disponible	Signalisation inexistante		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	4.1	3	60	60			Public	

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

N°	Adresse	Type	Disponibilité	Anomalie(s)	Complément anomalies	Date de contrôle	Type de contrôle	Pression statique (bar)	Pdyn à 60 m3/h (bars)	Débit à 1 bar (m3/h)	Débit Max (m3/h)	Capacité (m3)	Réalimentation	Domaine	Gestionnaire de réseau d'eau
26	AVE FOCH (PASSAGE À NIVEAU)	PI de 100	Disponible	Débit faible > à 30 m3/h < à 60 m3/h (PI100 / BI100 / MFLD / PRIR / BIIR / PIIR)		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	3.5	0	36	50			Public	
27	RUE DES PLATANES PROX ETS LISSAGUE	PI de 100	Disponible	Aucune		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	4	0.2	48	60			Public	
28	RUE EDMOND ROSTAND AU N°16 À COTÉ DU STADE	PI de 100	Disponible	Débit faible > à 30 m3/h < à 60 m3/h (PI100 / BI100 / MFLD / PRIR / BIIR / PIIR)		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	4.2	0	45	55			Public	
29	RUE EDMOND ROSTAND LOT LES MOURENNES FACE AU N° 07	PI de 100	Disponible	Manque numérotation		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	4	1.5	53	60			Public	
30	RUE EDMOND ROSTAND AU N°24 ter	PI de 100	Disponible	Abords non entretenus (végétation, etc)	HAIE	12/12/2024	Contrôle fonctionnel	4.4	1.6	52	60			Public	
31	LD LE SABLONAT RUE DU LAC au n°25	PI de 70(65) + 2*45	Disponible	Bouchon(s) manquant(s) ou défectueux, Fuite	1 BOUCHON 45 /FUITE RACCORD	12/12/2024	Contrôle fonctionnel	4.3	0	48	51			Public	
32	LOT LES SABLES - RUE DU MARAIS / AVE DES SAB	PI de 100	Disponible	Manque numérotation		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	4	3	52	60			Public	
33	RUE EDMOND ROSTAND AU N° 3 face rue de la croix	PI de 100	Disponible	Aucune		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	4	2.9	49	60			Public	
34	RTE DE ST PHILIPPE AU N°11 D18	PI de 100	Disponible	Aucune		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	4	3.4	51	60			Public	
35	LD LES JOYEUSES - RTE DE ST PHILLIPE D18	PI de 100	Disponible	Aucune		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	4	1	60	60			Public	
36	RPA LES MOURENNES - À L'ENTRÉE RUE ROBERT BOULIN	PI de 100	Disponible	Aucune		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	3	1.5	47	60			Public	
37	LOT LES ROQUES - RUE DENIS PAPIN au n°12	PI de 100	Disponible	Aucune		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	4.3	2.8	58	60			Public	
38	PCE GAL DE GAULLE FACE A LA PHARMACIE	BI de 100	Disponible	Signalisation inexistante		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	4	4	1.3	52	60		Public	
39	RUE JEAN RAYMOND GUYON À COTÉ DU N° 026	PI de 70(65) + 2*45	Disponible	Manque numérotation, Capot PI manquant ou cassé		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	4.1	0	26	32			Public	

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

N°	Adresse	Type	Disponibilité	Anomalie(s)	Complément anomalies	Date de contrôle	Type de contrôle	Pression statique (bar)	Pdyn à 60 m3/h (bars)	Débit à 1 bar (m3/h)	Débit Max (m3/h)	Capacité (m3)	Réalimentation	Domaine	Gestionnaire de réseau d'eau
40	RUE PASTEUR / RUE MAL DE LATTRE DE TASSIGNY	PI de 100	Indisponible Depuis le : 16/06/2009	Bouchon(s) manquant(s) ou défectueux	1 BOUCHON 45	12/12/2024	Contrôle fonctionnel	0	0	0	0			Public	
41	RUE DES ROQUES / RUE MAL DE LATTRE DE TASSIGNY	PI de 100	Indisponible Depuis le : 27/12/2014	Manque numérotation, Débit insuffisant < à 30 m3/h (PI et BI)		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	0	0	0	0			Public	
42	RUE G. VILLEMIANE / RUE MAL DE LATTRE DE TASSIGNY	PI de 100	Disponible	Débit faible > à 30 m3/h < à 60 m3/h (PI100 / BI100 / MFLD / PRIR / BIIR / PIIR)		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	4	0	21	30			Public	
43	RUE JEAN BOTGEN ENTRE N°21 ET N°23 PRÈS GARAGE	BI de 100	Disponible	Aucune		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	4.5	3.5	60	60			Public	
44	RUE DE LA RESISTANCE COTÉ N°45 FACE RUE JULES FERRY	PI de 100	Disponible	Manque numérotation, Capot PI manquant ou cassé		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	4.2	3	60	60			Public	
45	AVE DE LA RESISTANCE COTÉ N° 059	PI de 100	Disponible	Manque numérotation		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	4.1	3.4	51	60			Public	
46	LOT LES ANGUILLERES PRÈS DU N° 015	PI de 100	Disponible	Aucune		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	4.3	3	52	60			Public	
47	AVE DE LA RESISTANCE À COTÉ DU N° 071	PI de 100	Disponible	Manque numérotation		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	4.2	3.2	55	60			Public	
48	AVE DE LA RESISTANCE ETS BATILAND	PI de 100	Disponible	Manque numérotation		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	4.1	2.5	53	60			Public	
49	RUE DE LA ROSERAIE AU N°1 A L'ENTRÉE	PI de 100	Disponible	Manque numérotation		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	4	2.8	54	60			Public	
50	AVE MAL LECLERC ENTRE N°115 ET N°117	PI de 100	Disponible	Manque numérotation		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	4.4	2.8	52	60			Public	
51	AVE MAL LECLERC ENTRE N°135 ET N°137	PI de 100	Disponible	Manque numérotation		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	4.1	1.6	48	60			Public	
52	AVE MAL LECLERC ENTRE N° 057 ET N° 059	PI de 100	Disponible	Manque numérotation		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	4	3	49	60			Public	
54	AVE ITHIER GORIN AU N° 011	PI de 100	Disponible	Aucune		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	4.2	2.9	52	60			Public	

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

N°	Adresse	Type	Disponibilité	Anomalie(s)	Complément anomalies	Date de contrôle	Type de contrôle	Pression statique (bar)	Pdyn à 60 m3/h (bars)	Débit à 1 bar (m3/h)	Débit Max (m3/h)	Capacité (m3)	Réalimentation	Domaine	Gestionnaire de réseau d'eau
56	LD LES BOURNETS - DANS LE HAMEAU	PI de 70(65) + 2*45	Disponible	Manque numérotation		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	5	0	19	31			Public	
57	LD LES MANGONS - À COTÉ DU LAVOIR	PI de 100	Disponible	Manque numérotation		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	7	1.5	53	60			Public	
58	LD LA RAYRE - DANS LE HAMEAU	PI de 100	Disponible	Aucune		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	4.8	1.6	48	60			Public	
59	LOT LE HAMEAU DU MOURET - ALL DES FAUVETTES au n°10	PI de 100	Disponible	Manque numérotation		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	4.2	3	55	60			Public	
60	RUE GEORGES CLEMENCEAU / RUE RICHELIEU	PI de 100	Disponible	Manque numérotation		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	4.4	4	53	60			Public	
61	RUE DES PLATANES - LA COMPAGNIE DES PRUNEAUX	Réserve non alimentée	Disponible	Aucune		22/12/2023	Mesure					460	0	Privé	
62	AVE PAUL BROCA - ENTRE AGENCE AXA ET LE PETIT PONT	BI de 100	Disponible	Signalisation inexistante		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	4.2	1.3	54	60			Public	
63	LOT PARC MONTAIGNE -RUE J-R GUYON /RUE M MONTAIGNE	PI de 100	Disponible	Aucune		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	4.1	1.3	49	60			Public	
65	LD SAUTE RENARD proximité du n°12	PI de 100	Disponible	Débit faible > à 30 m3/h < à 60 m3/h (PI100 / BI100 / MFLD / PRIR / BIIR / PIIR)		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	4.4	0	45	58			Public	
66	RUE PIERRE ET MARIE CURIE / RUE ROGER LANZAC	PI de 100	Disponible	Manque numérotation		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	4.5	3	54	60			Public	
67	ZAE L'ARBALESTRIER Rue des frères lumières	PI de 100	Disponible	Manque numérotation, Bouchon(s) manquant(s) ou défectueux		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	4.6	2.1	57	60			Public	
68	ZAE L'ARBALESTRIER Rue des frères lumières devant les ets Trapy	PI de 100	Disponible	Aucune		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	4	2.8	53	60			Public	
69	CHE DE LA TAPIE - DANS LE VIRAGE	PI de 100	Disponible	Manque numérotation		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	4	3	55	60			Public	

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

N°	Adresse	Type	Disponibilité	Anomalie(s)	Complément anomalies	Date de contrôle	Type de contrôle	Pression statique (bar)	Pdyn à 60 m3/h (bars)	Débit à 1 bar (m3/h)	Débit Max (m3/h)	Capacité (m3)	Réalimentation	Domaine	Gestionnaire de réseau d'eau
70	RUE JULES FERRY FACE AU N° 062	PI de 100	Disponible	Manque numérotation		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	4.2	2.9	57	60			Public	
71	RUE JULES FERRY ENTRE LE N° 046 ET LE N°48	PI de 100	Disponible	Manque numérotation		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	4	3.1	55	60			Public	
72	RUE JULES FERRY AU N° 022	PI de 100	Disponible	Manque numérotation		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	4.1	3.1	54	60			Public	
73	LOT DU HAMEAU DU SEIGNAL ALLEE HÉLÈNE BOUCHER	PI de 100	Disponible	Manque numérotation		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	4.6	3.4	52	60			Public	
74	RUE INGRES AU N° 019 - SOTEXTRA SA	Réserve non alimentée	Disponible	Aucune		03/01/2024	Mesure					120	0	Privé	
75	RUE DES BOUVREUILS / RUE THEODORE TOULOUSE	PI de 100	Disponible	Manque numérotation		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	4.3	1.7	53	60			Public	
76	ZAE ARBALESTRIER rue Gustave Eiffel après la déchetterie	Point d'eau	Indisponible Depuis le : 22/08/2023	Signalisation inexistante, Tenons mal orientés inutilisables: PEI indisponible		12/12/2024	Contrôle fonctionnel					120		Public	
77	D936 E6 AVE MAL JUIN FONDATION JOHN BOST	PI de 100	Disponible	Manque numérotation		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	4.1	3.2	56	60			Public	
78	LECLERC HYPERMARCHE - RUE DE LA COMMANDERIE - OUEST	Réserve non alimentée	Disponible	Aucune		06/02/2024	Mesure					480		Privé	
79	LECLERC HYPERMARCHE - RUE DE LA COMMANDERIE - EST	Réserve non alimentée	Disponible	Aucune		06/02/2024	Mesure					360		Privé	
80	LECLERC HYPERMARCHE (N° 1) - COTE EST BAT	PI de 100	Disponible	Aucune		06/02/2024	Mesure	6.4		74	91			Privé	
81	LECLERC HYPERMARCHE (N° 4) - COTE OUEST BAT	PI de 100	Disponible	Aucune		06/02/2024	Mesure	6		72	90			Privé	

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

N°	Adresse	Type	Disponibilité	Anomalie(s)	Complément anomalies	Date de contrôle	Type de contrôle	Pression statique (bar)	Pdyn à 60 m3/h (bars)	Débit à 1 bar (m3/h)	Débit Max (m3/h)	Capacité (m3)	Réalimentation	Domaine	Gestionnaire de réseau d'eau
82	LECLERC HYPERMARCHE (N° 2) - ENTREE FACE STATION	PI de 100	Disponible	Aucune		06/02/2024	Mesure	6.2		75	89			Privé	
83	SUPER U 15 AVENUE DU MARECHAL JUIN	Réserve non alimentée	Disponible	Aucune		07/12/2023	Reconnaissance opérationnelle					360		Privé	
84	AVE DE LA RESISTANCE ENTRE devant ets TRIDOM	PI de 100	Disponible	Manque numérotation		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	4.4	2.1	54	60			Public	
85	ENTRE ROND-POINT ET AVE DE LA RESISTANCE AU N° 81	PI de 100	Disponible	Aucune		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	4.5	2	60	60			Public	
86	D 936 SORTIE DU ROND-POINT DE L'AGENAIS DIRECTION BDX	PI de 100	Disponible	Manque numérotation		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	4.2	3.1	52	60			Public	
87	RES SPORTING LES CAMELIAS	PI de 100	Disponible	Aucune		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	4.1	0.2	47	60			Public	
88	ALLÉE DES ALOUETTES / RUE PIERRE ET MARIE CURIE	PI de 100	Disponible	Manque numérotation		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	4.2	3	54	60			Public	
89	RUE RENE PREVOT - GENDARMERIE	PI de 100	Disponible	Aucune		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	3.6	3.1	56	60			Public	
90	D936 E6 AVE MAL JUIN / 50M RUE DE L'ABATTOIR	PI de 100	Disponible	Aucune		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	4.2	3.2	52	60			Public	
91	D936 E6 AVE MAL JUIN - RD-PT DES 4 VENTS	PI de 100	Disponible	Aucune		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	4	3.4	57	60			Public	
92	RUE DU CHATEAU D'EAU AU N° 024	PI de 100	Disponible	Aucune		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	3.9	3.3	50	60			Public	
93	LECLERC HYPERMARCHE (N° 3) - FACE GRANDES SURFACES	PI de 100	Disponible	Aucune		06/02/2024	Mesure	6.2		70	93			Privé	
94	RUE JEAN MOULIN AU N°030	PI de 100	Disponible	Aucune		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	4.6	0.9	51	60			Public	

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

N°	Adresse	Type	Disponibilité	Anomalie(s)	Complément anomalies	Date de contrôle	Type de contrôle	Pression statique (bar)	Pdyn à 60 m3/h (bars)	Débit à 1 bar (m3/h)	Débit Max (m3/h)	Capacité (m3)	Réalimentation	Domaine	Gestionnaire de réseau d'eau
95	RUE MONTESQUIEU (D672E1) / AVEC MAL LECLERC (D672)Mauvaise numérotation il s'agit du n°95	PI de 100	Disponible	Aucune		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	4.2	3	51	60			**Public**	
96	RUE DES PLATANES AU N°005 - COMPAGNIE DES PRUNEAUX	Réserve non alimentée	Disponible	Aucune		22/12/2023	Mesure					120	0	**Privé**	
97	AVE GEORGES CLEMENCEAU AU N° 001	PI de 100	Disponible	Aucune		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	4.5	2.3	53	60			**Public**	
98	CENTRE HOSPITALIER LOCAL TECHNIQUE C.H. Sainte Foy la Grande	PI de 100	Disponible	Aucune				4.8	6	101	114			**Privé**	
99	Rue de l'Eglise angle rue de la Croix - LD La Croix de Pineuilh	PI de 100	Disponible	Aucune		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	4.3	3.2	53	60			**Public**	
100	Rue de l'Eglise entre le n°1 et le n°5 - Départementale 235	PI de 100	Disponible	Aucune		12/12/2024	Contrôle fonctionnel	4.1	3	55	60			**Public**	

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Service départemental d'incendie et de secours de la Gironde

Commune de RIOCAUD

Etat opérationnel des PEI

N°	Adresse	Type	Disponibilité	Anomalie(s)	Complément anomalies	Date de contrôle	Type de contrôle	Pression statique (bar)	Pdyn à 60 m3/h (bars)	Débit à 1 bar (m3/h)	Débit Max (m3/h)	Capacité (m3)	Réalimentation	Domaine	Gestionnaire de réseau d'eau
1	Avenue des Tilleuls Face à l'église	PI de 100	Disponible	Aucune		21/10/2025	Mesure	6.5	3.8					Public	SUEZ PERIGORD VALLEE DE DORDOGNE
2	Route de la Croix au n°15	PI de 100	Disponible	Aucune		21/10/2025	Mesure	6.5	4.2					Public	SUEZ PERIGORD VALLEE DE DORDOGNE
3	Route du Rayet face au n°5 Face au château de la fosse	PI de 100	Disponible	Aucune		21/10/2025	Mesure	6.5	2					Public	SUEZ PERIGORD VALLEE DE DORDOGNE
4	Route de la Sainte Croix A côté du transformateur	PI de 70(65) + 2*45	Indisponible Depuis le : 16/06/2017	Autre anomalie (préciser), Capot PI manquant ou cassé, Débit insuffisant < à 30 m3/h (PI et BI), Volant de manœuvre cassé + carré de manœuvre opérationnel	Socle béton endommagé	21/10/2025	Mesure	3.5	0	11	15			Public	SUEZ PERIGORD VALLEE DE DORDOGNE

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Service départemental d'incendie et de secours de la Gironde

Commune de SAINT-ANDRE-ET-APPELLES

Etat opérationnel des PEI

N°	Adresse	Type	Disponibilité	Anomalie(s)	Complément anomalies	Date de contrôle	Type de contrôle	Pression statique (bar)	Pdyn à 60 m3/h (bars)	Débit à 1 bar (m3/h)	Débit Max (m3/h)	Capacité (m3)	Réalimentation	Domaine	Gestionnaire de réseau d'eau
1	LD PONT DE LA BEAUZE ROUTE JEAN BLONDEL AU N°13	BI de 100	Disponible	Aucune		27/09/2024	Reconnaissance opérationnelle	3.4	2.5					Public	SUEZ PERIGORD VALLEE DE DORDOGNE
2	Route Jean Blondel face à la Route des Sandeaux LD LES CARIS RD 672 face RD 141	PI de 100	Disponible	Aucune		08/10/2024	Reconnaissance opérationnelle	9.5	7					Public	SUEZ PERIGORD VALLEE DE DORDOGNE
3	ROute des Sandeaux au n°1173 angle Route de Saint André LD LE RALE	PI de 100	Disponible	Aucune		08/10/2024	Reconnaissance opérationnelle	7	6					Public	SUEZ PERIGORD VALLEE DE DORDOGNE
4	ROUTE DES CHAPELINS PRÈS DU LAVOIR LES CHAPELINS Face au n°835	PI de 100	Disponible	Capot PI manquant ou cassé		08/10/2024	Reconnaissance opérationnelle	3	2.5					Public	SUEZ PERIGORD VALLEE DE DORDOGNE
5	Route de Duras RD 708 angle Route des Pantouflaires LD PLANTE DE VIDAL	BI de 100	Indisponible Depuis le : 20/11/2023	Introuvable		08/10/2024	Reconnaissance opérationnelle	9	0	45	59			Public	SUEZ PERIGORD VALLEE DE DORDOGNE
6	IMPASSE DES BARBEREAUX	BI de 100	Disponible	Débit faible > à 30 m3/h < à 60 m3/h (PI100 / BI100 / MFLD / PRIR / BIIR / PIIR)		27/09/2024	Reconnaissance opérationnelle	0.5	0	0	58			Public	SUEZ PERIGORD VALLEE DE DORDOGNE
7	ROUTE DE PICON AVANT LE CHÂTEAU DE BABY	PI de 100	Disponible	Aucune		27/09/2024	Reconnaissance opérationnelle	3.8	1.8					Public	SUEZ PERIGORD VALLEE DE DORDOGNE
8	LD BREJOU	Point d'eau	Disponible	Aucune		08/10/2024	Reconnaissance opérationnelle							Privé	SUEZ PERIGORD VALLEE DE DORDOGNE
9	LD LA SIGUENIE DANS ETS BRISSON	Réserve non alimentée	Disponible	Aucune		22/12/2023	Mesure					475		Privé	SUEZ PERIGORD VALLEE DE DORDOGNE

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

N°	Adresse	Type	Disponibilité	Anomalie(s)	Complément anomalies	Date de contrôle	Type de contrôle	Pression statique (bar)	Pdyn à 60 m3/h (bars)	Débit à 1 bar (m3/h)	Débit Max (m3/h)	Capacité (m3)	Réalimentation	Domaine	Gestionnaire de réseau d'eau
55	Route des Plantes de Vidal n°167	PI de 100	Indisponible Depuis le : 13/07/2023	Débit faible > à 30 m3/h < à 60 m3/h (PI100 / BI100 / MFLD / PRIR / BIIR / PIIR), Pas d'eau		08/10/2024	Reconnaissance opérationnelle							**Public**	SUEZ PERIGORD VALLEE DE DORDOGNE

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Service départemental d'incendie et de secours de la Gironde

Commune de SAINT-AVIT-DE-SOULEGE

Etat opérationnel des PEI

N°	Adresse	Type	Disponibilité	Anomalie(s)	Complément anomalies	Date de contrôle	Type de contrôle	Pression statique (bar)	Pdyn à 60 m3/h (bars)	Débit à 1 bar (m3/h)	Débit Max (m3/h)	Capacité (m3)	Réalimentation	Domaine	Gestionnaire de réseau d'eau
1	LD VIRCOULON ROUTE DE NIVELLE	PI de 70(65) + 2*45	Disponible	Manque numérotation		21/10/2025	Mesure	5	0	36	42			Public	
2	PLACE JEAN MONNET Proximité de la salle des fêtes	Réserve non alimentée	Disponible	Signalisation inexistante, Manque numérotation		21/10/2025	Mesure					120	0	Public	VEOLIA EAU

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Service départemental d'incendie et de secours de la Gironde

Commune de SAINT-AVIT-SAINT-NAZAIRE

Etat opérationnel des PEI

N°	Adresse	Type	Disponibilité	Anomalie(s)	Complément anomalies	Date de contrôle	Type de contrôle	Pression statique (bar)	Pdyn à 60 m3/h (bars)	Débit à 1 bar (m3/h)	Débit Max (m3/h)	Capacité (m3)	Réalimentation	Domaine	Gestionnaire de réseau d'eau
1	Rue des deux villages Au numéro 2	PI de 100	Disponible	Aucune		11/10/2024	Mesure	4.5	2					Public	SOGEDO RAUZAN
2	RUE DES 2 VILLAGES Au numéro 18	PI de 100	Disponible	Fuite		11/10/2024	Mesure	4.5	2.2					Public	SOGEDO RAUZAN
3	RUE DES 2 VILLAGES AU N° 044 / RUE DE LA FONTAINE	PI de 70(65) + 2*45	Indisponible Depuis le : 15/10/2020	Débit insuffisant < à 30 m3/h (PI et BI), Volant de manœuvre + carré de manoeuvre : cassés		11/10/2024	Mesure	0	0	0	0			Public	SOGEDO RAUZAN
4	Residence des POUGES En face du n°13	PI de 100	Disponible	Débit faible > à 30 m3/h < à 60 m3/h (PI100 / BI100 / MFLD / PRIR / BIIR / PIIR)		11/10/2024	Mesure	4.5	0	28	32			Public	SOGEDO RAUZAN
5	Residence du HAUT TERRIER En face du numéro 10	PI de 100	Disponible	Aucune		11/10/2024	Mesure	4.2	3					Public	SOGEDO RAUZAN
6	Route de Saint nazaire Au numéro 801	PI de 100	Disponible	Aucune		11/10/2024	Mesure	4	2					Public	SOGEDO RAUZAN
7	Route de l?hermitage Angle route des noyers	PI de 100	Disponible	Débit faible > à 30 m3/h < à 60 m3/h (PI100 / BI100 / MFLD / PRIR / BIIR / PIIR)		11/10/2024	Mesure	4.8	0	40	45			Public	SOGEDO RAUZAN
8	Route DES RIVES	PI de 100	Indisponible Depuis le : 27/09/2022	Pas d'eau, Débit insuffisant < à 30 m3/h (PI et BI)		11/10/2024	Mesure	0	0	0	0			Public	SOGEDO RAUZAN
9	Route de Saint nazaire angle route de l?hermitage Mairie de Saint nazaire	PI de 100	Disponible	Débit faible > à 30 m3/h < à 60 m3/h (PI100 / BI100 / MFLD / PRIR / BIIR / PIIR)		11/10/2024	Mesure	4.5	0	50	54			Public	SOGEDO RAUZAN
10	Route de Bergerac RD 936 Les Briands	PI de 70(65) + 2*45	Disponible	Aucune		11/10/2024	Mesure	4	0	35	38			Public	SOGEDO RAUZAN
11	Route de Bergerac, Ets Thomas RD 936 Les Bouyguettes	PI de 70(65) + 2*45	Disponible	Aucune		11/10/2024	Mesure	4	0	31	34			Public	SOGEDO RAUZAN

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

N°	Adresse	Type	Disponibilité	Anomalie(s)	Complément anomalies	Date de contrôle	Type de contrôle	Pression statique (bar)	Pdyn à 60 m3/h (bars)	Débit à 1 bar (m3/h)	Débit Max (m3/h)	Capacité (m3)	Réalimentation	Domaine	Gestionnaire de réseau d'eau
12	RUE DE LA FONTAINE / RUE DES ECOLES	PI de 100	Disponible	Aucune		11/10/2024	Mesure	4.5	2					Public	SOGEDO RAUZAN
13	Résidence LA FONTAINE	PI de 100	Disponible	Aucune		11/10/2024	Mesure	4.5	0	53	62			Public	SOGEDO RAUZAN
14	Route de la catine Angle route de lartigue	PI de 100	Disponible	Débit faible > à 30 m3/h < à 60 m3/h (PI100 / BI100 / MFLD / PRIR / BIIR / PIIR)		11/10/2024	Mesure	5	0	18	31			Public	SOGEDO RAUZAN
15	RUE DU CHEVAL BLANC / RUE DE DES ECOLES	PI de 70(65) + 2*45	Disponible	Aucune		11/10/2024	Mesure	4	0	50	52			Public	SOGEDO RAUZAN
16	Impasse de la forge Au fond de la résidence	Réserve alimentée	Disponible	Signalisation inexistante, Manque numérotation		11/10/2024	Mesure					90	0	Public	SOGEDO RAUZAN
17	ZAE LA GUERENNE Proximité perigourdine	PI de 100	Disponible	Aucune		11/10/2024	Mesure	4.2	3.3					Public	SOGEDO RAUZAN
18	ZAE LA GUERENNE En face de la maison du département mobilités	PI de 100	Disponible	Aucune		11/10/2024	Mesure	4.2	3.3					Public	SOGEDO RAUZAN
19	Residence LE PARAGUAY RUE DE LA MEDIANE Au numéro 6	PI de 100	Disponible	Aucune		11/10/2024	Mesure	4.5	3					Public	SOGEDO RAUZAN
20	ETANG DE LA CHATAIGNERE NORD Route de l?étang	Point d'eau	Indisponible Depuis le : 11/10/2024	Accès impossible (préciser), Signalisation inexistante	Limiteur de hauteur fermé par un cadenas	11/10/2024	Mesure					120		Public	SOGEDO RAUZAN
21	Route des GOULARDS À côté du n°1215	Réserve alimentée	Disponible	Signalisation inexistante, Abords non entretenus (végétation, etc), Manque numérotation		11/10/2024	Mesure					120	0	Public	SOGED RAUZA

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Service départemental d'incendie et de secours de la Gironde

Commune de SAINT-QUENTIN-DE-CAPLONG

Etat opérationnel des PEI

N°	Adresse	Type	Disponibilité	Anomalie(s)	Complément anomalies	Date de contrôle	Type de contrôle	Pression statique (bar)	Pdyn à 60 m3/h (bars)	Débit à 1 bar (m3/h)	Débit Max (m3/h)	Capacité (m3)	Réalimentation	Domaine	Gestionnaire de réseau d'eau
1	LE BOURG	PI de 100	Disponible	Débit faible > à 30 m3/h < à 60 m3/h (PI100 / BI100 / MFLD / PRIR / BIIR / PIIR)		01/08/2025	Mesure	5.4	0	40	55			Public	SOGEDO RAUZAN

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Service départemental d'incendie et de secours de la Gironde

Commune de SAINTE-FOY-LA-GRANDE

Etat opérationnel des PEI

N°	Adresse	Type	Disponibilité	Anomalie(s)	Complément anomalies	Date de contrôle	Type de contrôle	Pression statique (bar)	Pdyn à 60 m3/h (bars)	Débit à 1 bar (m3/h)	Débit Max (m3/h)	Capacité (m3)	Réalimentation	Domaine	Gestionnaire de réseau d'eau
1	PCE DES COREILLE RUE DE LA REPUBLIQUE	BI de 100	Disponible	Signalisation inexistante, Manque numérotation		14/11/2024	Mesure	5	3	60	60			Public	SUEZ PERIGORD VALLEE DE DORDOGNE
2	FACE À LA MAIRIE RUE DE LA REPUBLIQUE	BI de 100	Disponible	Signalisation inexistante, Manque numérotation		14/11/2024	Mesure	4.5	3	60	60			Public	SUEZ PERIGORD VALLEE DE DORDOGNE
3	RUE DE LA REPUBLIQUE / RUE VICTOR HUGO	BI de 100	Disponible	Signalisation inexistante, Manque numérotation		14/11/2024	Mesure	4.5	3	60	60			Public	SUEZ PERIGORD VALLEE DE DORDOGNE
4	RUE DE LA REPUBLIQUE / RUE J.J ROUSSEAU	BI de 100	Disponible	Signalisation inexistante, Manque numérotation		14/11/2024	Mesure	4.2	3.1	60	60			Public	SUEZ PERIGORD VALLEE DE DORDOGNE
5	RUE DE LA REPUBLIQUE / RUE LANGALERIE	BI de 100	Disponible	Signalisation inexistante, Manque numérotation		14/11/2024	Mesure	4	3	60	60			Public	SUEZ PERIGORD VALLEE DE DORDOGNE
6	RUE DE LA REPUBLIQUE / JARDIN PUBLIC	BI de 100	Disponible	Signalisation inexistante, Manque numérotation		14/11/2024	Mesure	4.5	3.5	60	60			Public	SUEZ PERIGORD VALLEE DE DORDOGNE
7	AVE CHARRIER DEVANT L'HOPITAL	PI de 100	Indisponible Depuis le : 03/08/2021	Débit insuffisant < à 30 m3/h (PI et BI)		14/11/2024	Mesure	0	0	0	0			Public	SUEZ PERIGORD VALLEE DE DORDOGNE
8	RUE DE LA REPUBLIQUE / RUE LOUIS PASTEUR	BI de 100	Disponible	Signalisation inexistante, Manque numérotation		14/11/2024	Mesure	4.2	3.5	60	60			Public	SUEZ PERIGORD VALLEE DE DORDOGNE
9	RUE LOUIS PASTEUR A COTÉ DU TEMPLE	BI de 100	Disponible	Signalisation inexistante, Manque numérotation		14/11/2024	Mesure	4.3	3.6	60	60			Public	SUEZ PERIGORD VALLEE DE DORDOGNE
11	RUE VICTOR HUGO DEVANT N° 105	BI de 100	Disponible	Signalisation inexistante, Manque numérotation		14/11/2024	Mesure	4.3	3.9	60	60			Public	SUEZ PERIGORD VALLEE DE DORDOGNE

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

N°	Adresse	Type	Disponibilité	Anomalie(s)	Complément anomalies	Date de contrôle	Type de contrôle	Pression statique (bar)	Pdyn à 60 m3/h (bars)	Débit à 1 bar (m3/h)	Débit Max (m3/h)	Capacité (m3)	Réalimentation	Domaine	Gestionnaire de réseau d'eau
12	RUE J.J ROUSSSEAU / DENFERT ROCHEREAU	BI de 100	Disponible	Signalisation inexistante, Manque numérotation		28/11/2024	Mesure	6.3	5.8	60	60			Public	SUEZ PERIGORD VALLEE DE DORDOGNE
13	RUE J.J ROUSSSEAU / MARCEAU	BI de 100	Indisponible Depuis le : 02/12/2024	Volant de manœuvre + carré de manoeuvre : cassés		14/11/2024	Mesure							Public	SUEZ PERIGORD VALLEE DE DORDOGNE
14	RUE ALSACE LORRAINE / RUE LANGALERIE	BI de 100	Disponible	Signalisation inexistante, Manque numérotation		14/11/2024	Mesure	4	3.5	60	60			Public	SUEZ PERIGORD VALLEE DE DORDOGNE
15	PCE DE LA CONCORDE / RUE LANGALERIE / RUE PUITS	BI de 100	Disponible	Signalisation inexistante, Manque numérotation		14/11/2024	Mesure	4	3.45	60	60			Public	SUEZ PERIGORD VALLEE DE DORDOGNE
16	BLD LAREGNERE AU N° 026 PROX RUE CHANZY	BI de 100	Disponible	Signalisation inexistante, Manque numérotation		14/11/2024	Mesure	3.5	3	60	60			Public	SUEZ PERIGORD VALLEE DE DORDOGNE
17	BLD LAREGNERE / RUE DE L'ABATTOIR	BI de 100	Disponible	Signalisation inexistante, Manque numérotation		14/11/2024	Mesure	4	3.5	60	60			Public	SUEZ PERIGORD VALLEE DE DORDOGNE
18	RUE MARCEAU / RUE DES FRERES RECLUS	BI de 100	Indisponible Depuis le : 02/05/2013	Ouverture impossible		14/11/2024	Mesure							Public	SUEZ PERIGORD VALLEE DE DORDOGNE
19	AVE FOCH DEVANT ETS GRENOUILLEAU ENTRE N° 1 ET N°3	BI de 100	Disponible	Signalisation inexistante, Manque numérotation		14/11/2024	Mesure	4.5	2.1	60	60			Public	SUEZ PERIGORD VALLEE DE DORDOGNE
20	AVE RUE DENFERT ROCHEREAU / RUE VICTOR HUGO	BI de 100	Disponible	Signalisation inexistante, Manque numérotation		14/11/2024	Mesure	4.1	1	60	60			Public	SUEZ PERIGORD VALLEE DE DORDOGNE
21	AVE PAUL BERT AU N° 016	BI de 100	Disponible	Signalisation inexistante, Manque numérotation		14/11/2024	Mesure	4	3.5	60	60			Public	SUEZ PERIGORD VALLEE DE DORDOGNE
22	AVE DE LA GARE / RUE PAUL BERT	BI de 100	Disponible	Signalisation inexistante, Manque numérotation		14/11/2024	Mesure	4.2	3.2	60	60			Public	SUEZ PERIGORD VALLEE DE DORDOGNE

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

N°	Adresse	Type	Disponibilité	Anomalie(s)	Complément anomalies	Date de contrôle	Type de contrôle	Pression statique (bar)	Pdyn à 60 m3/h (bars)	Débit à 1 bar (m3/h)	Débit Max (m3/h)	Capacité (m3)	Réalimentation	Domaine	Gestionnaire de réseau d'eau
23	BLD GARREAU / PORTE TOURNY (COTE PUB LE BEAU ZINC)	BI de 100	Disponible	Signalisation inexistante, Manque numérotation		14/11/2024	Mesure	4.1	3.5	60	60			**Public**	SUEZ PERIGORD VALLEE DE DORDOGNE
24	BLD GARREAU / RUE LANGALERIE	BI de 100	Disponible	Signalisation inexistante, Manque numérotation		14/11/2024	Mesure	4.3	1	60	60			**Public**	SUEZ PERIGORD VALLEE DE DORDOGNE
25	BLD GARREAU / RUE J.J ROUSSEAU	BI de 100	Disponible	Fuite		14/11/2024	Mesure	4.1	2	60	60			**Public**	SUEZ PERIGORD VALLEE DE DORDOGNE
26	AVE DE VERDUN / RUE DES FRERES RECLUS	BI de 100	Disponible	Signalisation inexistante, Manque numérotation		14/11/2024	Mesure	4.2	3	60	60			**Public**	SUEZ PERIGORD VALLEE DE DORDOGNE
27	AVE DE VERDUN / BLD GRATIOLET	BI de 100	Disponible	Signalisation inexistante, Manque numérotation		14/11/2024	Mesure	4.1	3.2	60	60			**Public**	SUEZ PERIGORD VALLEE DE DORDOGNE
28	BLD GRATIOLET DEVANT LE CENTRE DE SECOURS	BI de 100	Disponible	Signalisation inexistante, Manque numérotation		14/11/2024	Mesure	4.2	3.5	60	60			**Public**	SUEZ PERIGORD VALLEE DE DORDOGNE
32	CHE DU STADE ENTRÉE DE LA MORGUE	PI de 100	Disponible	Manque numérotation		14/11/2024	Mesure	4.2	3.5	60	60			**Public**	SUEZ PERIGORD VALLEE DE DORDOGNE
33	RUE WALDECK ROUSSEAU AU N° 040 / RUE VICTOR HUGO	BI de 100	Disponible	Manque numérotation		14/11/2024	Mesure	4.3	3.5	60	60			**Public**	SUEZ PERIGORD VALLEE DE DORDOGNE
34	RUE ALSACE LORRAINE EN FACE BAR DES SPORTS	BI de 100	Disponible	Signalisation inexistante, Manque numérotation		14/11/2024	Mesure	3.8	3	60	60			**Public**	SUEZ PERIG VALLE DORD
35	CENTRE HOSPITALIER CHAUFFERIE	PI de 100	Disponible	Aucune		07/12/2023	Reconnaissance opérationnelle	6.2	4.8	127	158			**Privé**	SUEZ PERIG VALLE DORD
36	CENTRE HOSPITALIER URGENCES	PI de 100	Disponible	Aucune		07/12/2023	Reconnaissance opérationnelle	6.1	4.8	101	116			**Privé**	SUEZ PERIG VALLE DORD

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

N°	Adresse	Type	Disponibilité	Anomalie(s)	Complément anomalies	Date de contrôle	Type de contrôle	Pression statique (bar)	Pdyn à 60 m3/h (bars)	Débit à 1 bar (m3/h)	Débit Max (m3/h)	Capacité (m3)	Réalimentation	Domaine	Gestionnaire de réseau d'eau
38	CENTRE HOSPITALIER LES AZALEES	PI de 100	Disponible	Aucune		07/12/2023	Reconnaissance opérationnelle	6	4.8	93	104			Privé	SUEZ PERIGORD VALLEE DE DORDOGNE
40	RUE WALDECK ROUSSEAU / RUE LANGALERIE	BI de 100	Indisponible Depuis le : 03/08/2021	Débit insuffisant < à 30 m3/h (PI et BI)		14/11/2024	Mesure	0	0	0	0			Public	SUEZ PERIGORD VALLEE DE DORDOGNE
43	CENTRE HOSPITALIER SERVICE DE SOINS	Non renseigné	Disponible	Aucune		07/12/2023	Reconnaissance opérationnelle	6	4.8	80	92			Privé	

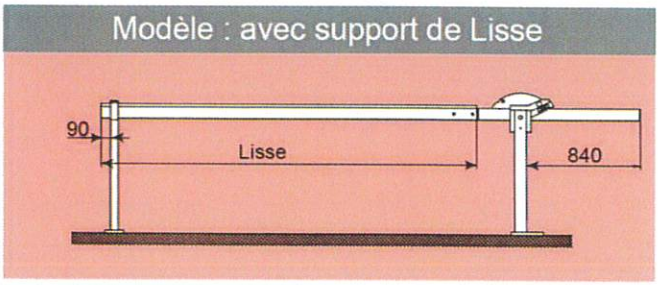
Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

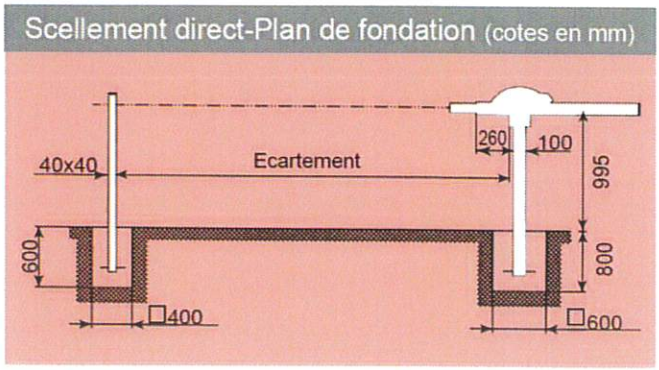
Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

DISPOSITIFS D'ACCES AUX PISTES DFCI

Exemple de barrière :







Prévoir un dispositif réfléchissant sur la barrière

Limiter le passage sur les côtés par la mise en place d'andain, fossé, enrochement, plots, etc...

Les types de fermeture :

SYSTÈME A PRIVILÉGIER : Cadenas « pompier » manœuvrables avec les triangles femelles de 12 ou 15 mm

Ouverture avec polycoise



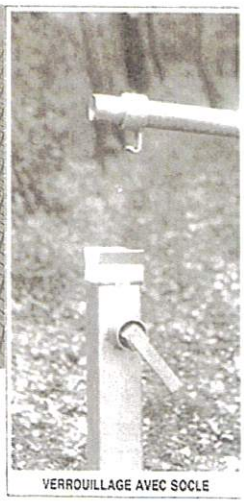




Système de fermeture carré manœuvrables avec carré femelle de 30 mm







Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

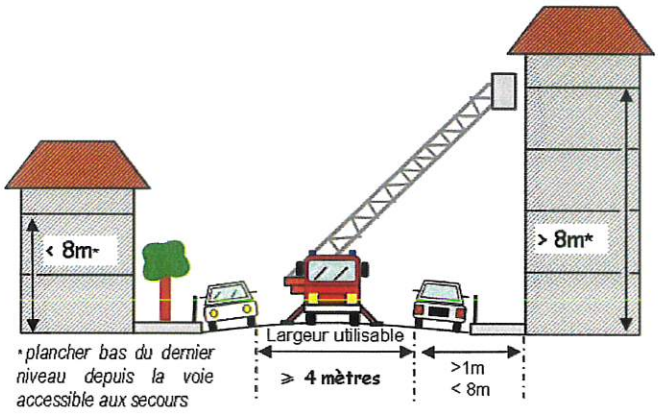
OBJET

Les échelles empruntent les « voies engins » pour se déplacer. Mais elles doivent disposer de « voies échelles » pour permettre leur mise en station au droit des façades des bâtiments. Elles doivent pouvoir accéder aux différents niveaux, supérieurs à 8 mètres et inférieurs à 28 mètres (échelle de 30 mètres).

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

- Arrêté du 25 juin 1980 relatif au règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (art. CO2- §2 *« section de voie utilisable pour la mise en station des échelles aériennes ».*
- Arrêté du 31 janvier 1986 relatif à la protection contre l'incendie dans les bâtiments d'habitation (art.4-A- voie utilisable pour la mise en station des échelles).

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DES VOIES



Largeur utilisable : ⩾ **4 mètres**
(bandes réservées au stationnement exclues)
Lorsque la voie est en impasse, la largeur utilisable doit être portée à au moins **7 mètres** pour les Etablissements Recevant du Public.

Longueur utilisable : ⩾ 10 mètres

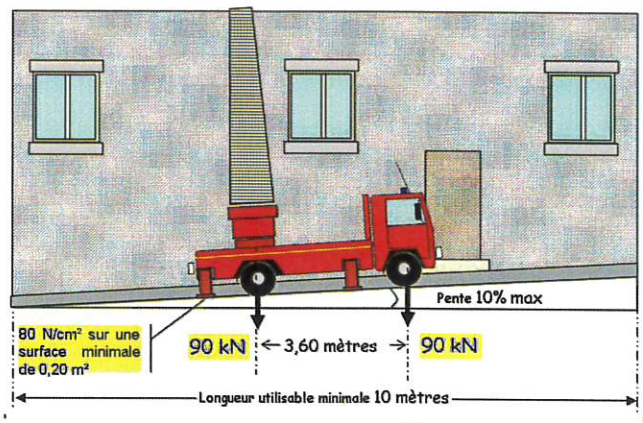
Distances vis-à-vis des façades

- voie échelle en parallèle : > 1m et < 8m
- voie échelle perpendiculaire : <1m

Pente de la section de mise en station ⩽ 10%

Force portante :

- calculée pour un véhicule de 160 kilos newtons



- avec un maximum de 90 kilos newtons par essieu,
- ceux-ci étant distants de 3,60 mètres au minimum

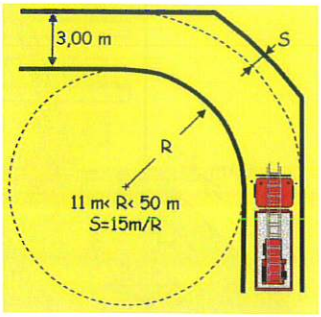
Résistance au poinçonnement :
80 N/cm² sur une surface minimale de 0,20 m²

Rayon intérieur minimum de braquage :

R >11 mètres

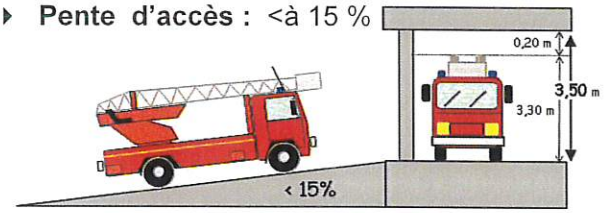
Sur largeur :

S = 15/R dans les virages de rayon inférieur à 50 m (S et R exprimés en mètres)



Hauteur libre de passage : 3,50 mètres

Pente d'accès : <à 15 %

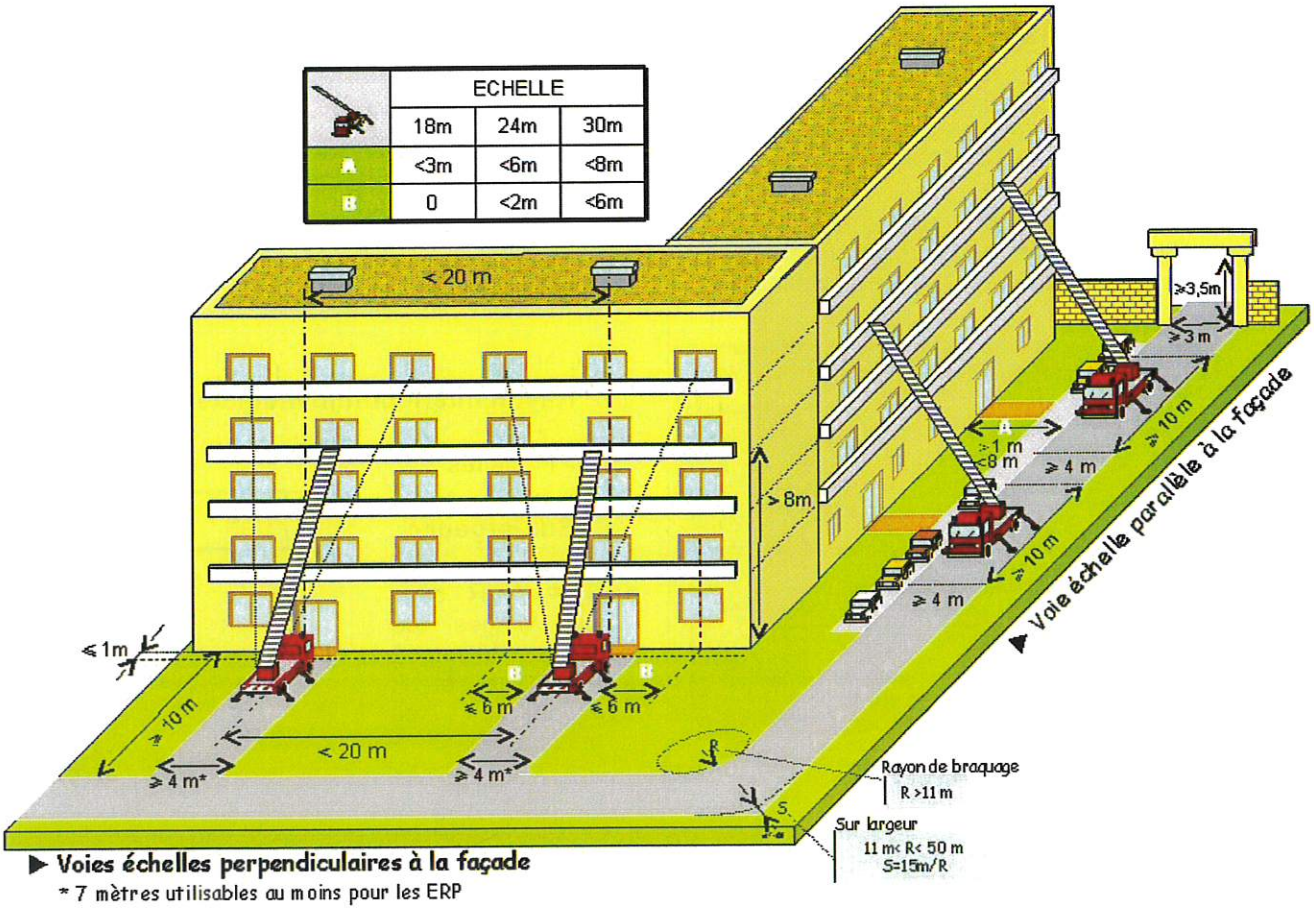


Disposition par rapport à la façade

La disposition des « voies échelle », parallèles ou perpendiculaires aux façades doit permettre à une échelle aérienne d'atteindre toutes les baies situées entre 8 et 28 mètres, soit directement ou par des balcons ou terrasses à partir de points d'accès distants de moins de **20 mètres.**

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

SCHEMA GENERAL CARACTÉRISTIQUES



▶ **Voies échelles perpendiculaires à la façade**

* 7 mètres utilisables au moins pour les ERP

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

OBJET

Elles permettent le déplacement et le stationnement des véhicules d'incendie et de secours normalisés.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Arrêté du 25 juin 1980 relatif au règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ERP. (art. CO2- §1)

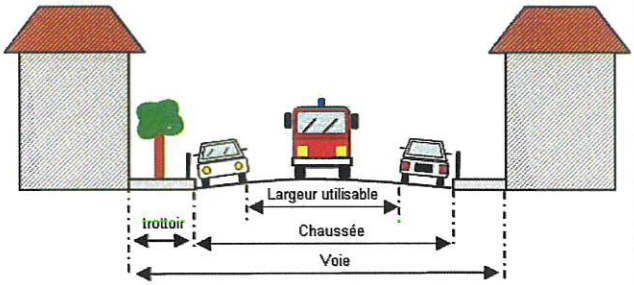
Arrêté du 31 janvier 1986 relatif à la protection contre l'incendie dans les bâtiments d'habitation (art.4-A).

DISTANCE CONSTRUCTION – VOIE ENGINS

En dehors de toute réglementation plus contraignante (ERP, habitat collectif, installations classées, etc), les engins de lutte contre l'incendie doivent pouvoir s'approcher à moins de 60 mètres de l'entrée de tout bâtiment.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DES VOIES

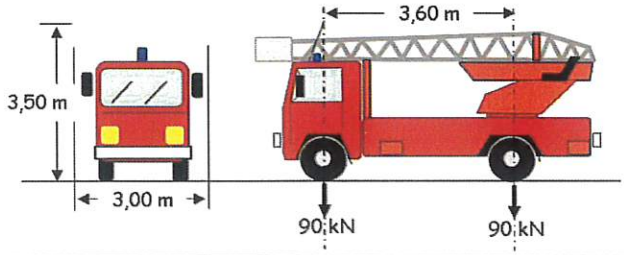
La « voie engins » est une voie dont la chaussée répond aux caractéristiques suivantes :



- **Largeur utilisable** : ⩾ **3 mètres**
(bandes réservées au stationnement exclues)

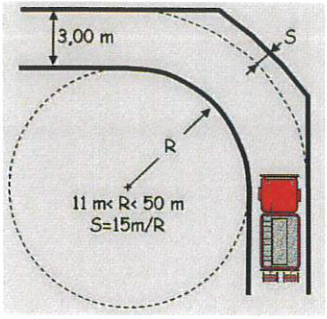
- **Force portante**
 - calculée pour un véhicule de 160 kilonewtons
 - avec un maximum de 90 kilonewtons par essieu,
 - ceux-ci étant distants de 3,60 mètres au minimum

- **Résistance au poinçonnement**
 - 80 N/cm² sur une surface minimale de 0,20 m²



- **Rayon intérieur minimum de braquage :**

R >11 mètres

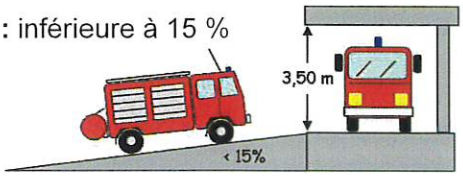


- **Sur largeur**

S = 15/R dans les virages de rayon inférieur à 50 m (S et R exprimés en mètres)

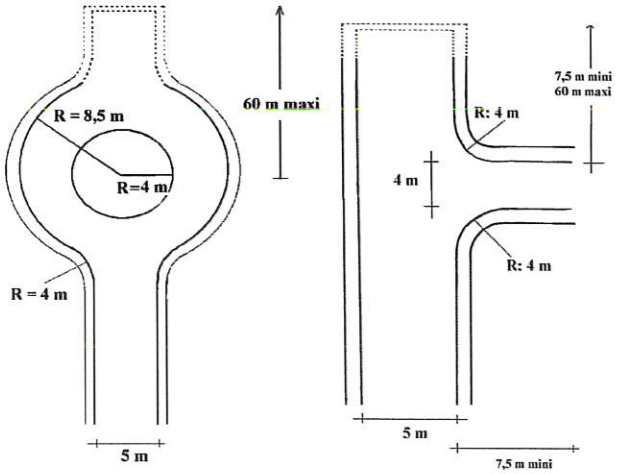
- **Hauteur libre de passage : 3,50 mètres**

- **Pente :** inférieure à 15 %

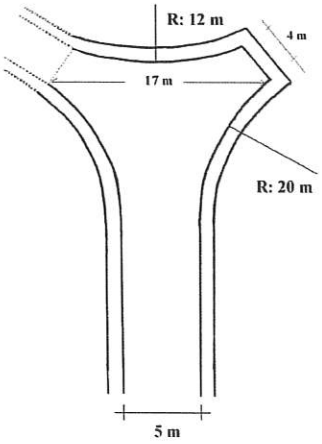


- **Voie en cul de sac > 60 mètres**

La voie doit permettre le croisement des engins en ayant une largeur utilisable de **5 mètres** et permettre leur demi-tour par la mise en place de l'une des trois solutions ci-après :



Si le cul de sac ne dessert qu'un seul logement ; sa largeur minimale sera de **3 mètres** et le demi-tour pourra être aménagé sur la parcelle.



Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Gironde
LE DÉPARTEMENT

Direction générale adjointe chargée de la transition écologique et de l'aménagement
Direction de l'habitat et de l'urbanisme

MONSIEUR PIERRE ROBERT
PRESIDENT
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS FOYEN
2 AVENUE GEORGES CLEMENCEAU
33220 PINEUILH

Réf à rappeler : DGAT-DHU-SAPUPH n°2026-12
Affaire suivie par Philippe TOUZEAU
Tél. 05.56.99.33.33 – Poste 25 4951
p.touzeau@gironde.fr

Bordeaux, le 19 JAN. 2026

Objet : Avis du Conseil Départemental de la Gironde sur la modification simplifiée n°2 du PLUi
Vos réf. Courrier du 06/01/2026

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre courrier reçu le 06/01/2026 me communiquant pour avis le projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes du Pays Foyen prise par délibération du 30/09/2025.

Ce projet de modification simplifiée n°2 du PLU appelle les observations suivantes :

- Sur les changements de destination:

L'objet de la modification est de repérer des bâtiments supplémentaires susceptibles de changer de destination, afin de les transformer en logements ou hébergements touristiques.
Les quatre premiers biens étudiés (Lieu-dit «Gorins», Lieu-dit « Impasse de l'Eglise », Lieu-dit « Château », Lieu-dit « Laborde ») présentent une valeur architecturale et patrimoniale et ne semblent pas de nature à compromette l'activité agricole environnante. Ils correspondent, soit à des maisons d'habitation, soit à des bâtiments agricoles désaffectés situés en bord de route. Les deux derniers sites (Lieu-dit « Roumage » et Lieu-dit « La Cassenade ») sont isolés et pourraient contribuer à renforcer le mitage et à fragiliser l'activité agricole environnante en fonction de la nature du projet.

- Sur la gestion de l'eau et la prévention des risques liés à l'eau :

Il est recommandé de développer dans le règlement d'urbanisme des outils de récupération et d'infiltration à la parcelle des eaux pluviales. Il est aussi recommandé de limiter au maximum l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols pour les voies de dessertes et le stationnement des secteurs concernés.

- Sur l'assainissement non collectif et la gestion de l'eau potable :

Il conviendrait de préciser dans les documents pour chacun des sites identifiés si la faisabilité de l'assainissement non collectif a bien été évaluée avec le SPANC et si la desserte en eau potable pourra être assurée par l'autorité compétente.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026_159-DE

J'émets un avis favorable avec les observations mentionnées ci-dessus que je vous recommande de prendre en compte pour la bonne mise en œuvre de votre projet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de toute ma considération.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
le Directeur Général des Services

Stéphane CORBIN

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

REÇU le
22 JAN. 2026
Rép:

INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ

Le Délégué Territorial

Dossier suivi par : GRELIER Alexandre
Téléphone : 05 56 01 73 48
Mail : a.grelier@inao.gouv.fr

La Directrice de l'INAO

à

Monsieur le Président
Pierre ROBERT
Communauté de communes du Pays Foyen
2 avenue Georges Clemenceau
33220 PINEUILH

Bordeaux, le 9 janvier 2026

Objet: PLUi Pays Foyen – modification simplifiée numéro 2

Monsieur le Président,

Par mail reçu le 7 janvier 2026, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de modification simplifiée numéro 2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays Foyen.

Les vingt communes du territoire du Pays Foyen sont situées dans plusieurs aires géographiques d'Appellations d'Origine Contrôlées (AOC). Elles appartiennent également à plusieurs aires de production d'Indications Géographiques Protégées (IGP). Le détail de l'appartenance des communes aux aires géographiques d'AOC et d'IGP figure en annexe.

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

L'aire parcellaire délimitée en AOC représente une superficie de 726 hectares en AOC « Médoc », « Bordeaux », « Bordeaux supérieur » et « Crémant de Bordeaux » pour une superficie totale de la commune de 1 276 hectares. En juin 2025, environ 398 hectares étaient plantés en vignes répartis entre 37 exploitations dont 20 ayant leur siège sur la commune.

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

Les modifications consistent en l'identification supplémentaire de six anciens bâtiments agricoles susceptibles de changer de destination pour de l'habitat ou de l'hébergement touristique sur les communes de Les Lèves-et-Thoumeyragues, Saint-Avit-de-Soulège, Saint-Quentin-de-Caplong, Pellegrue, Saint-André-et-Appelles et Margueron.

C'est ainsi que sur l'ensemble du territoire couvert par le PLUi le nombre total de bâtiments susceptibles de changer de destination est porté à 53.

Dans nos précédents avis en 2022 et 2024, nous vous avons rappelé que les services de l'INAO resteront attentifs, lors de l'examen éventuel du changement de destination des bâtiments identifiés, nécessitant un avis conforme de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), à l'absence d'impact de ces projets sur l'exploitation agricole ou la qualité paysagère du site.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Aucune modification de surface de zone du PLUi en vigueur n'est induite par la présente procédure de modification simplifiée n°2.

Après étude du dossier, l'INAO n'a pas d'objection à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOC et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice et par délégation,
La Délégué Territorial
Laurent FIDÈLE

Copie : DDTM 33

INAO - Délégation territoriale Aquitaine - Poitou-Charentes – Bordeaux
Bât A, 3ème étage 1 quai Wilson 33130 BEGLES
05 56 01 73 44

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

	IGP														AOC									
Communes	Agneau de Pauillac	Agneau du Périgord	Atlantique	Boeuf de Bazas	Canard à foie gras du Sud-Ouest	Caviar d'Aquitaine	Chapon du Périgord, Poularde du Périgord, Poulet du Périgord	Fraise du Périgord	Jambon de Bayonne	Périgord	Porc du Sud-Ouest	Pruneaux d'Agen	Veau du Limousin	Volailles de Gascogne	Bergerac	Bordeaux, Bordeaux supérieur, Crémant de Bordeaux	Côtes de Bergerac	Côtes de Bordeaux, Côtes de Bordeaux Sainte-Foy	Côtes de Montravel	Entre-deux-Mers	Fine Bordeaux	Haut-Montravel	Montravel	
Auriolles	X		X	X	X	X			X		X	X		X		X				X	X			
Caplong	X		X	X	X	X	X		X		X	X		X		X		X			X			
Eynesse	X		X	X	X	X	X		X		X	X		X		X		X			X			
Landerrouat	X		X	X	X	X			X		X	X		X		X		X			X			
Les Lèves-et-Thoumeyragues	X		X	X	X	X	X		X		X	X		X		X		X			X			
Ligueux	X		X	X	X	X	X		X		X	X		X		X		X			X			
Listrac-de-Durèze	X		X	X	X	X			X		X	X		X		X				X	X			
Margueron	X		X	X	X	X	X		X		X	X		X		X		X			X			
Massugas	X		X	X	X	X			X		X	X		X		X		X			X			
Pellegrue	X		X	X	X	X			X		X	X		X		X		X			X			
Pineuilh	X		X	X	X	X	X		X		X	X		X		X		X			X			
Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt		X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X		X		X		X				X	X
Riocaud	X		X	X	X	X	X		X		X	X		X		X		X			X			
La Roquille	X		X	X	X	X	X		X		X	X		X		X		X			X			
Saint-André-et-Appelles	X		X	X	X	X	X		X		X	X		X		X		X			X			
Saint-Avit-de-Soulège	X		X	X	X	X	X		X		X	X		X		X		X			X			
Saint-Avit-Saint-Nazaire	X		X	X	X	X	X		X		X	X		X		X		X			X			
Sainte-Foy-la-Grande	X		X	X	X	X	X		X		X	X		X		X		X			X			
Saint-Philippe-du-Seignal	X		X	X	X	X	X		X		X	X		X		X		X			X			
Saint-Quentin-de-Caplong	X		X	X	X	X	X		X		X	X		X		X		X			X			

INAO - Délégation territoriale Aquitaine - Poitou-Charentes – Bordeaux
Bât A, 3ème étage 1 quai Wilson 33130 BEGLES
05 56 01 73 44

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
GIRONDE

Monsieur le Président
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FOYEN
2 Avenue Georges Clémenceau
33220 PINEUILH

Bordeaux, le 13 janvier 2026

Président

Monsieur le Président,

Vous avez sollicité l'avis de notre Compagnie sur le projet de modification simplifiée n°2 du PLUi du Pays Foyen. Nous vous en remercions.

Objet
PLUi modification simplifiée

Dossier suivi par
Marie-Hélène ARQUEY

Référence
MHA/25/3

Nous émettons les remarques suivantes :

Concernant les changements de destinations prévus, nous demandons qu'une vigilance soit portée sur le fait que la possibilité soit réduite à un seul logement et à un seul gite par changement de destination.

De plus, nous vous rappelons que le changement de destination ne doit pas compromettre l'activité agricole existante. Les parcelles AL 72 et AK 106 paraissent toujours cultivées. La proximité de ces nouveaux logements ne doit pas venir entraver le travail de ces terres ni contraindre le travail des exploitants (dans le temps ou l'espace).

Les autres points de modifications n'appellent pas de remarque de notre part.

Sous réserve de la prise en compte des remarques qui précèdent, nous émettons un avis favorable au dossier de modification n°2 présenté.

Le règlement n'amène pas de remarque particulière.

En conséquence et sous réserve de la prise en compte de remarques émises, notre Compagnie émet un avis favorable au projet.

Nous vous souhaitons bonne réception de ce courrier et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Chambre d'Agriculture

Siège social
17 cours Xavier Arnozan
CS 71305
33082 BORDEAUX CEDEX

Tél. 05 56 79 64 12
Fax 05 56 79 80 30
Email : territoires@gironde.chambagri.fr
www.gironde.chambres-agriculture.fr

Le Directeur Général
Thierry MAZET
par délégation, Magali ARDILEY
Directrice du Pôle Valorisation des Territoires

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026_159-DE

**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Unité départementale
de l'architecture et du patrimoine
de la Gironde**

Affaire suivie par :
Cécile Gaydon
Tél : 05 56 00 87 10
Mél : udap.gironde@culture.gouv.fr

Bordeaux, le 15 JAN. 2026

Monsieur le Président
Pierre ROBERT
Communauté de communes du Pays Foyen
2 avenue Georges Clémenceau
33220 PINEUILH

Monsieur le Président,

La Communauté de communes du Pays Foyen a engagé une procédure de modification simplifiée n°2 de son PLUi, par délibération du 30 septembre 2025 puis par arrêté du 6 octobre 2025.

Ce projet consiste à identifier six nouvelles constructions pouvant faire l'objet d'un changement de destination.

Compte tenu de la valeur patrimoniale que présente la grande majorité de ces bâtiments, il conviendra de veiller à ce que les projets ne portent pas atteinte aux caractéristiques architecturales à préserver (notamment à la composition des façades), ni engendrer une dégradation des espaces non bâtis (cours, parcs, jardins, etc.).
En outre, la mise en place d'une protection au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme des constructions présentant un intérêt architectural et patrimonial serait judicieuse.

En conclusion, je vous informe émettre un avis favorable sous réserve de la prise en compte des observations émises ci-dessus.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Architecte des Bâtiments de France
Adjoint à la cheffe de service

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
UDAP 33
54, rue Magendie
33074 BORDEAUX CEDEX
05 56 00 87 10
Département de la Gironde

François BRETON

Copie à : DDTM de la Gironde

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

PRÉFET
DE LA GIRONDE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Affaire suivie par :
Thomas DAUBERT
Service d'Accompagnement Territorial
Unité Aménagement du Libournais et Haute Gironde
Tél : 05 54 69 21 85
Mél : thomas.daubert@gironde.gouv.fr

Libourne, le 23 JAN. 20

L'adjointe au chef de
Service Accompagnement Territorial
à
Monsieur le Président
de la Communauté de Communes du Pays FOYEN

Objet : Avis sur la Modification n°2 du PLUi

Par courrier reçu en date du 6 janvier 2026, vous sollicitez l'avis de mon service sur le projet de modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) intercommunal.

L'objet de cette modification est d'ajouter 6 changements de destination dans les zones agricoles et naturelles du PLUi en habitation ou hébergement touristique.

Ces changements sont listés dans la notice explicative, avec un relevé sur le plan de zonage existant, la localisation cadastrale des bâtiments, des photos des sites concernés, ainsi que des destinations actuelles et futures.

Cependant, la description des modifications aurait pu être complétée par des éléments plus précis permettant d'apprécier la nature réelle des bâtiments ajoutés, leur capacité à changer de destination sans transformation majeure démontrant l'absence d'atteinte à l'activité agricole et aux espaces NAF ainsi que leur couverture en défense incendie.

La liste des changements de destinations prévus amène à certaines interrogations :

- Pellegrue, ZW 75, le document indique un ancien bâti agricole à caractère patrimonial, dont l'état pourrait nécessiter des transformations lourdes pour changer de destination, assimilable à une nouvelle urbanisation diffuse en zone agricole. Ce point d'alerte vaut également pour le bâtiment de la parcelle cadastrale AK 106 à Margueron.
- Saint-André-et-Appelles, AL 72, le moulin étant isolé au milieux de cultures, le traitement de l'interface habitation/parcelle cultivée sera à préciser.
- St Quentin de Caplong (AK 360), sur le corps de ferme, un seul bâtiment apparaît ciblé par un cercle blanc. Si l'ensemble du corps de ferme est prévu dans le cadre d'un projet, il est plus sûr d'identifier la totalité du bâti. En l'état, la CDPENAF pourrait rejeter le dossier comme non compatible au PLU si celui-ci porte sur la totalité des bâtiments et non uniquement sur celui ciblé par le changement de destination.

L'avis de mon service sur cette modification est donc favorable sous réserve de la prise en compte des observations formulées. Par ailleurs, cela ne préjuge pas de l'avis qui sera donné sur chaque demande de changement de destination au titre de l'autorisation d'urbanisme.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

L'adjointe au chef de Service
Accompagnement Territorial,

Copie : Monsieur le Sous-Préfet de Libourne

Valérie Bousquet

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

MRAe
Mission régionale d'autorité environnementale

Région Nouvelle-Aquitaine

Avis conforme de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) de Nouvelle-Aquitaine relatif au projet de modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) porté par la communauté de communes du Pays Foyen (33)

Avis conforme NA-2025-009790/KK AC PLU

Avis conforme rendu
en application du deuxième alinéa de l'article R. 104-33 du Code de l'urbanisme

La Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) de la Région Nouvelle-Aquitaine

Vu la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement et notamment son annexe II ;

Vu le Code de l'urbanisme notamment son article R. 104-33 deuxième alinéa ;

Vu le décret n°2016-519 du 28 avril 2016 portant réforme de l'Autorité environnementale ;

Vu le décret n°2016-1110 du 11 août 2016 relatif à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes ;

Vu le décret n°2022-1025 du 20 juillet 2022 substituant la dénomination « Inspection générale de l'environnement et du développement durable » à la dénomination « Conseil général de l'environnement et du développement durable » ;

Vu le décret n°2022-1165 du 20 août 2022 relatif à l'inspection générale de l'environnement et du développement durable modifié par le décret n°2023-504 du 22 juin 2023 portant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale des plans et programmes ;

Vu la décision du 1er septembre 2025 de la Mission Régionale d'Autorité environnementale portant délégation de compétence à ses membres pour statuer sur les demandes d'examen au cas par cas présentées au titre des articles R. 104-33 et suivants du Code de l'urbanisme ;

Vu le dossier fourni par la personne publique responsable enregistré sous le numéro de dossier figurant dans l'encadré ci-dessus, déposé par la communauté de communes du Pays Foyen, reçu le 2 décembre 2025 relatif à la modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de communes du Pays Foyen (33), en application des articles R. 104-33 deuxième alinéa à R. 104-35 du Code de l'urbanisme ;

Vu l'avis de l'Agence régionale de santé en date du 8 janvier 2026 ;

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026_159-DE

Considérant que la communauté de communes du Pays Foyen, compétente en matière d'urbanisme, souhaite procéder à la deuxième modification simplifiée de son plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) (16 540 habitants en 2022 source INSEE, sur un territoire de 220,4 km²) ; que le PLUi a fait l'objet d'un avis[1] de la MRAe en date du 12 juin 2019 et a été approuvé le 28 novembre 2019 ;

Considérant que la modification simplifiée n°2 vise à :

- identifier six bâtis susceptibles de changer de destination en zone agricole A et naturelle N dont :
 - quatre bâtis agricoles destinés à de l'habitation à Les Lèves-et-Thoumeyragues, Saint-Avit-de-Soulège, Saint-Quentin-de-Caplong et Pellegrue ;
 - un ancien moulin destiné à de l'hébergement touristique à Saint-André-et-Appelles ;
 - un bâti agricole destiné à de l'habitation ou de l'hébergement touristique à Margueron ;
- mettre à jour l'annexe désignée « *Annexe patrimoine et changement de destination* » pour intégrer les nouveaux changements de destination envisagés ;

Attendu que, selon l'article R. 104-35 du Code de l'urbanisme, le dossier de modification simplifiée n°2 du PLUi est transmis à la MRAe à un stade précoce et, au plus tard, avant l'examen conjoint, la soumission pour avis ou la notification aux personnes publiques associées ; qu'il convient d'ajuster le projet de modification simplifiée n°2 du PLUi, avant son approbation, afin de prendre en compte les bâtiments susceptibles de changer de destination à vocation de logement, dans le projet de développement intercommunal en substitution à la construction neuve sur des espaces agricoles, naturels ou forestiers, dans le PLUi en vigueur ;

Considérant les informations fournies par la collectivité et les attendus de la MRAe à prendre en compte par la personne publique responsable ;

rend un avis conforme

sur **l'absence de nécessité** de réaliser une évaluation environnementale pour le projet de modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de communes du Pays Foyen (33).

Conformément à l'article R. 104-33 du Code de l'urbanisme, la communauté de communes du Pays Foyen rendra une décision en ce sens.

Le présent avis sera joint au dossier d'enquête publique ou de mise à disposition du public.

Le présent avis conforme sera publié sur le portail des publications de l'évaluation environnementale https://evaluation-environnementale.ecologie.gouv.fr/#/public/portalReviews

Le présent avis conforme ne dispense pas des obligations auxquelles le projet présenté peut être soumis par ailleurs. Il ne dispense pas les projets, éventuellement permis par ce plan, des autorisations administratives ou procédures auxquelles ils sont soumis.

Fait à Bordeaux, le 21 janvier 2026

Pour la MRAe Nouvelle-Aquitaine,
le membre délégataire

Signé

Jérôme Wabinski

1 https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/pp_2019_8014_pluih_r_paysfoyen_avis_mrae_signe.pdf

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Consultation des Personnes Publiques Associées

Date	Observations formulées par les personnes publiques	Avis préalable de la maîtrise d'ouvrage	Documents modifiés
1- Grand Libournais			
12/01/2026	Ce projet de modification simplifiée a pour objet d'ajouter 6 constructions supplémentaires à la liste des bâtiments pouvant changer de destination en zones A et N dans les annexes du règlement. La notice explicative précise que ces constructions font aussi l'objet d'une identification sur le plan de zonage au titre de l'article R 151-35 du Code de l'Urbanisme afin qu'elles puissent bénéficier d'un changement de destination vers de l'habitat. Tout d'abord, je vous rappelle que l'évolution précédente du PLUi a permis d'identifier 17 bâtiments supplémentaires pouvant changer de destination au 30 constructions déjà prévues dans le cadre du PLUi approuvé en 2019. Aussi, l'ajout de 6 constructions supplémentaires porte à 53 bâtiments identifiés, soit une augmentation très significative par rapport au projet initial. A cet effet, il semble nécessaire d'analyser les effets (nombre de logements envisagés, etc.) des modifications successives sur ce sujet. Ensuite, le règlement du PLUi modifié encadre le changement de destination des constructions en zones A et N en conditionnant leur évolution à la présence des réseaux, à la préservation de la qualité paysagère et de l'activité agricole du site environnant, mais aussi à la présence d'une défense incendie. Pour cela, la notice explicative doit être complétée avec l'analyse des 6 constructions au regard des conditions proposées dans le règlement du PLUi. Par ailleurs, la notice explicative doit préciser les surfaces impactées par le changement de destination pour chaque construction : certains des bâtiments identifiés disposent d'une emprise au sol conséquente (plus de 300 m2) et pourraient donc accueillir plusieurs logements. Enfin, le règlement des zones A et N du PLUi doit être complété pour apporter des précisions sur les destinations vers lesquelles le changement de destination peut être effectué. Pour conclure, l'encadrement du changement de destination pour favoriser la mobilisation du bâti existant va dans le sens des prescriptions du DOO du SCoT du Grand Libournais. Toutefois, il faudra que la présente	Dans les faits, peu de changements de destination identifiés ont fait l'objet de réalisation effective de nouveaux logements. Il est rappelé que les changements de destinations proposés s'inscrivent dans une logique d'autorisation préalable à l'échelle du PLUi. Il reviendra au porteur de projet lors de l'autorisation d'urbanisme et de l'instruction du dossier en CDPENAF d'apporter toutes les justifications nécessaires prouvant la non atteinte du projet au caractère naturel et agricole des espaces mitoyens. Les surfaces ne sont pas impactées par le changement de destination qui n'occasionne pas de consommation d'espaces. Il s'agit justement d'une opportunité d'apporter en milieu de rural de nouveaux logements sans impacter les espaces naturels, agricoles et forestiers, mais également de réhabiliter du patrimoine bâti ancien. En suivant l'organisation initiale du PLUi approuvé, la destination autorisée pour le changement de destination	Non

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

	modification du document d'urbanisme s'assure de la limitation des conflits d'usage, de la préservation de l'activité agricole, de la présence des réseaux, etc. en tenant compte des observations faites ci-dessus.	est indiquée dans l'annexe 1.4 du rapport de présentation, celle-ci est effectivement complétée.	
2- SDIS 33			
19/01/2026	Après examen des zonages proposés dans le projet, veuillez trouver mes observations venant en complément de celles formulées précédemment lors de l'arrêté. J'attire votre attention sur le fait que mes services ont identifié des secteurs bâtis présentant une défense incendie insuffisante lors de la consultation au titre du porter à connaissance (cf. avis du SDIS en date du 09 avril 2018). **1. <u>Accessibilité aux véhicules d'incendie et de secours</u>** Les zones de développement urbain, les zones d'activité, leurs bâtiments ou enjeux divers devront être desservis par des voies « engins » et voies « échelles » dont les caractéristiques sont énoncées dans les annexes correspondantes, afin de permettre l'engagement et l'intervention des équipes de secours. Les dispositifs de restriction d'accès devront être compatibles avec les principes évoqués dans l'annexe correspondante. **2. <u>Prise en compte des risques majeurs dans les opérations d'aménagements</u>** Les communes de Pineuilh, Eynesse, Ste Foy La Grande, Margueron, La Roquille St André et Appelles, St Avit de Soulège, St Avit - St Nazaire sont classées dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs comme étant exposées aux risques d'inondation, de rupture de barrage, d'éboulement, d'effondrement, retrait et gonflement. Il convient donc d'annexer au PLU les éventuels plans de prévention des risques approuvés par l'autorité préfectorale. **3. <u>Défense Extérieure Contre l'Incendie DECI</u>** **3.1. Réglementation applicable** La DECI doit permettre de disposer des ressources en eau nécessaires à la lutte contre les incendies. Elle doit être dimensionnée en fonction du niveau de risque évalué par le SDIS.	L'avis reçu semble être général et ne pas porter spécifiquement sur les 6 changements de destination demandés.	Non

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Le Règlement de Défense Extérieure Contre !'Incendie de la Gironde (RDDECI), élaboré par le SDIS approuvé par arrêté préfectoral le 26 juin 2017, définit les principes de la Défense Extérieure Contre l'incendie.

Ce règlement adapte le dimensionnement de la défense incendie en fonction de 5 niveaux de risque (très faible, faible, ordinaire, important, très important). A chaque niveau de risque correspond un volume d'eau ou débit ainsi qu'une distance minimum entre le point d'eau incendie et l'enjeu bâtimentaire à défendre.

Ainsi, pour les niveaux de risque très faible et faible, le règlement permet d'accepter une DECI correspondant à 30 m^3/h pendant 1 h, soit une réserve de 30 m3 minimum à une distance maximale de 400 m (risque très faible) et 200 m (risque faible) du bâti.

Le RDDECI de la Gironde est consultable sur le site des services de l'Etat : http://.gironde.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite

Il vous appartient, à partir de la grille de dimensionnement de la DECI, de vous assurer que chaque bâti dispose d'une défense incendie adaptée et proportionnée au risque à défendre.

Les grilles de couverture, sont consultables dans le RD DECI page 17.

3.2. Les secteurs à urbaniser dont une DECI est à prévoir

3.2.1. Zones à urbaniser relevant soit du risque très faible, faible, ordinaire ou important

Auriolles

Sans observation.

Les Lèves et Thoumeyragues

Lieux dits La Beauze et Les Bramants.

Margueron

Lieu dit La Cassenade.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Massugas

Sans observation.

Pellegrue

Lieux dits La Ramonette, A Pichaud et Lareyre Nord.

Pineuilh

Lieu dit Petit Fronsalade.

Riocaud

Lieu dit Les Merveillaux.

Saint André et Appelles

Lieu dit Roumage.

Saint Avit de Soulége

Lieu dit Pierrousselle et Impasse de l'Église.

Saint Avit Saint Nazaire

Route de !'Hermitage.

Saint Quentin de Caplong

Lieu dit Moulin de Taillade et Château.

3.2.2. Zones relevant du risque très important : zones industrielles

Aucune des communes n'est concernée par le risque très important.

Concernant l'ensemble de ces zones à urbaniser, la consultation de mes services, lors des instructions d'autorisations d'occupation du sol (demandes de permis de construire, de lotir, d'aménager), permettra d'apporter une réponse de DECI adaptée à chaque projet.

4. <u>Modification du Plan</u>

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

	Tout projet ultérieur de modification doit faire l'objet d'une consultation du Service Départemental d'incendie et de Secours de la Gironde. P.J. - Fiches de contrôle des points d'eau - Annexe « Les voies engins >> - Annexe « Les voies échelles » - Annexe « Dispositifs de restriction d'accès » - Avis du SOIS au stade de l'arrêté en date du 09 avril 2019		
3- CD33			
19/01/2026	Ce projet de modification simplifiée n°2 du PLU appelle les observations suivantes : ► Sur les changements de destination : L'objet de la modification est de repérer des bâtiments supplémentaires susceptibles de changer de destination, afin de les transformer en logements ou hébergements touristiques. Les quatre premiers biens étudiés (Lieu-dit «Gorins», Lieu-dit « Impasse de l'Eglise », Lieu-dit « Château », Lieu-dit « Laborde») présentent une valeur architecturale et patrimoniale et ne semblent pas de nature à compromette l'activité agricole environnante. Ils correspondent, soit à des maisons d'habitation, soit à des bâtiments agricoles désaffectés situés en bord de route. Les deux derniers sites (lieu-dit « Roumage » et Lieu-dit « La Cassenade ») sont isolés et pourraient contribuer à renforcer le mitage et à fragiliser l'activité agricole environnante en fonction de la nature du projet. ► Sur la gestion de l'eau et la prévention des risques liés à l'eau : Il est recommandé de développer dans le règlement d'urbanisme des outils de récupération et d'infiltration à la parcelle des eaux pluviales. Il est aussi recommandé de limiter au maximum l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols pour les voies de dessertes et le stationnement des secteurs concernés. ► Sur l'assainissement non collectif et la gestion de l'eau potable : Il conviendrait de préciser dans les documents pour chacun des sites identifiés si la faisabilité de l'assainissement non collectif a bien été évaluée avec le SPANC et si la desserte en eau potable pourra être assurée par l'autorité compétente.	Les deux derniers cas évoqués s'inscrivent justement dans une logique d'activité complémentaire (hébergement touristique) à l'activité agricole initiale. Il est rappelé que la procédure initiée est une procédure de modification simplifiée dont l'objectif est seulement l'ajout d'autorisation préalable au changement de destination.	Non

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

	J'émets un avis favorable avec les observations mentionnées ci-dessus que je vous recommande de prendre en compte pour la bonne mise en œuvre de votre projet.		
4- INAO			
22/01/2026	Les vingt communes du territoire du Pays Foyen sont situées dans plusieurs aires géographiques d'Appellations d'Origine Contrôlées (AOC). Elles appartiennent également à plusieurs aires de production d'indications Géographiques Protégées (IGP). Le détail de l'appartenance des communes aux aires géographiques d'AOC et d'IGP figure en annexe. Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent : L'aire parcellaire délimitée en AOC représente une superficie de 726 hectares en AOC « Médoc », « Bordeaux », « Bordeaux supérieur » et « Crémant de Bordeaux » pour une superficie totale de la commune de 1 276 hectares. En juin 2025, environ 398 hectares étaient plantés en vignes répartis entre 37 exploitations dont 20 ayant leur siège sur la commune. Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent : Les modifications consistent en l'identification supplémentaire de six anciens bâtiments agricoles susceptibles de changer de destination pour de l'habitat ou de l'hébergement touristique sur les communes de Les Lèves-et-Thoumeyragues, Saint-Avit-de-Soulège, Saint-Quentin-de-Caplong, Pellegrue, Saint-André-et-Appelles et Margueron. C'est ainsi que sur l'ensemble du territoire couvert par le PLUi le nombre total de bâtiments susceptibles de changer de destination est porté à 53. Dans nos précédents avis en 2022 et 2024, nous vous avons rappelé que les services de l'INAO resteront attentifs, lors de l'examen éventuel du changement de destination des bâtiments identifiés, nécessitant un avis conforme de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), à l'absence d'impact de ces projets sur l'exploitation agricole ou la qualité paysagère du site.	Il est pris note de la validation de ce projet de modification simplifiée par l'INAO.	

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Aucune modification de surface de zone du PLUi en vigueur n'est induite par la présente procédure de modification simplifiée n°2.

Après étude du dossier, l'INAO n'a pas d'objection à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOC et IGP concernées.

	IGP														AOC									
Communes	Agneau de Pauillac	Agneau du Périgord	Atlantique	Bœuf de Bazas	Canard à foie gras du Sud-Ouest	Caviar d'Aquitaine	Chapon du Périgord, Poularde du Périgord, Poulet du Périgord	Fraise du Périgord	Jambon de Bayonne	Périgord	Porc du Sud-Ouest	Pruneaux d'Agen	Veau du Limousin	Volailles de Gascogne	Bergerac	Bordeaux, Bordeaux supérieur, Crémant de Bordeaux	Côtes de Bergerac	Côtes de Bordeaux, Côtes de Bordeaux Sainte-Foy	Côtes de Montravel	Entre-deux-Mers	Fine Bordeaux	Haut-Montravel	Montravel	
Auriolles	X		X	X	X	X			X		X	X		X		X				X	X			
Caplong	X		X	X	X	X	X		X		X	X		X		X		X			X			
Eynesse	X		X	X	X	X	X		X		X	X		X		X		X			X			
Landerrouat	X		X	X	X	X			X		X	X		X		X		X			X			
Les Lèves-et-Thoumeyragues	X		X	X	X	X	X		X		X	X		X		X		X			X			
Ligueux	X		X	X	X	X	X		X		X	X		X		X		X			X			
Listrac-de-Durèze	X		X	X	X	X			X		X	X		X		X				X	X			
Margueron	X		X	X	X	X	X		X		X	X		X		X		X			X			
Massugas	X		X	X	X	X			X		X	X		X		X		X			X			
Pellegrue	X		X	X	X	X			X		X	X		X		X		X			X			
Pineuilh	X		X	X	X	X	X		X		X	X		X		X		X			X			
Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt		X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X		X		X		X			X	X	X
Riocaud	X		X	X	X	X	X		X		X	X		X		X		X			X			
La Roquille	X		X	X	X	X	X		X		X	X		X		X		X			X			
Saint-André-et-Appelles	X		X	X	X	X	X		X		X	X		X		X		X			X			
Saint-Avit-de-Soulège	X		X	X	X	X	X		X		X	X		X		X		X			X			
Saint-Avit-Saint-Nazaire	X		X	X	X	X	X		X		X	X		X		X		X			X			
Sainte-Foy-la-Grande	X		X	X	X	X	X		X		X	X		X		X		X			X			
Saint-Philippe-du-Seignal	X		X	X	X	X	X		X		X	X		X		X		X			X			
Saint-Quentin-de-Caplong	X		X	X	X	X	X		X		X	X		X		X		X			X			

5- Chambre d'Agriculture

13/01/2026

Nous émettons les remarques suivantes :

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

	Concernant les changements de destinations prévus, nous demandons qu'une vigilance soit portée sur le fait que la possibilité soit réduite à un seul logement et à un seul gite par changement de destination. De plus, nous vous rappelons que le changement de destination ne doit pas compromettre l'activité agricole existante. Les parcelles AL 72 et AK 106 paraissent toujours cultivées. La proximité de ces nouveaux logements ne doit pas venir entraver le travail de ces terres ni contraindre le travail des exploitants (dans le temps ou l'espace). Les autres points de modifications n'appellent pas de remarque de notre part. Sous réserve de la prise en compte des remarques qui précèdent, nous émettons un avis favorable au dossier de modification n°2 présenté. Le règlement n'amène pas de remarque particulière. En conséquence et sous réserve de la prise en compte de remarques émises, notre Compagnie émet un avis favorable au projet.	Les deux cas évoqués s'inscrivent justement dans une logique d'activité complémentaire (hébergement touristique) à l'activité agricole initiale.	Non
6- DDTM			
23/01/2026	L'objet de cette modification est d'ajouter 6 changements de destination dans les zones agricoles et naturelles du PLUi en habitation ou hébergement touristique. Ces changements sont listés dans la notice explicative, avec un relevé sur le plan de zonage existant, la localisation cadastrale des bâtiments, des photos des sites concernés, ainsi que des destinations actuelles et futures. Cependant, la description des modifications aurait pu être complétée par des éléments plus précis permettant d'apprécier la nature réelle des bâtiments ajoutés, leur capacité à changer de destination sans transformation majeure démontrant l'absence d'atteinte à l'activité agricole et aux espaces NAF ainsi que leur couverture en défense incendie. La liste des changements de destinations prévus amène à certaines interrogations :		

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

	• Pellegrue, ZW 75, le document indique un ancien bâti agricole à caractère patrimonial, dont l'état pourrait nécessiter des transformations lourdes pour changer de destination, assimilable à une nouvelle urbanisation diffuse en zone agricole. Ce point d'alerte vaut également pour le bâtiment de la parcelle cadastrale AK 106 à Margueron. • Saint-André-et-Appelles, AL 72, le moulin étant isolé au milieux de cultures, le traitement de l'interface habitation/parcelle cultivée sera à préciser. • St Quentin de Caplong (AK 360), sur le corps de ferme, un seul bâtiment apparaît ciblé par un cercle blanc. Si l'ensemble du corps de ferme est prévu dans le cadre d'un projet, il est plus sûr d'identifier la totalité du bâti. En l'état, la CDPENAF pourrait rejeter le dossier comme non compatible au PLU si celui-ci porte sur la totalité des bâtiments et non uniquement sur celui ciblé par le changement de destination. L'avis de mon service sur cette modification est donc favorable sous réserve de la prise en compte des observations formulées. Par ailleurs, cela ne préjuge pas de l'avis qui sera donné sur chaque demande de changement de destination au titre de l'autorisation d'urbanisme.	Il est rappelé que les changements de destinations proposés s'inscrivent dans une logique d'autorisation préalable à l'échelle du PLUi. Il reviendra au porteur de projet lors de l'autorisation d'urbanisme et de l'instruction du dossier en CDPENAF d'apporter toutes les justifications nécessaires prouvant la non atteinte du projet au caractère naturel et agricole des espaces mitoyens. Cela vaut en particulier pour les remarques relatives à la parcelle ZW 75 à Pellegrue, et AL 72 à Saint-André-et-Appelles. Concernant Saint-Quentin de Caplong, la remarque paraît pertinent et il convient donc que chacune des 3 bâtiments présents sur le terrain (dont AK 360) fasse l'objet d'une identification comme changement de destination potentiel.	Saint-Quentin de Caplong : identification de chacune des trois constructions du site (dont la parcelle AK 360).
7- MRAE			
21/01/2026	**Considérant** que la communauté de communes du Pays Foyen, compétente en matière d'urbanisme, souhaite procéder à la deuxième modification simplifiée de son plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) (16 540 habitants en 2022 source INSEE, sur un territoire de 220,4 km²) ; que le PLUi a fait l'objet d'un avis de la MRAe en date du 12 juin 2019 et a été approuvé le 28 novembre 2019 ; **Considérant** que la modification simplifiée n°2 vise à : • identifier six bâtis susceptibles de changer de destination en zone agricole A et naturelle N dont : - quatre bâtis agricoles destinés à de l'habitation à Les Lèves-et-Thoumeyragues, Saint-Avit-de-Soulège, Saint-Quentin-de-Caplong et Pellegrue ; - un ancien moulin destiné à de l'hébergement touristique à Saint-André-et-Appelles ; - un bâti agricole destiné à de l'habitation ou de l'hébergement touristique à Margueron ;		

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

	• mettre à jour l'annexe désignée « *Annexe patrimoine et changement de destination* » pour intégrer les nouveaux changements de destination envisagés ; **Attendu** que, selon l'article R. 104-35 du Code de l'urbanisme, le dossier de modification simplifiée n°2 du PLUi est transmis à la MRAe à un stade précoce et, au plus tard, avant l'examen conjoint, la soumission pour avis ou la notification aux personnes publiques associées ; qu'il convient d'ajuster le projet de modification simplifiée n°2 du PLUi, avant son approbation, afin de prendre en compte les bâtiments susceptibles de changer de destination à vocation de logement, dans le projet de développement intercommunal en substitution à la construction neuve sur des espaces agricoles, naturels ou forestiers, dans le PLUi en vigueur ; **Considérant** les informations fournies par la collectivité et les attendus de la MRAe à prendre en compte par la personne publique responsable ; **Rend un avis conforme** sur **l'absence de nécessité** de réaliser une évaluation environnementale pour le projet de modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de communes du Pays Foyen (33). Conformément à l'article R. 104-33 du Code de l'urbanisme, la communauté de communes du Pays Foyen rendra une décision en ce sens. Le présent avis sera joint au dossier d'enquête publique ou de mise à disposition du public. Le présent avis conforme sera publié sur le portail des publications de l'évaluation environnementale https://evaluation-environnementale.ecologie.gouv.fr/#/public/portalReviews Le présent avis conforme ne dispense pas des obligations auxquelles le projet présenté peut être soumis par ailleurs. Il ne dispense pas les projets, éventuellement permis par ce plan, des autorisations administratives ou procédures auxquelles ils sont soumis.	Il est pris note de la non nécessité de recourir à un processus d'évaluation environnementale dans le cadre de cette procédure de modification simplifiée.	Non
8- UDAP 33			
15/01/2026	Compte tenu de la valeur patrimoniale que présente la grande majorité de ces bâtiments, il conviendra de veiller à ce que les projets ne portent pas atteinte aux caractéristiques architecturales à préserver (notamment à la	Il est rappelé que les changements de destinations proposés s'inscrivent dans une logique d'autorisation préalable à l'échelle du PLUi. Il reviendra au porteur de	Non

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

	composition des façades), ni engendrer une dégradation des espaces non bâtis (cours, parcs, jardins, etc.). En outre, la mise en place d'une protection au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme des constructions présentant un intérêt architectural et patrimonial serait judicieuse. En conclusion, je vous informe émettre un avis favorable sous réserve de la prise en compte des observations émises ci-dessus.	projet lors de l'autorisation d'urbanisme et de l'instruction du dossier en CDPENAF d'apporter toutes les justifications nécessaires prouvant l'intégration du projet au caractère naturel et agricole des espaces mitoyens.	

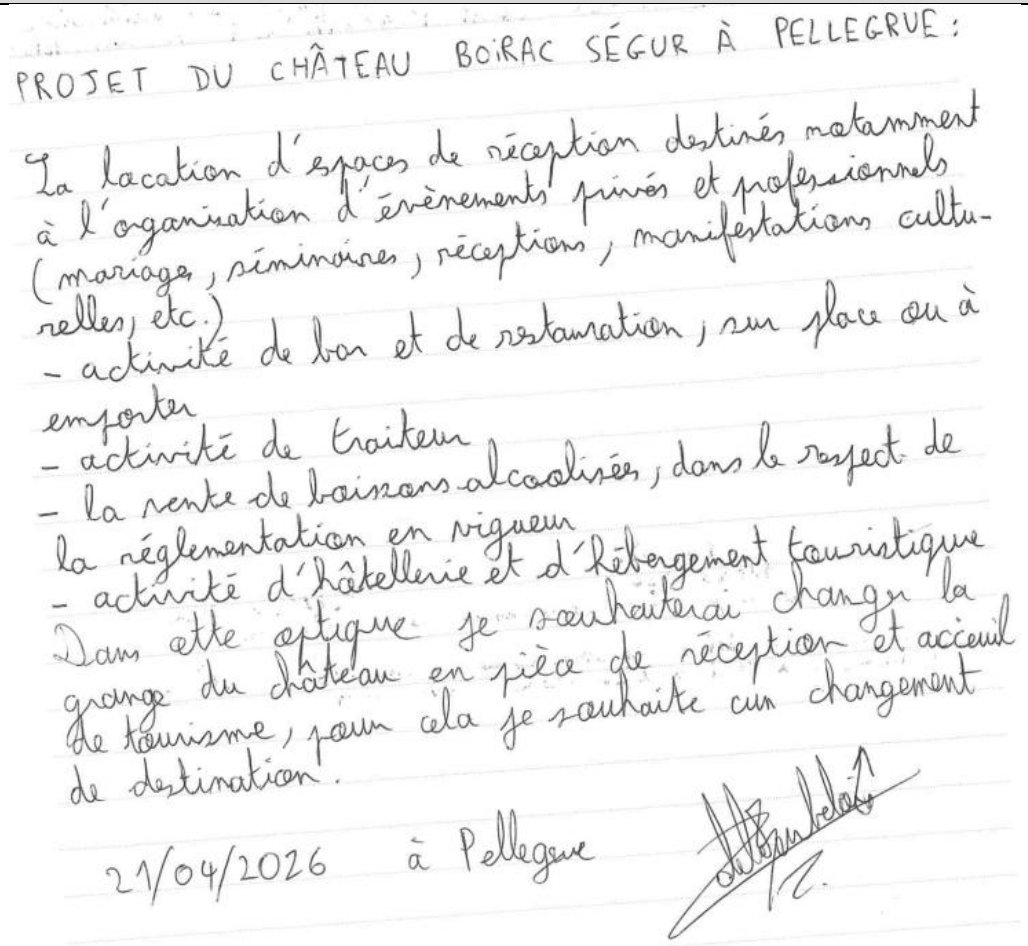
Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

2ème MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLUi DU PAYS FOYEN

Mise à disposition du dossier au public

Observation	Observations formulées	Réponse de la maîtrise d'ouvrage	Documents modifiés
AURIOLLES			
	Aucune Observation		
CAPLONG			
	Aucune Observation		
EYNESSE			
	Aucune Observation		
LA ROQUILLE			
	Aucune Observation		
LANDERROUAT			
	Aucune Observation		
LES LEVES-ET-THOUMEYRAGUES			
	Aucune Observation		
LIGUEUX			
	Aucune Observation		
LISTRAC-DE-DUREZE			
	Aucune Observation		
MARGUERON			

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

	Aucune Observation		
MASSUGAS			
	Aucune Observation		
PELLEGRUE			
Château Boirac-Ségur		Le projet est d'une grande qualité sur un patrimoine bâti historique. Le projet fait par ailleurs l'objet d'un avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France. L'ensemble de ces destinations consiste dont à répondre à l'enjeu de renouvellement de la vocation du site. Afin de favoriser la faisabilité d'une reconversion de qualité sur le patrimoine bâti historique présent il est proposé que les deux annexes (dont les anciennes écuries) bénéficient d'un potentiel de changement de destination pour les activités de restauration, d'hôtellerie et d'hébergement touristique la vocation d'un site.	Avis favorable en identifiant chacune des différentes annexes du château comme pouvant changer de destination vers destination de : restauration, hôtel, hébergements touristiques, et équipements recevant du public.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

PINEUILH			
M. et Mme Bouzidi	Objet : Demande de changement de destination d'un bâtiment agricole en habitation Madame, Monsieur, Je soussigné Mohamed BOUZIDI propriétaire d'un ancien séchoir à tabac situé au lieu-dit « Petit Bois », cadastré section BN n°94 sur le territoire de la commune de Pineuilh - 33220, ai l'honneur de solliciter auprès de vos services l'autorisation de procéder à **un changement de destination de ce bâtiment.** En effet, ce séchoir à tabac, aujourd'hui inutilisé et ne faisant plus l'objet d'une activité agricole, présente un réel potentiel de réhabilitation. Mon projet consiste à le transformer en habitation, dans le respect des règles d'urbanisme en vigueur ainsi que du caractère architectural du bâti existant. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de valorisation du patrimoine bâti rural, tout en limitant l'artificialisation des sols par la réutilisation d'une construction existante. Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.  	Cette demande paraît recevable même si une grande attention devra être portée sur les modalités d'intégration du projet à l'entrée de Saint-Philippe du Seignal, en particulier lors du dépôt de permis. Il est précisé qu'il serait intéressant de garder, au moins en partie, une trace historique de la vocation initiale de la construction (bardage bois,…).	Avis favorable

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

MM. Yvan et Jean-Marc Kachi	Madame, Monsieur, Nous souhaiterions la prise en compte de l'évolution possible de nos bâtiments agricoles traditionnels vers des habitations. La ferme (parcelle CA 24), qui est isolée avec un grand volume au centre, pourrait servir à l'accueil de groupes, ... Les bâtiments principaux du Château de La Lambertie (parcelles CA 44 et CA 12) pourraient être modifiés aisément en habitations avec éventuellement une salle d'accueil de groupes, ... Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée. Yvan et Jean Marc KACKI EARL DE LA LAMBERTIE Yvan & Jean-Marc KACKI	Cette demande paraît recevable au regard de la qualité patrimonial des constructions. Ainsi : - La construction sur la parcelle CA 24 pourrait être orientée vers de l'hébergement touristique. - Les constructions principales des parcelles CA 44 et CA 12 pourraient être orientées vers de l'habitat. Il est toutefois précisé que la construction située sur la parcelle CA 12 était déjà identifiée comme pouvant changer de destination dans le PLUi. Cette demande vient donc conforter la possibilité d'un projet sur ce bâti.	Avis favorable

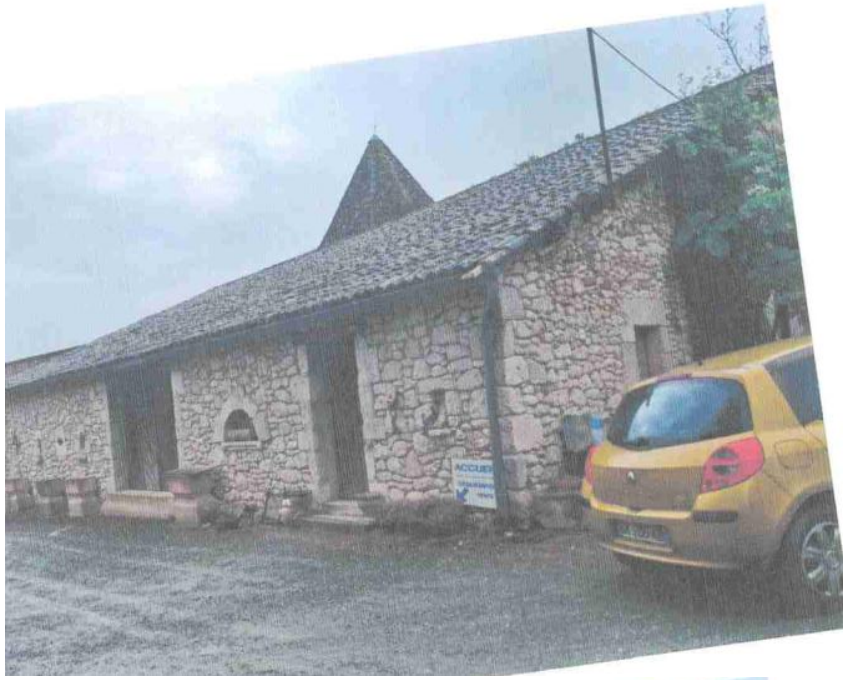
Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE



BATIMENTS MODIFIABLES
1 CHATEAU LA LAMBERTIE CA 44 CA 12
2 FERME LE BOUDOU CA 24



Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE





Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE



Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

PORT-SAINTE-FOY			
	Pour faire suite à la mise à disposition du PLU Communautaire du Pays Foyen en consultation du 1er Avril au 1er Mai 2026. Par la présente nous demandons le classement en zone Constructible l'extremité des parcelles : 344, 343, 342. La 341 étant une parcelle d'une maison d'habitation. Nous possédons ces parcelles en pleine propriété, celles-ci étaient en zone constructible jusqu'à révision du PLU de 2013. Pour votre compréhension, les dites parcelles sont situées et desservies par le chemin communal entre une maison d'habitation et un bâtiment agricole. Les réseaux électriques sont à proximité immédiate sur la route de l'aérodrome. le 23/04/2026	Cette demande de rendre constructible des parcelles classées en zone A du PLUi, ne peut recevoir d'avis favorable dans le cadre de cette procédure de modification simplifiée. Une procédure de modification ou de révision est nécessaire, sans garanties d'avis favorable.	Avis défavorable.
M. Gaulhiac	Je soussigné Mickaël Gaulhiac, propriétaire de Terrain agricole sur la commune de Port st Foy. Je sollicite le changement du classement des Terrains A2 0133 ; A2 0064 ; A2 0176 ; A2 0175 actuellement en zone agricole en zone UBB.	Cette demande de rendre constructible des parcelles classées en zone A du PLUi, ne peut recevoir d'avis favorable dans le cadre de cette procédure de modification simplifiée. Une procédure de modification ou de révision est nécessaire, sans garanties d'avis favorable.	Avis défavorable.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

M. et Mme Vasseur	M. et Mme Vasseur Jean 50 Av. d'Angoulême 33220 Port Ste Foy et Ponchapt le 30/04/2026 Réf. PR/cc/LL/GN/2026/01/7 Monsieur le Président de la communauté des communes, Suite à votre courrier du 22 janvier 2026, et à la révision du PLUi en cours je vous demande à nouveau si possible la requalification de notre terrain situé sur la commune de Port Ste Foy. Section AO Numéro 17 lieu dit "Pechaurieu" pour ce terrain devienne constructible comme indiqué dans notre courrier du 26/12/2025. Dans l'attente d'un avis favorable.	Cette demande de rendre constructible des parcelles classées en zone A du PLUi, ne peut recevoir d'avis favorable dans le cadre de cette procédure de modification simplifiée. Une procédure de modification ou de révision est nécessaire, sans garanties d'avis favorable.	Avis défavorable.

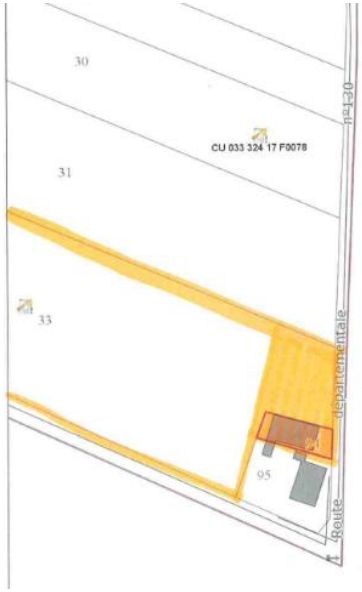
Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Jean-Claude Boyer	Je soussigné Jean Claude Boyer sollicite de votre part la considération de ma demande de rectification de la parcelle n° AN 470. actuellement classée en AN - pour la reclassification en zone constructible. Souhaitant que ma demande retienne votre attention, et satisfera ma demande. Avec toute ma considération. Port Sainte Foy le 23/04/2026	Cette demande de rendre constructible des parcelles classées en zone A du PLUi, ne peut recevoir d'avis favorable dans le cadre de cette procédure de modification simplifiée. Une procédure de modification ou de révision est nécessaire, sans garanties d'avis favorable.	Avis défavorable.
RIOCAUD			
	Aucune Observation		

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FOYEN			
M. Bouzidi	Bouzidi Mohammed n°12 rue des bouvreuils 33220 Rimeuil 0638999149 N° BM 33 et 94 je souhaiterais changer la distination d'un batiment en habitation	Comme vu précédemment, cette demande paraît recevable même si une grande attention devra être portée sur les modalités d'intégration du projet à l'entrée de Saint-Philippe du Seignal, en particulier lors du dépôt de permis.	Avis favorable
Mme Boyer	Mme BOYER Florene. 33 chemin du Merlane 33220 Port Ste Foy. 06.13.22.63.43 je me permets de demander la revision du PLUI. de ma parcelle AN375. 33 chemin du Merlane. 33220 Port Ste Foy.	Cette demande de rendre constructible des parcelles classées en zone A du PLUi, ne peut recevoir d'avis favorable dans le cadre de cette procédure de modification simplifiée. Une procédure de modification ou de révision est nécessaire, sans garanties d'avis favorable.	Avis défavorable.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

M. et Mme Bouzidil	Monsieur le Président, Je suis propriétaire d'un terrain situé au lieu-dit Petit Bois, cadastré **BN 33 et 94**, actuellement classé en zone N du PLUI. Ce terrain comprend un ancien séchoir à tabac que je souhaite réhabiliter afin de préserver ce patrimoine agricole local. Par ailleurs, je souhaiterais pouvoir construire une maison en façade du terrain. Dans ce cadre, je sollicite la possibilité d'étudier le passage d'une partie de ce terrain en **zone constructible.** Je reste à votre disposition pour tout échange ou rendez-vous. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.  M et Mme BOUZIDI	Cette demande de rendre constructible des parcelles classées en zone N du PLUi, ne peut recevoir d'avis favorable dans le cadre de cette procédure de modification simplifiée. Une procédure de modification ou de révision est nécessaire, sans garanties d'avis favorable.	Avis défavorable.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

République Française
Liberté Egalité Fraternité

CERTIFICAT D'URBANISME NON RÉALISABLE

DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	
Demande déposée le **30/03/2026**	
Par :	**Monsieur MELSENS Benoit**
Demeurant à :	732 Route des Maurins 33220 ST ANDRE ET APPELLES
Pour :	Changement de destination partiel afin de créer une habitation.
Sur un terrain sis à :	687 Route des Maurins 33220 SAINT-ANDRE-ET-APPELLES

Référence du dossier
N°CU 033 369 26 00003

Le Maire de SAINT-ANDRE-ET-APPELLES,

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.410-1, R.410-1 et suivants ;
VU le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pays Foyen (PLUi) révisé le 28 novembre 2019 et valant Programme Local de l'Habitat (PLH) modifié par délibérations communautaires et exécutoire en date du 11/07/2024 ;
Considérant la demande présentée le 30/03/2026 par Monsieur MELSENS Benoit, en vue d'obtenir un certificat d'urbanisme indiquant, en application de l'article L.410-1 b) du code de l'urbanisme, les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables à un terrain :

- Cadastré : 33369 AH 73 ;
- Situé : 687 Route des Maurins 33220 SAINT-ANDRE-ET-APPELLES ;
- Et précisant si ce terrain peut être utilisé pour la réalisation d'une opération dont le projet consiste à la conservation d'un bâtiment agricole existant et un changement de destination partiel de celui ci afin de créer une habitation. La partie du bâtiment en pierre fera l'objet de travaux de rénovation et d'aménagement intérieur afin d'être destinée à un usage d'habitation. La partie en parpaings sera conservée et restera affectée à un usage non habitable (annexe/stockage). Le projet s'inscrit dans une démarche de valorisation du bâti existant et d'intégration harmonieuse dans l'environnement rural et le paysage environnant. Les travaux prévus respectent le volume et l'implantation du bâtiment existant, sans extension significative ni modification important de l'aspect extérieur. Le projet permet la réhabilitation d'un bâtiment agricole existant en lui donnant un nouvel usage d'habitation, tout en conservant ses caractéristiques architecturales principales. Le bâtiment est déjà pourvu de l'électricité, l'eau de ville en bordure de terrain.

Considérant que la parcelle concernée par le projet se situe en zone N ;
Considérant l'avis Défavorable de Véolia en date du 01/04/2026 qui précise que la parcelle n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif ;
Considérant l'avis Favorable de Sogedo en date du 02/04/2026 ;
Considérant l'avis Favorable de Enedis Aquitaine Nord (24-33-47) en date du 27/04/2026 ;
Considérant l'article 1.1 – USAGES, ACTIVITES ET AFFECTATIONS DES SOLS INTERDITS du PLUi en vigueur qui précise :
« 1.1.1 Sont interdits :

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

	• *Toutes les constructions nouvelles, sauf celles autorisées dans l'article 1.2 »* **Considérant** l'article 1.2 – USAGES, ACTIVITES ET AFFECTATIONS DES SOLS SOUMISES A CONDITIONS PARTICULIERES du PLUi qui précise : *« Sont autorisés sous conditions particulières :* *Sur l'ensemble de la zone N : […]* *1.2.2 - Le changement de destination des constructions – identifiées au plan de zonage du PLUi – est autorisé sous réserve :* • *qu'il ne compromette pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site environnant, et notamment qu'il soit compatible et ne gêne pas les activités agricoles existantes au moment de la demande (périmètres de réciprocité lié aux installations classées, plan d'épandages éventuels…) ;* • *de la possibilité de connexion aux différents réseaux par simple branchement ;* • *de bénéficier d'une défense incendie. »* **Considérant** que le bâti concerné par la demande, n'étant pas identifié au plan de zonage, ne peut faire l'objet d'un changement de destination ; **Considérant** donc que le projet présenté n'est pas conforme aux dispositions précitées. **CERTIFIE** **Article 1 :** Le terrain objet de la demande **ne peut pas être utilisé** pour la réalisation de l'opération envisagée. **Article 2 :** Le terrain est situé sur la commune de SAINT-ANDRE-ET-APPELLES dotée du PLUi susvisé. Les articles suivants du code de l'urbanisme sont notamment applicables : art. L.111-1-4, art. R111-2, R.111-4, R.111-15 et R.111-21. **Zone PLU : N** **Fait à SAINT-ANDRE-ET-APPELLES,** **Le 28/04/2026** **Le Maire,** **BILL Sabine**	Seule une partie de l'ensemble bâti doit bénéficier du changement de destination à vocation d'habitation. L'autre partie attenante, étant de moindre qualité (hangar), deviendra de fait une annexe de la future habitation. L'ensemble des réseaux desservent la construction sauf l'assainissement collectif, ce qui n'est pas rédhibitoire.	Avis favorable pour un changement de destination à vocation d'habitation.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

			
SAINT-AVIS DE SOULEGE			
	Aucune Observation		
SAINT-AVIT SAINT-NAZAIRE			

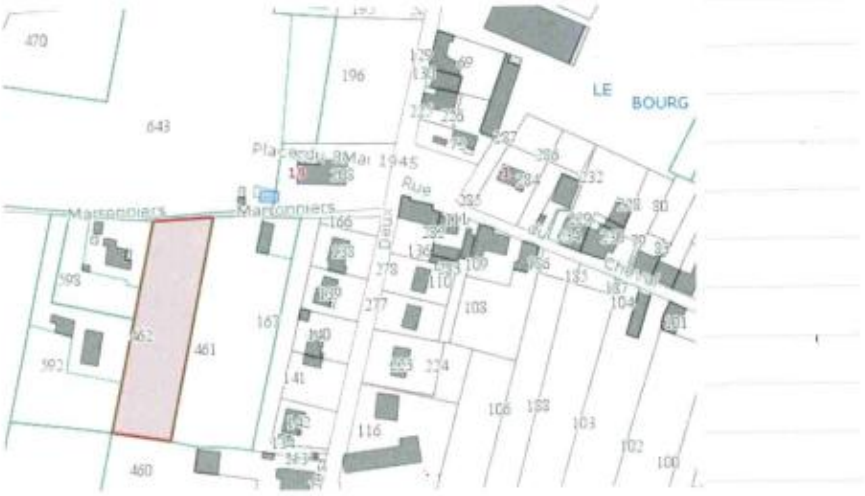
Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

M. Robles	Mardi 07 avril 2026 M. Robles, Luis Fernando demeurant 653 Route de Lartigue 33220 Saint-Avit-Saint-Nazaire 0675452151 Je demande que le séchoir à tabac présent sur la parcelle C 667, actuellement en zone agricole devienne constructible, que le changement de destination soit possible car j'ai le project de créer un logement dans l'avenir proche (maintenant le séchoir à tabac est devenu un garage et un atelier)  	Les espaces bâtis attenants présentent une grande qualité. Avis favorable d'autant que la zone UD est en limite du bâti et que l'ancien séchoir se situe dans le jardin de la propriété qui est classé en zone N.	Avis favorable.

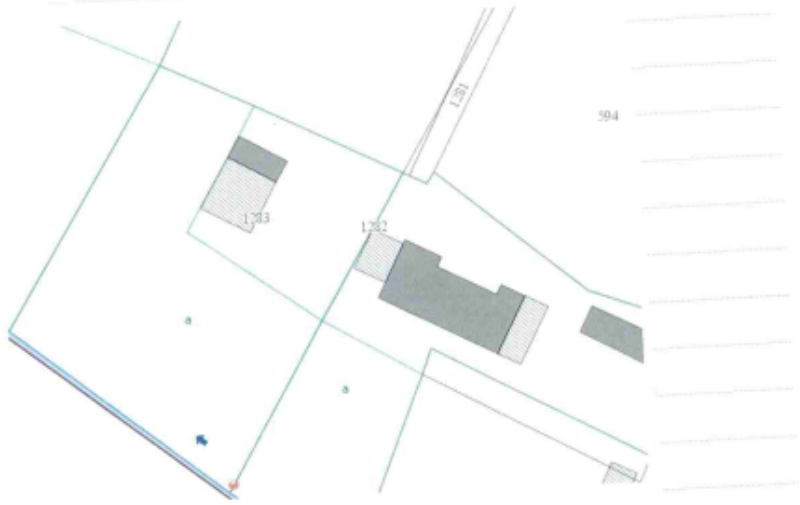
Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

M. et Mme Lechon	Jeudi 9 Avril 2026 M. LECHON et Mme LECHON demeurant 1877 route de l'Ermitage 33220 St Ast St Nazaire 0686161691. Je demande a ce que les bâtiments classé en "Ruine" soit réhabilité. A savoir l'un en bâtiment agricole(1) et l'autre en maison d'habitation(2), les raisons électriques et eaux potables sont existants. Ayant un statut d'agriculteur je souhaite que le bâtiment (2) devienne ma maison d'habitations. LECHON Thibaud 0679184741 thibaudlechon@gmail.com  	Le bâti est une ruine. N'existant plus, il ne peut s'agir d'un changement de destination. Par ailleurs, le site est concerné par le PPRi. Il conviendrait donc de voir si la création d'une nouvelle habitation (potentiellement sur les ruines existantes) dans ce secteur est possible et justifiable au regard du statut d'agriculteur du propriétaire.	Avis défavorable.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Indivision Zuccolatto - Lavaud	jeudi 16 Avril 2026 Indivision Zuccolatto - LAVAUD représenté par LAVAUD ALAIN 744 route de l'étang 33220 S-Avit S-NAZAIRE, tel 06.23.82.74.10. Je demande à ce que la parcelle section B 462 située en Zone Bourg de S-Avit St Nazaire, en cercle de constructions soit reclasse en zone constructible, elle a été declassée en zone agricole, mais elle n'est plus accessible au matériel moderne.  	Cette demande de rendre constructible des parcelles du PLUi ne peut recevoir d'avis favorable dans le cadre de cette procédure de modification simplifiée. Une procédure de modification ou de révision est nécessaire, sans garanties d'avis favorable.	Avis défavorable.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Mme Pauillac	Vendredi 29 avril 2026 Demande changement de destination du hangar en habitation sur la section D n° 1283 Mme PAUILLAC Sandrine 07.87.36.45.52 1004 Rte du Bouthons sandrine.s33@orange.fr 33 220 ST AVIT ST NAZAIRE  	Il s'agit d'un ancien hangar agricole de faible qualité couvert par une charpente légère en tôles ondulées ou bacs aciers. Cette construction légère ne peut justifier d'un changement de destination à vocation d'habitation puisque cela nécessiterait l'édification de murs porteurs non existants à ce jour.	Avis défavorable

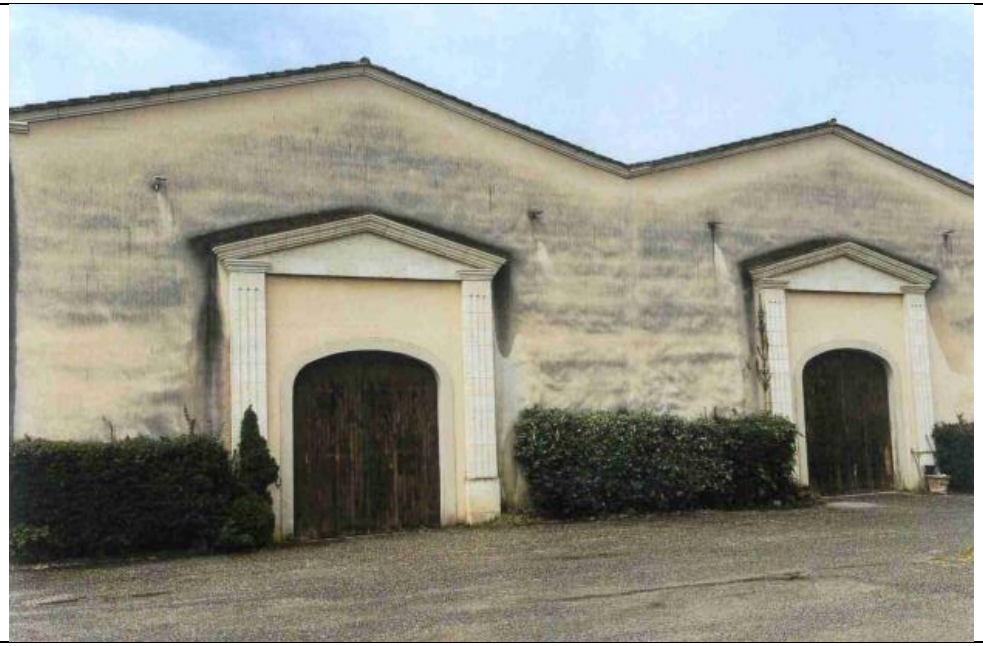
Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

			
SAINTE-FOY LA GRANDE			
	Aucune Observation		
SAINT-PHILIPPE DU SEIGNAL			
	Aucune Observation		
SAINT-QUENTIN DE CAPLONG			

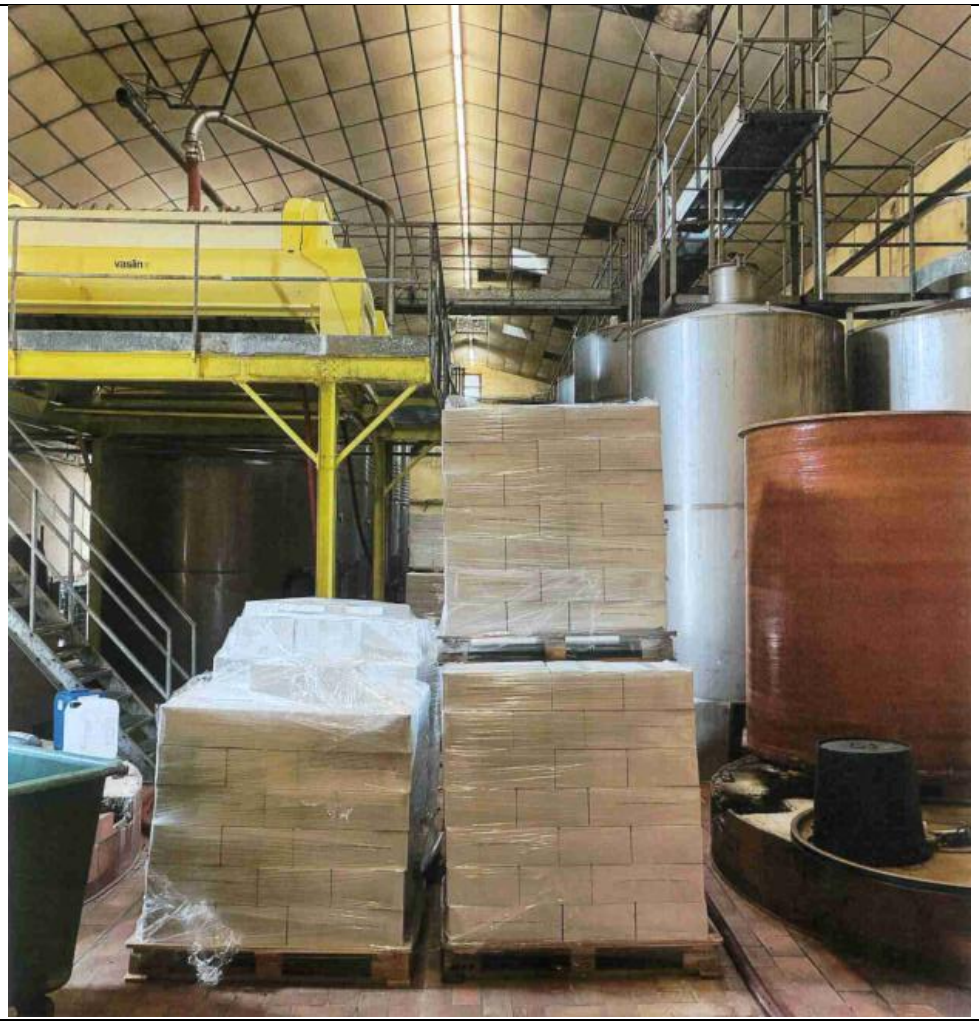
Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

M. Belleville	Mr Belleville Tel 06.60 17 19 06. rebelvil@yahoo.com Batiment d'exploitation dont propriétaire demande un changement de destination car des acquireurs sont interessés à usage d'évenementiels (organisation séminaire...) Parcelle AD 15 (Logements)  	Il s'agit de constructions importantes dont la vocation agricole n'est plus pérenne aujourd'hui au regard de la crise connue dans le secteur viticole. Il est proposé d'autoriser les changements de destination des constructions présentes pour être orientées vers 1 habitation et une salle de séminaire ou salle mise à disposition du public (équipement d'accueil du public).	Avis favorable

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE



Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Château Le Mayne

Appellation Bordeaux Contrôlée
S.C.E.A. Château Le Mayne
Propriétaire à St-Quentin de Caplong
33220 Ste-Foy La Grande
Tél. 05 57 41 00 05
Fax. 05 53 83 82 41

Monsieur Jean-Pierre ROUBINEAU
Maire de Saint Quentin de Caplong
33220 Saint Quentin de Caplong

Le 29 Janvier 2026

Monsieur le Maire,

Etant donné la situation extrêmement difficile à laquelle elle est confrontée en raison de la crise viticole qui s'aggrave depuis deux ans, la SCA Château Le Mayne a été conduite a modifié profondément son activité pour réduire ses coûts et résorbé son endettement. Elle a ainsi abandonné son activité viticole en procédant à l'arrachage de son vignoble en 2025 et en décidant de céder la totalité de son stock de vins d'ici 18 mois.

Parallèlement la SCA a mis en vente plusieurs actifs pour trouver les ressources nécessaires à son fonctionnement et payer ses créanciers. Une dizaine d'hectares ont été vendus à des voisins l'an dernier, faute de trouver davantage d'acquéreurs. Mais l'actif le plus important est constitué par le château et le bâtiment qui abrite le chai de stockage des vins.

Deux personnes sont intéressées par l'achat du château et du chai pour implanter une activité « Evènementielle » (organisation de mariages, réceptions et séminaires). Pour ce faire il faudrait que l'usage agricole des batiments tel qu'il figure dans le Plan local d'urbanisme soit modifié.

C'est pourquoi j'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance une telle modification simplifiée du PLU en accord avec la Communauté de communes du Pays Foyen, sachant que cette modification permettant la réalisation de ce projet serait très bénéfique pour l'activité de la commune alors que la SCA a aujourd'hui tellement réduit son activité qu'elle vient de licencier son dernier salarié pour raison économique.

Espérant une réponse positive et rapide de votre part, car comme souvent les rares candidats à l'acquisition du chateau et du chai pour un tel projet sont relativement pressés, je vous d'agréer Monsieur le Maire l'expression de ma considération distinguée.

Didier Renaud BELLEVILLE
Gérant de la SCA Château Le Mayne

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

MRAe
Mission régionale d'autorité environnementale

Région Nouvelle-Aquitaine

Avis conforme de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) de Nouvelle-Aquitaine relatif au projet de modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) porté par la communauté de communes du Pays Foyen (33)

Avis conforme NA-2025-009790/KK AC PLU

Avis conforme rendu
en application du deuxième alinéa de l'article R. 104-33 du Code de l'urbanisme

La Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) de la Région Nouvelle-Aquitaine

Vu la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement et notamment son annexe II ;

Vu le Code de l'urbanisme notamment son article R. 104-33 deuxième alinéa ;

Vu le décret n°2016-519 du 28 avril 2016 portant réforme de l'Autorité environnementale ;

Vu le décret n°2016-1110 du 11 août 2016 relatif à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes ;

Vu le décret n°2022-1025 du 20 juillet 2022 substituant la dénomination « Inspection générale de l'environnement et du développement durable » à la dénomination « Conseil général de l'environnement et du développement durable » ;

Vu le décret n°2022-1165 du 20 août 2022 relatif à l'inspection générale de l'environnement et du développement durable modifié par le décret n°2023-504 du 22 juin 2023 portant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale des plans et programmes ;

Vu la décision du 1er septembre 2025 de la Mission Régionale d'Autorité environnementale portant délégation de compétence à ses membres pour statuer sur les demandes d'examen au cas par cas présentées au titre des articles R. 104-33 et suivants du Code de l'urbanisme ;

Vu le dossier fourni par la personne publique responsable enregistré sous le numéro de dossier figurant dans l'encadré ci-dessus, déposé par la communauté de communes du Pays Foyen, reçu le 2 décembre 2025 relatif à la modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de communes du Pays Foyen (33), en application des articles R. 104-33 deuxième alinéa à R. 104-35 du Code de l'urbanisme ;

Vu l'avis de l'Agence régionale de santé en date du 8 janvier 2026 ;

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026_159-DE

Considérant que la communauté de communes du Pays Foyen, compétente en matière d'urbanisme, souhaite procéder à la deuxième modification simplifiée de son plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) (16 540 habitants en 2022 source INSEE, sur un territoire de 220,4 km²) ; que le PLUi a fait l'objet d'un avis[1] de la MRAe en date du 12 juin 2019 et a été approuvé le 28 novembre 2019 ;

Considérant que la modification simplifiée n°2 vise à :

- identifier six bâtis susceptibles de changer de destination en zone agricole A et naturelle N dont :
 - quatre bâtis agricoles destinés à de l'habitation à Les Lèves-et-Thoumeyragues, Saint-Avit-de-Soulège, Saint-Quentin-de-Caplong et Pellegrue ;
 - un ancien moulin destiné à de l'hébergement touristique à Saint-André-et-Appelles ;
 - un bâti agricole destiné à de l'habitation ou de l'hébergement touristique à Margueron ;
- mettre à jour l'annexe désignée « *Annexe patrimoine et changement de destination* » pour intégrer les nouveaux changements de destination envisagés ;

Attendu que, selon l'article R. 104-35 du Code de l'urbanisme, le dossier de modification simplifiée n°2 du PLUi est transmis à la MRAe à un stade précoce et, au plus tard, avant l'examen conjoint, la soumission pour avis ou la notification aux personnes publiques associées ; qu'il convient d'ajuster le projet de modification simplifiée n°2 du PLUi, avant son approbation, afin de prendre en compte les bâtiments susceptibles de changer de destination à vocation de logement, dans le projet de développement intercommunal en substitution à la construction neuve sur des espaces agricoles, naturels ou forestiers, dans le PLUi en vigueur ;

Considérant les informations fournies par la collectivité et les attendus de la MRAe à prendre en compte par la personne publique responsable ;

rend un avis conforme

sur **l'absence de nécessité** de réaliser une évaluation environnementale pour le projet de modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de communes du Pays Foyen (33).

Conformément à l'article R. 104-33 du Code de l'urbanisme, la communauté de communes du Pays Foyen rendra une décision en ce sens.

Le présent avis sera joint au dossier d'enquête publique ou de mise à disposition du public.

Le présent avis conforme sera publié sur le portail des publications de l'évaluation environnementale https://evaluation-environnementale.ecologie.gouv.fr/#/public/portalReviews

Le présent avis conforme ne dispense pas des obligations auxquelles le projet présenté peut être soumis par ailleurs. Il ne dispense pas les projets, éventuellement permis par ce plan, des autorisations administratives ou procédures auxquelles ils sont soumis.

Fait à Bordeaux, le 21 janvier 2026

Pour la MRAe Nouvelle-Aquitaine,
le membre délégataire

Signé

Jérôme Wabinski

1 https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/pp_2019_8014_pluih_r_paysfoyen_avis_mrae_signe.pdf

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Pays Foyen
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



4.0 Zonage global

Révision du PLUi prescrite par D.C.C. du 26/10/17
Projet de PLUi arrêté par D.C.C. du 11/03/19
Dossier soumis à Enquête publique du 25/06/19 au 02/08/19
PLUi approuvé par D.C.C. du 28/11/19
1ère Modification du PLUi approuvée par D.C.C. du 27/11/2023
1ère Modification Simplifiée approuvée par D.C.C. du 02/07/2024
2ème Modification Simplifiée approuvée par D.C.C. du

Zonage du PLUi

UA (a, b, b1, c, c1, d, d1)	UBb	UC+	UE	UXc	1AUe	2AUx	Ap	Ne	NL	Nt-	
UBa	UBc	UCc	UT	UY	1AUx	A	N	Ngv	Np		
	UC	UD	UX	1AU	2AU	Ah	Nh	NK	Nt		

Prescriptions du PLUi

- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L.151-11-2°
- Espace boisé classé
- Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti
- Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - boisement
- Espace boisé classé
- Protection linéaire au titre de l'article L. 151-19 - entité boisé
- Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques et limites séparatives
- Zone d'application de l'article L.111-6 du code de l'urbanisme
- Secteur de diversité commerciale à protéger (L. 151-16)
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - entité boisé
- Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)
- Espace boisé classé: Espace boisé classé à recréer
- Espace soumis au risque d'inondation : se reporter au Plan de Prévention de Risque Inondation (PPRI)
- Périmètre de mouvement de terrain prévisible
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - entité boisé / parc
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-23 - ripisylve
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-23 - boisement humide
- Périmètre de protection au titre de l'article R.151-31-2°
- Secteur de mixité sociale

Conception : Metropolis
Source : Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2025

0 500 1 000 2 000 m

Pays Foyen
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



4.6 Zonage

LES LEVES ET THOUMEYRAGUES

Révision du PLUi prescrite par D.C.C. du 26/10/17
Projet de PLUi arrêté par D.C.C. du 11/03/19
Dossier soumis à Enquête publique du 25/06/19 au 02/08/19
PLUi approuvé par D.C.C. du 28/11/19
1ère Modification du PLUi approuvée par D.C.C. du 27/11/2023
1ère Modification Simplifiée approuvée par D.C.C. du 02/07/2024
2ème Modification Simplifiée approuvée par D.C.C. du

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Zonage du PLUi

UBb	UX	2AU	N
UD	UY	A	Ne
UE	1AU	Ah	NK

Prescriptions du PLUi

- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L.151-11-2°
- Espace boisé classé
- Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti
- Espace boisé classé
- Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)
- Espace boisé classé; Espace boisé classé à recréer
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - entité boisé / parc
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-23 - ripisylve
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-23 - boisement humide
- Construction récente ou en cours

Conception : Metropolis
Source : Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2025

0 50 100 200 m

Pays Foyen
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

4.9 Zonage

MARGUERON



Révision du PLUi prescrite par D.C.C. du 26/10/17
Projet de PLUi arrêté par D.C.C. du 11/03/19
Dossier soumis à Enquête publique du 25/06/19 au 02/08/19
PLUi approuvé par D.C.C. du 28/11/19
1ère Modification du PLUi approuvée par D.C.C. du 27/11/2023
1ère Modification Simplifiée approuvée par D.C.C. du 02/07/2024
2ème Modification Simplifiée approuvée par D.C.C. du

Zonage du PLUi

UBo	UE	1AU	A
UD	UX	2AU	N

Prescriptions du PLUi

- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L.151-11-2°
- Espace boisé classé
- Zone d'application de l'article L.111-6 du code de l'urbanisme
- Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)
- Espace boisé classé: Espace boisé classé à recréer
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-23 - ripisylve
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-23 - boisement humide
- Construction récente ou en cours

Conception : Metropolis
Source : Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2025

0 80 160 200m

Envoyé en préfecture le 23/09/2025
Reçu en préfecture le 23/09/2025
Publié le
ID : 033-243301871-20250905-2025_108-DE

5 LOW

Pays Foyen
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

4.11 Zonage

PELLEGRUE

Révision du PLUi prescrite par D.C.C. du 26/10/17
Projet de PLUi arrêté par D.C.C. du 11/03/19
Dossier soumis à Enquête publique du 25/06/19 au 02/08/19
PLUi approuvé par D.C.C. du 28/11/19
1ère Modification du PLUi approuvée par D.C.C. du 27/11/2023
1ère Modification Simplifiée approuvée par D.C.C. du 02/07/2024
2ème Modification Simplifiée approuvée par D.C.C. du



Zonage du PLUi

- UA (a, b, b1, c, c1, d, d1)
- UBc
- UE
- UX
- UXc
- 1AU
- 1AUe
- 1AUx
- 2AU
- A
- N
- Ne
- NK
- NL
- Np

Prescriptions du PLUi

- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L.151-11-2°
- Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti
- Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)
- Espace boisé classé: Espace boisé classé à recréer
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - entité boisé / parc
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-23 - ripisylve
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-23 - boisement humide

Conception : Metropolis
Source : Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2025

0 50 100 200 m

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Pays Foyen
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

4.12a Zonage

PINEUILH (Nord)



Révision du PLUi prescrite par D.C.C. du 26/10/17
Projet de PLUi arrêté par D.C.C. du 11/03/19
Dossier soumis à Enquête publique du 25/06/19 au 02/08/19
PLUi approuvé par D.C.C. du 28/11/19
1ère Modification du PLUi approuvée par D.C.C. du 27/11/2023
1ère Modification Simplifiée approuvée par D.C.C. du 02/07/2024
2ème Modification Simplifiée approuvée par D.C.C. du

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Zonage du PLUi

UBa	UC+	UE	1AU	2AU	Ah	Ne	Nt
UBb	UCc	UX	1AUe	2AUx	Ap	NK	
UC	UD	UY	1AUx	A	N	NL	

Prescriptions du PLUi

- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L.151-11-2°
- Espace boisé classé
- Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti
- Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - boisement
- Zone d'application de l'article L.111-6 du code de l'urbanisme
- Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)
- Espace boisé classé; Espace boisé classé à recréer
- Espace soumis au risque d'inondation : se reporter au Plan de Prévention de Risque Inondation (PPRI)
- Périmètre de mouvement de terrain prévisible
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - entité boisé / parc
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-23 - ripisylve
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-23 - boisement humide
- Périmètre de protection au titre de l'article R.151-31-2°
- Secteur de mixité sociale
- Construction récente ou en cours

Conception : Metropolis
Source : Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2025

0 50 100 200 m

Pays Foyen
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

4.12b Zonage

PINEUILH (Sud)



Révision du PLUi prescrite par D.C.C. du 26/10/17
Projet de PLUi arrêté par D.C.C. du 11/03/19
Dossier soumis à Enquête publique du 25/06/19 au 02/08/19
PLUi approuvé par D.C.C. du 28/11/19
1ère Modification du PLUi approuvée par D.C.C. du 27/11/2023
1ère Modification Simplifiée approuvée par D.C.C. du 02/07/2024
2ème Modification Simplifiée approuvée par D.C.C. du

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Zonage du PLUi

UBa	UC+	UE	1AU	2AU	Ah	Ne	Nt
UBb	UCc	UX	1AUe	2AUx	Ap	NK	
UC	UD	UY	1AUx	A	N	NL	

Prescriptions du PLUi

- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L.151-11-2°
- Espace boisé classé
- Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti
- Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - boisement
- Zone d'application de l'article L.111-6 du code de l'urbanisme
- Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)
- Espace boisé classé; Espace boisé classé à recréer
- Espace soumis au risque d'inondation : se reporter au Plan de Prévention de Risque Inondation (PPRI)
- Périmètre de mouvement de terrain prévisible
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - entité boisé / parc
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-23 - ripisylve
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-23 - boisement humide
- Périmètre de protection au titre de l'article R.151-31-2°
- Secteur de mixité sociale
- Construction récente ou en cours

Conception : Metropolis
Source : Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2025

0 50 100 200 m

Pays Foyen
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

4.15 Zonage

SAINT-ANDRE-ET-APPELLES



Révision du PLUi prescrite par D.C.C. du 26/10/17
Projet de PLUi arrêté par D.C.C. du 11/03/19
Dossier soumis à Enquête publique du 25/06/19 au 02/08/19
PLUi approuvé par D.C.C. du 28/11/19
1ère Modification du PLUi approuvée par D.C.C. du 27/11/2023
1ère Modification Simplifiée approuvée par D.C.C. du 02/07/2024
2ème Modification Simplifiée approuvée par D.C.C. du

Enregistré en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243300137I-20260915-2026_159-DE

Zonage du PLUi

UBb	UT	A	N	Ne	
UD	2AU	Ap	Nh	NK	

Prescriptions du PLUi

- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L.151-11-2°
- Espace boisé classé
- Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti
- Espace boisé classé
- Zone d'application de l'article L.111-6 du code de l'urbanisme
- Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)
- Espace boisé classé; Espace boisé classé à recréer
- Espace soumis au risque d'inondation : se reporter au Plan de Prévention de Risque Inondation (PPRI)
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-23 - ripisylve
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-23 - boisement humide
- Construction récente ou en cours

Conception : Metropolis
Source : Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2025

0 50 100 200m

Pays Foyen
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

4.16 Zonage

ST-AVIT-DE-SOULEGE



Révision du PLUi prescrite par D.C.C. du 26/10/17
Projet de PLUi arrêté par D.C.C. du 11/03/19
Dossier soumis à Enquête publique du 25/06/19 au 02/08/19
PLUi approuvé par D.C.C. du 28/11/19
1ère Modification du PLUi approuvée par D.C.C. du 27/11/2023
1ère Modification Simplifiée approuvée par D.C.C. du 02/07/2024
2ème Modification Simplifiée approuvée par D.C.C. du

Zonage du PLUi

- UD
- UE
- A
- Ap
- N
- Ne

Prescriptions du PLUi

- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L.151-11-2°
- Espace boisé classé
- Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti
- Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)
- Espace boisé classé; Espace boisé classé à recréer
- Espace soumis au risque d'inondation : se reporter au Plan de Prévention de Risque Inondation (PPRI)
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-23 - ripisylve

Conception : Metropolis
Source : Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2025

0 50 100 200 m

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Pays Foyen
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

4.17 Zonage

SAINT AVIT SAINT NAZAIRE

Révision du PLUi prescrite par D.C.C. du 26/10/17
Projet de PLUi arrêté par D.C.C. du 11/03/19
Dossier soumis à Enquête publique du 25/06/19 au 02/08/19
PLUi approuvé par D.C.C. du 28/11/19
1ère Modification du PLUi approuvée par D.C.C. du 27/11/2023
1ère Modification Simplifiée approuvée par D.C.C. du 02/07/2024
2ème Modification Simplifiée approuvée par D.C.C. du



Zonage du PLUi

UBb	UE	A	Ne
UCc	UX	Ah	Ngv
UD	1AU	N	NL

Prescriptions du PLUi

- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L.151-11-2°
- Espace boisé classé
- Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti
- Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques et limites séparatives
- Zone d'application de l'article L.111-6 du code de l'urbanisme
- Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)
- Espace boisé classé: Espace boisé classé à recréer
- Espace soumis au risque d'inondation : se reporter au Plan de Prévention de Risque Inondation (PPRI)
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-23 - ripisylve
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-23 - boisement humide
- Construction récente ou en cours

Conception : Metropolis
Source : Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2025

0 50 100 200m

Pays Foyen
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



4.20 Zonage

SAINT-QUENTIN-DE-CAPLONG

Révision du PLUi prescrite par D.C.C. du 26/10/17
Projet de PLUi arrêté par D.C.C. du 11/03/19
Dossier soumis à Enquête publique du 25/06/19 au 02/08/19
PLUi approuvé par D.C.C. du 28/11/19
1ère Modification du PLUi approuvée par D.C.C. du 27/11/2023
1ère Modification Simplifiée approuvée par D.C.C. du 02/07/2024
2ème Modification Simplifiée approuvée par D.C.C. du

Zonage du PLUi

UBb, UE, 1AU, N
UD, UX, A, Nt

Prescriptions du PLUi

- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L.151-11-2°
- Espace boisé classé
- Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti
- Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques et limites séparatives
- Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)
- Espace boisé classé; Espace boisé classé à recréer
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - entité boisé / parc
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-23 - ripisylve

Conception : Metropolis
Source : Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2025

0 100 200 m

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026_159-DE

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

DÉPARTEMENTS DE LA GIRONDE ET DE LA DORDOGNE

Pays Foyen
Communauté de Communes

Révision du PLUi prescrite par Délibération du Conseil Communautaire du 26 octobre 2017

Projet de PLUi arrêté par Délibération du Conseil Communautaire du 11 Mars 2019

Dossier soumis à Enquête publique du 25 Juin 2019 au 02 Août 2019

PLUi approuvé par Délibération du Conseil Communautaire du 28 Novembre 2019

1ère Modification approuvée par Délibération du Conseil Communautaire du 27 Novembre 2023

1ère Modification Simplifiée approuvée par Délibération du Conseil Communautaire du 02 Juillet 2024

2ème Modification Simplifiée approuvée par Délibération du Conseil Communautaire du

PLAN LOCAL d'URBANISME INTERCOMMUNAL

1.4	ANNEXE PATRIMOINE ET CHANGEMENT DE DESTINATION

Metropolis

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

1. PROTECTION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 5

A. Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt 5
B. Caplong 10
C. Eynesse 11
D. Landerrouat 13
E. Les Lèves-et-Thoumeyragues 14
F. Ligueux 17
G. Listrac-de-Durèze 19
H. Margueron 20
I. Massugas 21
J. Pellegrue 23
K. Pineuilh 30
L. Riocaud 35
M. Saint-André-et-Appelles 37
N. Saint-Avit-de-Soulège 40
O. Saint-Avit-Saint-Nazaire 41
P. Sainte-Foy-la-Grande 45
Q. Saint-Philippe-du-Seignal 46
R. Saint-Quentin-de-Caplong 48

2. CONSTRUCTION AUTORISEE A CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11-2° 49

A. Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt 49
B. Auriolles 49
C. Caplong 50
D. Les Lèves-et-Thoumeyragues 52
E. Ligueux 53
F. Listrac-de-Durèze 53
G. Massugas 54
H. Pellegrue 54
I. Pineuilh 56
J. Riocaud 59
K. La Roquille 60
L. Saint-Avit-de-Soulège 60
M. Saint-Avit-Saint-Nazaire 61
N. Saint-Quentin-de-Caplong 63
O. Saint-André-et-Appelles 65
P. Margueron 66

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Annexe patrimoine

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Annexe patrimoine

1. PROTECTION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19

A. PORT-SAINTE-FOY-ET-PONCHAPT

Numéro	Description	Illustration
1	Source au lieu-dit "les Landes"	
2	Source au nord du bourg de Ponchapt	
3	Eglise du bourg de "Ponchapt"	
4	Calvaire au lieu-dit "Pique-Sègue"	

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Annexe patrimoine

5	Moulin au lieu-dit "Le Château"	
6	Moulin au lieu-dit "la Rouquette"	
7	Propriété au lieu-dit "le Fauga"	
8	Propriété au lieu-dit "la Ressaudie"	

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

9	Lavoir au lieu-dit "Garrigue	
10	Tombe au lieu-dit "Garrigue"	
11	Pigeonnier au lieu-dit "Saint Avit-du-Tizac"	
12	Propriété au lieu-dit "Saint Avit-du-Tizac"	

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

13	Propriété au lieu-dit "le Graveyron"	
14	Moulin de la Feraille	
15	Propriété au lieu-dit "Cléret"	
16	Propriété au lieu-dit "L'Armane"	

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Annexe patrimoine

17	Quai du bourg Est de Port-Sainte-Foy	
18	Propriété au lieu-dit "l'Ilot"	
19	Propriété au lieu-dit "l'Ormeau	

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Annexe patrimoine

B. CAPLONG

Numéro	Description	Illustration
20	Propriété au lieu-dit "le Matha"	
21	Château le Goudet	 

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE
Annexe patrimoine

C. EYNESSE

Numéro	Description	Illustration
22	Tombe au lieu-dit "Picon"	
23	Moulin au lieu-dit "Bardes"	
24	Moulin au lieu-dit "Graves"	
25	Propriété au lieu-dit "Le Grand Renom"	

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

D. LANDERROUAT

Numéro	Description	Illustration
26	Propriété au lieu-dit "La Vergne"	

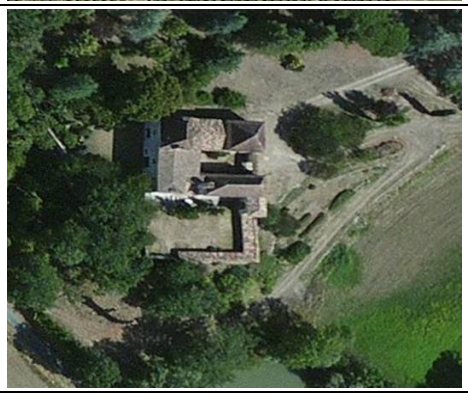
Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Annexe patrimoine

E. LES LEVES-ET-THOUMEYRAGUES

Numéro	Description	Illustration
27	Propriété au lieu-dit "Les Gailhards"	
28	Propriété au lieu-dit "Les Gorins"	
29	Chemin du bourg des Lèves	
30	Eglise des Lèves	

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

31	Propriété de la Capelle	 
32	Propriété de la Beauze	
33	Château de Beaulieu	

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

34	Eglise de Thoumeyragues	

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Annexe patrimoine

F. LIGUEUX

Numéro	Description	Illustration
35	Château de Paranchère	 
36	Château de Couronneau	 

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

37	Moulin des Blanchards	
38	Château de Cholet	
39	Eglise et cimetière de Ligueux	
40	Lavoir au lieu-dit "Saint-Martial"	

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

G. LISTRAC-DE-DUREZE

Numéro	Description	Illustration
41	Château au lieu-dit "Font-Bizol"	

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Annexe patrimoine

H. MARGUERON

Numéro	Description	Illustration
42	Château du Pierrail	
43	Propriété au lieu-dit "Les Bernards"	

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Annexe patrimoine

I. MASSUGAS

Numéro	Description	Illustration
44	Propriété au lieu-dit "Le Peyrat"	
45	Château au lieu-dit "Paillas"	
46	Propriété au lieu-dit "Vigouroux"	
47	Propriété au lieu-dit "le Laurent"	

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Annexe patrimoine

48	le Moulin de Laurent Blanchet	
49	Château au lieu-dit "Labatut"	

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

J. PELLEGRUE

Numéro	Description	Illustration
50	Maison de vigne	
51	Site de la Rouquette	
52	Lavoir	
53	Ancienne Bâtisse au lieu-dit Granjean	

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

54	Lavoir	
55	Eglise de Saint Laurent	 
56	Lavoir	
57	Ancien moulin	

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

58	Propriété ancienne et son parc arboré au lieu-dit "Boirac Ségur"	
59	Bâti et son parc rue Rival	
60	Ancien temple protestant	
61	Lavoir	

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

62	Lavoir	
63	Fontaine le long de la RD 671, intégrée à un chemin botanique municipal	
64	Abords et parvis de la maison de retraite	
65	Lavoir	
66	Ensemble bâti au lieu-dit "Aux Judes Ouest"	

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

67	Propriété au lieu-dit "les Ragottes"	
68	Maison de vigne	
69	Maison de vigne	
70	Château au lieu-dit "Laforet"	

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

71	Lavoir	
72	Propriété au lieu-dit "Luganac"	
73	Ancienne Eglise	
74	Séchoir à tabac	

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

75	Eglise de Génas	
76	Ancien moulin	
77	Eglise de Vignolle	

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

K. PINEUILH

Numéro	Description	Illustration
78	Propriété au lieu-dit "Richelieu"	
79	Château l'Enclos	
80	Château au lieu-dit "les Terciers"	
81	Propriété au lieu-dit "Cazenat"	

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

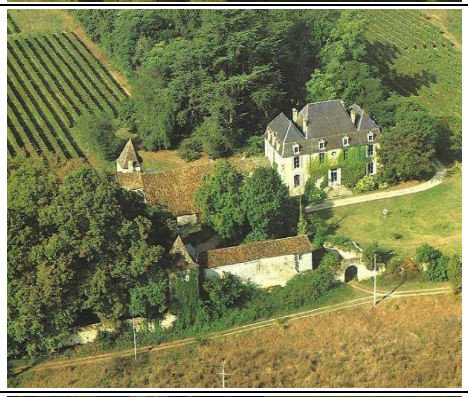
Annexe patrimoine

82	Propriété au lieu-dit "les Mourennes"	
83	Propriété au lieu-dit "la Patrerie"	
84	Bâti et son parc rue de l'Eglise	
85	Château Pécharneaud	

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

86	Propriété au lieu-dit "les Graverons"	
87	Propriété au lieu-dit "Vaque"	
88	Propriété au lieu-dit "Les Roussets"	
89	Propriété au lieu-dit "Loubéjac"	

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

91	Château de Rabouchet	
92	Moulin des Bournets	
93	Château la Lambertie	
94	Lavoir des Bournets	

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE
Annexe patrimoine

95	Propriété au lieu-dit "les Mangons"	

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Annexe patrimoine

L. RIOCAUD

Numéro	Description	Illustration
95	Moulin des Maillets	
96	Eglise du bourg de Riocaud	
97	Propriété et son parc dans le bourg de Riocaud	
98	Propriété au lieu-dit "la Boucherie"	

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Annexe patrimoine

99	Propriété au lieu-dit "les Humeaux"	
100	Château au lieu-dit "les Egrons"	
101	Ancienne Eglise au lieu-dit Sainte-Croix	

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

M.SAINT-ANDRE-ET-APPELLES

Numéro	Description	Illustration
102	Château au lieu-dit "Baby"	
103	Moulin de Saint-André	
104	Propriété au lieu-dit "les Caris"	
105	Lavoir au lieu-dit "Chifrailles"	

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

106	Château au lieu-dit "Le Male"	
107	Propriété au lieu-dit "les Maurins"	
108	Lavoir au lieu-dit "le Grand-Montet"	
109	Propriété au lieu-dit "Goulard"	

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

110	Lavoir au lieu-dit "Les Chapelains	
111	Moulin au lieu-dit "les Bérangers"	
112	Propriété et son parc au lieu-dit "les Bérangers"	
113	Lavoir au lieu-dit "les Bérangers"	

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Annexe patrimoine

N. SAINT-AVIT-DE-SOULEGE

Numéro	Description	Illustration
114	Bâtiment au lieu-dit "Roc"	
115	Monument en hommage au Le général Faidherbe au lieu-dit le Petit Nivelle	
116	Ancien séchoir à tabac au lieu-dit "Nivelle"	

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE
Annexe patrimoine

O. SAINT-AVIT-SAINT-NAZAIRE

Numéro	Description	Illustration
117	Propriété au lieu-dit "l'Ermitage"	
118	Mairie au lieu-dit "le Petit Champ"	
119	Propriété au lieu-dit "Les Cèdres"	
120	Séchoir à tabac au lieu-dit "La Rigaude"	

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

121	Séchoir à tabac au Sud du lieu-dit "La Rigaude"	
122	Propriété au lieu-dit "Les Freyssinets"	
123	Eglise dans le bourg de Saint Avit Saint Nazaire	
124	Calle au lieu-dit "Lartigue"	

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

125	Lavoir au lieu-dit "Lartigue"	
126	Propriété au lieu-dit "Lartigue"	
127	Moulin au lieu-dit "Les Grands Briands"	
128	Temple et son parc au lieu-dit "le Temple"	

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

129	Château au lieu-dit "Les Goulards"	
130	Propriété et son parc au lieu-dit "Les Barathons"	

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Annexe patrimoine

P. SAINTE-FOY-LA-GRANDE

Numéro	Description	Illustration
131	Halles au Nord du Boulevard Larégnère	

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Annexe patrimoine

Q. SAINT-PHILIPPE-DU-SEIGNAL

Numéro	Description	Illustration
132	Château au lieu-dit "Bourgognade"	
133	Propriété et son parc au lieu-dit "Biset"	
134	Moulin au lieu-dit "Loubéjac"	
135	Moulin au lieu-dit "Tertre"	

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE
Annexe patrimoine

136	Pigeonnier au lieu-dit "La Bourguette"	
137	Château au lieu-dit "La Bourguette"	

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Annexe patrimoine

R. SAINT-QUENTIN-DE-CAPLONG

Numéro	Description	Illustration
138	Bâtiment au lieu-dit "Litory"	
139	Château et son parc au lieu-dit "Langalerie"	
140	Propriété et son parc à la sortie du bourg de Saint-Quentin-de-Caplong	

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE
Annexe patrimoine

2. CONSTRUCTION AUTORISEE A CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11-2°

A. PORT-SAINTE-FOY-ET-PONCHAPT

Numéro	Localisation	Illustration
1	Lieu-dit "Crédit Nord" Parcelle AP98	

B. AURIOLLES

Numéro	Localisation	Illustration
2	Lieu-dit "Fournerot" Parcelle ZB82	

33			*Monrepos*	**ZA 58** Construction positionnée en milieu rural, tournant le dos à l'activité agricole périphérique. Cette construction est directement tournée vers la voie communale, doit pouvoir changer de destination en **habitation**.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

34			*Chevalier*	**ZA 44** Construction positionnée en milieu rural, tournant le dos à l'activité agricole périphérique. Cette construction est directement tournée vers la voie communale, doit pouvoir changer de destination en **habitation**.
35	Bâtiment non visible depuis l'espace public.		*Les Gourdins*	**ZG 67** Ancien bâti agricole mais dont une partie a minima a déjà eu une vocation d'habitation (Forte imbrication entre les vocations agricoles et d'habitat). Il s'agit d'acter le changement de destination effectif de cette construction en **habitation**

C. CAPLONG

Numéro	Localisation	Illustration
3	Lieu-dit "Les Genets" Parcelle A1196	

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Annexe patrimoine

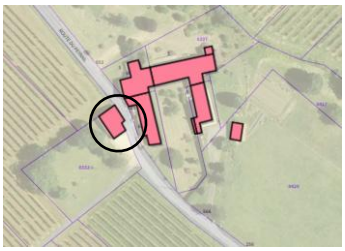
4	Lieu-dit "Les Beaudets" Parcelle A641	
5	Lieu-dit "Le Bigorre" Parcelle B681	
6	Lieu-dit "le Goulet" Parcelle B1279	
7	Lieu-dit "le Goulet" Parcelle B1455	

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

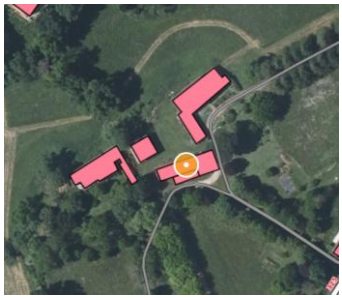
Annexe patrimoine

D. LES LEVES-ET-THOUMEYRAGUES

Numéro	Localisation	Illustration
8	Lieu-dit "Les Bouhets" Parcelle AE247	
9	Lieu-dit "Les Bouhets" Parcelle AE247	

31			*La Beauze*	**AO 244** Construction positionnée au sein d'un hameau à vocation anciennement agricole. Il s'agit d'un ancien hangar agricole de caractère patrimonial qui doit pouvoir changer de destination en **habitation**.
32			*Les Bramants*	**AC 333** Construction positionnée au sein d'un lieu-dit comportant plusieurs constructions anciennes, en bordure d'une voie communale. Il s'agit d'une ancienne grange de caractère patrimonial qui doit pouvoir changer de destination en **habitation**.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

48			*Gorins*	**AO 293** Construction positionnée au cœur d'un lieu-dit ancien, le bâtiment ayant une ancienne vocation agricole. Il s'agit d'un ancien bâti agricole à caractère patrimonial qui doit pouvoir changer de destination en **habitation**.

E. LIGUEUX

Numéro	Localisation	Illustration
10	Lieu-dit "les Crus" Parcelle B346	

F. LISTRAC-DE-DUREZE

Numéro	Localisation	Illustration
11	Lieu-dit "Cayfas" Parcelle ZA23	

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

12	Lieu-dit "Grand Monguillet" Parcelle ZC148	

G. MASSUGAS

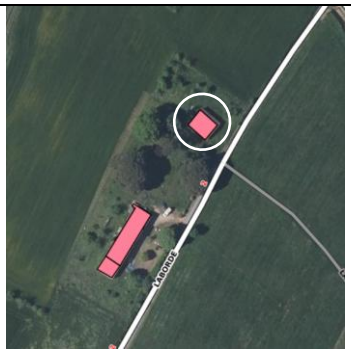
Numéro	Localisation	Illustration
13	Lieu-dit "Pré Barrat" Parcelle ZN40	

45			*Pireau*	**ZN 50** Ancienne grange dont il s'agit de faire un logement dans le cadre d'un projet d'oenotourisme. Il s'agit d'acter le changement de destination effectif de cette construction en **habitation**

H. PELLEGRUE

41			*La Ramonnette*	**ZV 147 b** Ancien bâtiment agricole. Il s'agit d'acter le changement de destination effectif de cette construction en **habitation**

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

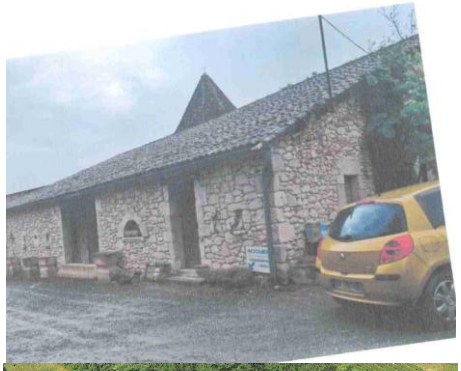
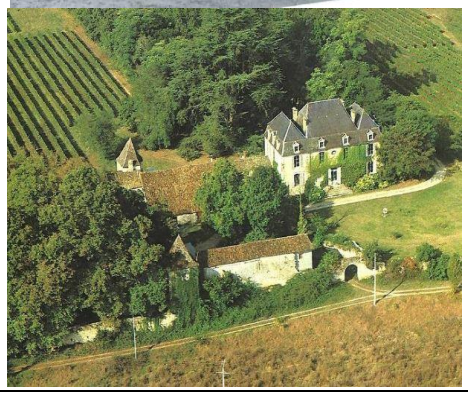
42			*A Pichaud*	**ZE 16** Dépendance d'une habitation déjà existante. Il s'agit d'acter le changement de destination effectif de cette construction en **habitation**
43			*Les Bodets*	**ZG 27** Ancien bâtiment agricole. Il s'agit d'acter le changement de destination effectif de cette construction en **habitation**
44	Bâtiment non visible depuis l'espace public.		*Lareyre Nord*	**ZL 35** Ancien bâtiment agricole. Il s'agit d'acter le changement de destination effectif de cette construction en **habitation**
51			*Laborde*	**ZW 75** Ancien hangar agricole de stockage. Il s'agit d'un ancien bâti agricole à caractère patrimonial qui doit pouvoir changer de destination en **habitation**.
54			*Boirac Ségur*	**YG 14** Annexes du Château présentant une très grande qualité architecturale Pouvant changer de destination pour la restauration, hôtel, hébergement touristiques et équipements recevant du public.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Annexe patrimoine

I. PINEUILH

Numéro	Localisation	Illustration
14	Lieu-dit "la Lambertie" Parcelle CA 12: anciennes construction agricole pouvant changer de destination vers de l'habitation	  

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

15	Lieu-dit "la Borie" Parcelle BY280	
16	Lieu-dit "les Mangons" Parcelle BZ277	

46			*Petit Fonsalade*	**BX 49** Ancien bâti agricole mais dont une partie a minima a déjà eu une vocation d'habitation (Forte imbrication entre les vocations agricoles et d'habitat). Il s'agit d'acter le changement de destination effectif de cette construction en **habitation**
55			*Petit Bois*	**BN 94** Ancien séchoir à tabac présentant encore une grande qualité patrimoniale dont le changement de destination peut être autorisé vers une vocation d'**habitation.** La préservation de certaines caractéristiques d'origine du bâti pourrait être mises en valeur pour rappeler l'histoire de la construction.

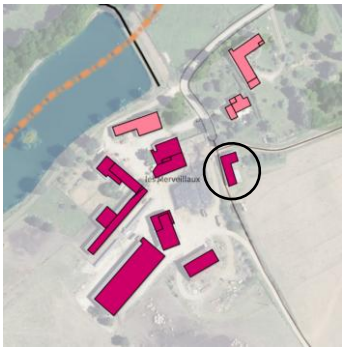
Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

56			*Le Boudou*	**CA 24** Ancienne grange à vocation agricole dont les murs sont en pierres. Changement de destination autorisé pour une destination d'**hébergement touristique.**
57			*La Lambertie*	**CA 44 & CA 12** Ancienne construction agricole présentant un intérêt patrimonial dont les murs sont en pierres. Changement de destination autorisé pour une destination d' **habitation**

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
Annexe patrimoine
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

J. RIOCAUD

Numéro	Localisation	Illustration
17	Lieu-dit "la Fosse" Parcelle AD68	

36			*Monrave Sud*	**AK 113** Construction située à l'arrière d'une habitation existante, tournant le dos à l'activité agricole périphérique, en bordure de voie communale. Cette construction est une ancienne grange. Elle doit pouvoir changer de destination en **habitation**
37			*Les Merveillaux*	**AB 99** Construction en pierre constituant une ancienne grange à côté de laquelle un bâti léger de stockage a été accolé. Située dans un hameau ancien doit pouvoir changer de destination en **habitation**

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

K. LA ROQUILLE

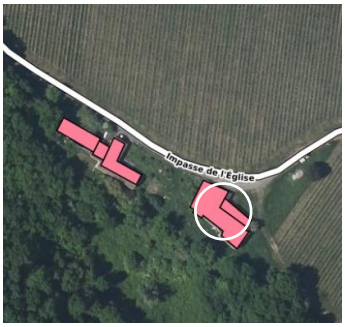
Numéro	Localisation	Illustration
18	Lieu-dit "les Jeanlins" Parcelle A1623	
19	Lieu-dit "les Jeanlins" Parcelle A1603	

L. SAINT-AVIT-DE-SOULEGE

Numéro	Localisation	Illustration
20	Lieu-dit "Chabrouty" Parcelle B297	
21	Lieu-dit "Nivelle" Parcelle A404	

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE
Annexe patrimoine

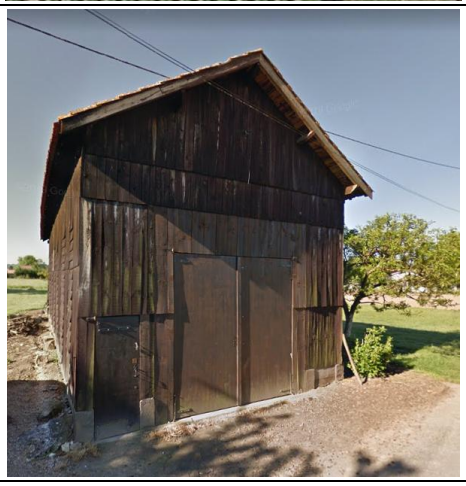
22	Lieu-dit "Nivelle" Parcelle A405	

47			*Pierroussel le*	**B 197** Ancienne maison de vignes. Il s'agit d'acter le changement de destination effectif de cette construction en **hébergement touristique**
49			*Impasse de l'Eglise*	**0B 558** Construction positionnée au cœur d'un lieu-dit ancien, le bâtiment ayant une ancienne vocation agricole. Il s'agit d'un ancien bâti agricole à caractère patrimonial qui doit pouvoir changer de destination en **habitation**.

M.SAINT-AVIT-SAINT-NAZAIRE

Numéro	Localisation	Illustration
23	Lieu-dit "le Petit Champ" Parcelle B6	

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
Annexe patrimoine
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

24	Lieu-dit "la Grande Font" Parcelle C562	
25	Lieu-dit "le Pont" Parcelle B461	

38			*Route de l'Hermitage*	**A 368** Ancienne construction, à l'origine à vocation agricole, mais qui a été transformée devenue depuis de très nombreuses années une résidence secondaire. Il s'agit d'acter le changement de destination effectif de cette construction en **habitation**
39				**D 958** Ancien bâtiment agricole. Il s'agit d'acter le changement de destination effectif de cette construction en **habitation**

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

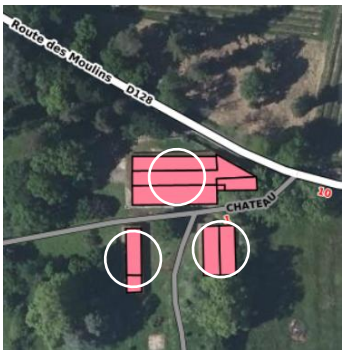
59			*Les Chaumettes*	**C 667** Ancien séchoir à tabac présentant un intérêt patrimonial. Changement de destination autorisé pour une destination d' **Habitation.**

N. SAINT-QUENTIN-DE-CAPLONG

Numéro	Localisation	Illustration
26	Lieu-dit "Bonnetie" Parcelle AE26	
27	Lieu-dit "Bonnetie" Parcelle AE366	
28	Lieu-dit "Barbot" Parcelle AB180	

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
Annexe patrimoine
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

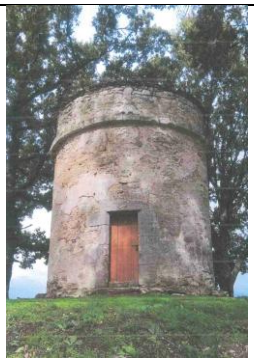
29	Lieu-dit "Marchand" Parcelle AB127	
30	Lieu-dit "la Tour Rouge" Parcelle AC115	

40			*Moulin de Taillade*	**AK 348** Construction positionnée en fond de parcelle. Dans le cadre d'une activité de gîte existant, il s'agit de permettre un changement de destination de cette construction annexe pour autoriser **l'hébergement touristique**.
50			*Château*	**AK 358 359 360** Construction constituant un corps de ferme et une annexe à un ancien ensemble à vocation agricole comprenant habitation de caractère et annexes. Il s'agit de trois anciens bâtis agricoles de caractère patrimonial qui doivent pouvoir changer de destination vers la destination **habitation**.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE
Annexe patrimoine

60			*Le Maine*	**AD 15** Il s'agit d'un chai dont la vocation agricole n'est plus pérenne. Le bon état général du bâtiment doit permettre de justifier une reconversion possible vers la destination **d'équipement recevant du public.**
61			*Le Maine*	**AD 15** Il s'agit d'une construction dont la vocation agricole n'est plus pérenne. Le bon état général de cette construction doit permettre de justifier une reconversion possible vers la destination **habitation**

O. SAINT-ANDRE-ET-APPELLES

52			*Roumage*	**AL 72** Ancien moulin. Il s'agit d'un ancien moulin à caractère patrimonial qui doit pouvoir changer de destination en **hébergement touristique**
58			*Les Maurins*	**AH 73** Il s'agit d'une construction dont la vocation agricole n'est plus pérenne. Le bon état général de cette construction doit permettre de justifier une reconversion possible vers la destination **habitation**

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

P. MARGUERON

53			*La Cassenade*	**AK 106** Construction positionnée en milieu rural, le bâtiment ayant une ancienne vocation agricole. Il s'agit d'un ancien bâti agricole à caractère patrimonial qui doit pouvoir changer de destination en **habitation ou d'hébergement touristique**.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Modification Simplifiée n°2 du

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pays FOYEN
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Révision du PLUi prescrite par Délibération du Conseil Communautaire du 26 octobre 2017
Projet de PLUi arrêté par Délibération du Conseil Communautaire du 11 Mars 2019
Dossier soumis à Enquête publique du 25 Juin 2019 au 02 Août 2019
PLUi approuvé par Délibération du Conseil Communautaire du 28 Novembre 2019
1ère Modification approuvée par Délibération du Conseil Communautaire du 27 Novembre 2023
1ère Modification Simplifiée approuvée par Délibération du Conseil Communautaire du 02 Juillet 2024
2ème Modification Simplifiée approuvée par Délibération du Conseil Communautaire du

1. NOTICE EXPLICATIVE

SARL METROPOLIS, atelier d'urbanisme
32 rue Jules Michelet
33 130 BEGLES

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Le présent dossier a été réalisé par :

SARL METROPOLIS, atelier d'urbanisme
32 rue Jules Michelet
33130 BEGLES

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

SOMMAIRE

SOMMAIRE 5

RAPPEL REGLEMENTAIRE 7

PREAMBULE 9

1. Procédure antérieure 9
2. Objet de la 2ème Modification Simplifiée 9
3. Choix de la procédure 9
4. Composition du dossier de Modification Simplifiée 10

DESCRIPTION DES MODIFICATIONS 11

CONSEQUENCES DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLUI 16

1. Conséquences sur le rapport de présentation 16
2. Conséquences sur le règlement écrit 16
3. Conséquences sur les plans de zonage 17
4. Conséquences sur les annexes du PLUi 18
5. Composition du dossier de 2ème modification simplifiée 18

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

RAPPEL REGLEMENTAIRE

Pour permettre l'évolution des documents d'urbanisme, plusieurs procédures sont possibles par le Code de l'Urbanisme. La procédure de Modification Simplifiée du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est l'objet du présent dossier.

Modification du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

ART L153-45

La modification peut être effectuée selon une procédure simplifiée :
1° Dans les cas autres que ceux mentionnés à l'article L. 153-41 ;
2° Dans les cas de majoration des droits à construire prévus à l'article L. 151-28 ;
3° Dans le cas où elle a uniquement pour objet la rectification d'une erreur matérielle ;
4° Dans les cas prévus au II de l'article L. 153-31.
Cette procédure peut être à l'initiative soit du président de l'établissement public de coopération intercommunale ou du maire d'une commune membre de cet établissement public si la modification ne concerne que le territoire de cette commune, soit du maire dans les autres cas.

ART L153-46

Le plan local d'urbanisme peut faire l'objet d'une modification simplifiée afin de supprimer le dépassement prévu au 3° de l'article L. 151-28 dans des secteurs limités, sous réserve d'une justification spéciale motivée par la protection du patrimoine bâti, des paysages ou des perspectives monumentales et urbaines.
La modulation des majorations des droits à construire prévue au 3° de l'article L. 151-28 ne peut être modifiée ou supprimée avant l'expiration d'un délai de deux ans à compter de l'adoption de la modification simplifiée du règlement qui l'a instaurée.

ART L153-47

Le projet de modification, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 sont mis à disposition du public pendant un mois, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations.

Ces observations sont enregistrées et conservées.

Les modalités de la mise à disposition sont précisées, selon le cas, par l'organe délibérant de l'établissement public compétent, dans un délai de trois mois à compter de la transmission à l'établissement public du projet de modification simplifiée lorsque celui-ci procède de l'initiative du maire d'une commune membre et ne porte que sur son territoire, ou par le conseil municipal et portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition.

Lorsque la modification simplifiée d'un plan local d'urbanisme intercommunal n'intéresse qu'une ou plusieurs communes, la mise à disposition du public peut n'être organisée que sur le territoire de ces communes.

À l'issue de la mise à disposition, le président de l'établissement public ou le maire en présente le bilan devant l'organe délibérant de l'établissement public ou le conseil municipal, qui en délibère et adopte le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.
Lorsque le projet de modification simplifiée procède d'une initiative du maire d'une commune membre et ne porte

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

que sur le territoire de celle-ci, le bilan de la mise à disposition est présenté par ce maire devant l'organe délibérant de l'établissement public, qui délibère sur le projet dans les trois mois suivant cette présentation.

ART L153-48

L'acte approuvant une modification simplifiée devient exécutoire à compter de sa publication et de sa transmission à l'autorité administrative compétente de l'Etat dans les conditions définies aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

PREAMBULE

1. PROCEDURE ANTERIEURE

Le PLUi de la Communauté de Communes du Pays Foyen a été approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 28 Novembre 2019.

La 1ère modification du PLUi a été approuvée par Délibération du Conseil Communautaire du 27 novembre 2023.

La 1ère modification simplifiée du PLUi a été approuvée par Délibération du Conseil Communautaire du 02 juillet 2024.

2. OBJET DE LA 2EME MODIFICATION SIMPLIFIEE

Au regard d'un marché de la construction peu dynamique, mais également en application des dispositions légales les plus récentes (loi Climat & Résilience par exemple), il apparaît que la capacité à procéder au changement de destination d'anciennes constructions peut constituer une alternative intéressante pour éviter de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers tout en accueillant de nouvelles populations.

A ce titre, tout en faisant que cela reste du potentiel très limitée à l'échelle du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pays Foyen, il est proposé que quelques constructions supplémentaires puissent bénéficier d'un changement de destination vers de l'habitat. Cela reste toutefois conditionné aux dispositions règlementaires des zones A et N, à savoir :

« Le changement de destination des constructions – identifiées au plan de zonage du PLUi – est autorisé sous réserve :

- *qu'il ne compromette pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site environnant, et notamment qu'il soit compatible et ne gêne pas les activités agricoles existantes au moment de la demande (périmètres de réciprocité lié aux installations classées, plan d'épandages éventuels…) ;*
- *de la possibilité de connexion aux différents réseaux par simple branchement ;*
- *de bénéficier d'une défense incendie ».*

La présente notice explicative présente donc les constructions qui doivent être ajoutées à la liste de celles qui peuvent changer de destination dans le PLUi actuel.

3. CHOIX DE LA PROCEDURE

Cette démarche est compatible avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) approuvé, et ne concerne que l'ajout de 6 constructions ayant le droit préalable à changer de destination, et sous réserve de l'avis conforme ultérieur de la CDPENAF.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

4. COMPOSITION DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIEE

La modification simplifiée proposée ci-après conduit à établir un dossier spécifique composé comme suit :

- Pièce n°1 : La présente notice explicative
- Pièce n°2 : Plans modifiés de zonage
- Pièce n°3 : Liste modifiée des changements de destination autorisés figurant en annexe du règlement écrit
- Pièce n°4 : Actualisation de la liste des changements de destination autorisés en annexe 1.4 du dossier de PLUi
- Pièce n°5 : Avis des Personnes Publiques Associées & Mise à disposition du dossier au public

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

DESCRIPTION DES MODIFICATIONS

Le projet de Modification Simplifiée n°2 du PLUi de la Communauté de Communes du Pays Foyen concerne essentiellement l'identification de 15 constructions au titre de l'article R.151-35 du Code de l'Urbanisme afin qu'elles puissent bénéficier d'une autorisation préalable à changer de destination.

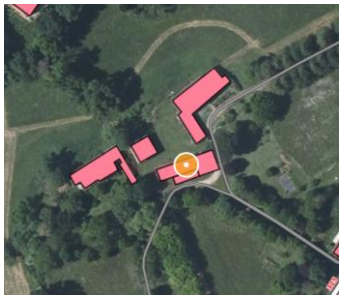
En effet, au regard de l'intérêt manifesté par quelques particuliers à changer la destination de certaines constructions anciennes pour une vocation d'habitation, la Communauté de Communes du Pays Foyen souhaite apporter une réponse favorable dans la mesure où elles restent limitées en nombre au regard des autorisations préalables déjà intégrées au PLUi. Également, dans la mesure aussi où elles répondent à un certain nombre de critères préalables :

- *De ne pas compromette l'activité agricole ou la qualité paysagère du site environnant, et notamment qu'il soit compatible et ne gêne pas les activités agricoles existantes au moment de la demande (périmètres de réciprocité lié aux installations classées, plan d'épandages éventuels…) ;*
- *de la possibilité de connexion aux différents réseaux par simple branchement ;*
- *de bénéficier d'une défense incendie.*

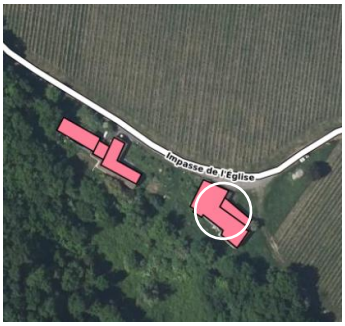
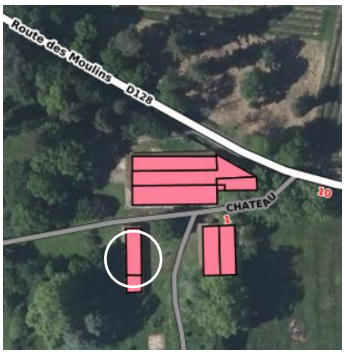
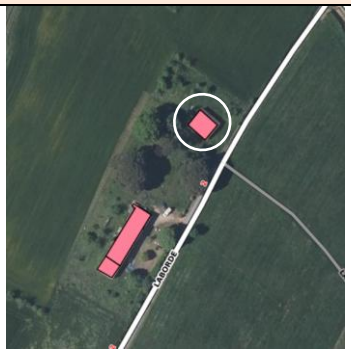
Sur la base de ces prérequis, il est donc proposé l'identification de nouvelles constructions pouvant changer de destination sur les communes suivantes. Ces constructions font donc l'objet d'une identification sur le plan de zonage au titre de l'article R 151-35 du Code de l'Urbanisme.

Cette possibilité préalable attribuée aux constructions identifiées devra être confirmée par le biais :

- **d'une demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire et/ou déclaration préalable)**
- **et la consultation de la CDPENAF ou de la CDNPS.**

NUMERO	PHOTO DU BATIMENT	Localisation	Lieu-dit	N°parcelle Observation et contexte
LES LEVES-ET-THOUMEYRAGUES				
48			*Gorins*	**AO 293** Construction positionnée au cœur d'un lieu-dit ancien, le bâtiment ayant une ancienne vocation agricole. Il s'agit d'un ancien bâti agricole à caractère patrimonial qui doit pouvoir changer de destination en **habitation**.

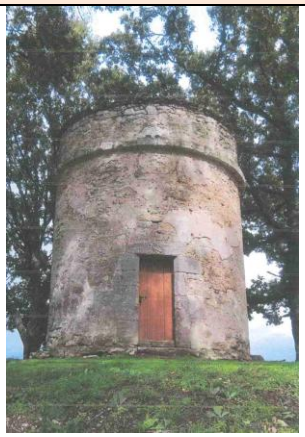
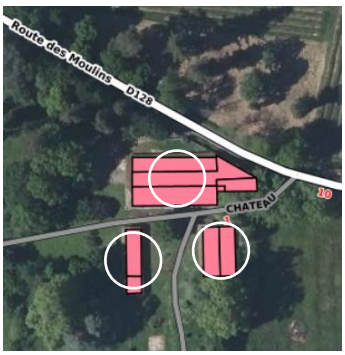
Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

SAINT-AVIT DE SOULEGE				
49			*Impasse de l'Eglise*	**0B 558** Construction positionnée au cœur d'un lieu-dit ancien, le bâtiment ayant une ancienne vocation agricole. Il s'agit d'un ancien bâti agricole à caractère patrimonial qui doit pouvoir changer de destination en **habitation**.
SAINT-QUENTIN DE CAPLONG				
50			*Château*	**AK 360** Construction constituant un corps de ferme et une annexe à un ancien ensemble à vocation agricole comprenant habitation de caractère et annexes. Il s'agit d'un ancien bâti agricole de caractère patrimonial qui doit pouvoir changer de destination en **habitation**.
PELLEGRUE				
51			*Laborde*	**ZW 75** Ancien hangar agricole de stockage. Il s'agit d'un ancien bâti agricole à caractère patrimonial qui doit pouvoir changer de destination en **habitation**.
54			*Boirac Ségur*	**YG 14** Annexes du Château présentant une très grande qualité architecturale Pouvant changer de destination pour la restauration, hôtel,

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

				hébergement touristiques et équipements recevant du public.
PINEUILH				
55			*Petit Bois*	**BN 94** Ancien séchoir à tabac présentant encore une grande qualité patrimoniale dont le changement de destination peut être autorisé vers une vocation d'**habitation.** La préservation de certaines caractéristiques d'origine du bâti pourrait être mises en valeur pour rappeler l'histoire de la construction.
56			*Le Boudou*	**CA 24** Ancienne grange à vocation agricole dont les murs sont en pierres. Changement de destination autorisé pour une destination d'**hébergement touristique.**
57			*La Lambertie*	**CA 44 & CA 12** Ancienne construction agricole présentant un intérêt patrimonial dont les murs sont en pierres. Changement de destination autorisé pour une destination d' **habitation**

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

SAINT-ANDRE-ET-APPELLES				
52			*Roumage*	**AL 72** Ancien moulin. Il s'agit d'un ancien moulin à caractère patrimonial qui doit pouvoir changer de destination en **hébergement touristique**
58			*Les Maurins*	**AH 73** Il s'agit d'une construction dont la vocation agricole n'est plus pérenne. Le bon état général de cette construction doit permettre de justifier une reconversion possible vers la destination **habitation**
SAINT-AVIT-SAINT-NAZAIRE				
59			*Les Chaumettes*	**C 667** Ancien séchoir à tabac présentant un intérêt patrimonial. Changement de destination autorisé pour une destination d' **Habitation.**
SAINT-QUENTIN DE CAPLONG				
50			*Château*	**AK 358 359 360** Construction constituant un corps de ferme et une annexe à un ancien ensemble à vocation agricole comprenant habitation de caractère et annexes. Il s'agit d'anciens bâtis agricoles de caractère

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

				patrimonial qui doivent pouvoir changer de destination vers la destination **habitation**.
60			*Le Maine*	**AD 15** Il s'agit d'un chai dont la vocation agricole n'est plus pérenne. Le bon état général du bâtiment doit permettre de justifier une reconversion possible vers la destination **d'équipement recevant du public.**
61			*Le Maine*	**AD 15** Il s'agit d'une construction dont la vocation agricole n'est plus pérenne. Le bon état général de cette construction doit permettre de justifier une reconversion possible vers la destination **habitation**
MARGUERON				
53			*La Cassenade*	**AK 106** Construction positionnée en milieu rural, le bâtiment ayant une ancienne vocation agricole. Il s'agit d'un ancien bâti agricole à caractère patrimonial qui doit pouvoir changer de destination en **habitation ou d'hébergement touristique**.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

CONSEQUENCES DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLUI

1. CONSEQUENCES SUR LE RAPPORT DE PRESENTATION

La présente notice explicative constitue le complément apporté au rapport de présentation.

2. CONSEQUENCES SUR LE REGLEMENT ECRIT

Les modifications apportées nécessitent de mettre à jour le tableau des constructions autorisées à changer de destination qui figure en annexe du règlement écrit ainsi :

Numéro	Commune	Localisation	Numéro de parcelle
1	Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt	Lieu-dit "Crédit Nord"	AP98
2	Auriolles	Lieu-dit "Fournerot"	ZB82
3	Caplong	Lieu-dit "Les Genets"	A1196
4	Caplong	Lieu-dit "Les Beaudets"	A641
5	Caplong	Lieu-dit "Le Bigorre"	B681
6	Caplong	Lieu-dit "le Goulet"	B1279
7	Caplong	Lieu-dit "le Goulet"	B1455
8	Les Lèves-et-Thoumeyragues	Lieu-dit "Les Bouhets"	AE247
9	Les Lèves-et-Thoumeyragues	Lieu-dit "Les Bouhets"	AE247
10	Ligueux	Lieu-dit "les Crus"	B346
11	Listrac-de-Durèze	Lieu-dit "Cayfas"	ZA23
12	Listrac-de-Durèze	Lieu-dit "Grand Monguillet"	ZC148
13	Massugas	Lieu-dit "Pré Barrat"	ZN40
14	Pineuilh	Lieu-dit "la Lambertie"	CA44
15	Pineuilh	Lieu-dit "la Borie"	BY280
16	Pineuilh	Lieu-dit "les Mangons"	BZ277
17	Riocaud	Lieu-dit "la Fosse"	AD68
18	La Roquille	Lieu-dit "les Jeanlins"	A1623
19	La Roquille	Lieu-dit "les Jeanlins"	A1603
20	Saint-Avit-de-Soulège	Lieu-dit "Chabrouty"	B297
21	Saint-Avit-de-Soulège	Lieu-dit "Nivelle"	A404
22	Saint-Avit-de-Soulège	Lieu-dit "Nivelle"	A405
23	Saint-Avit-Saint-Nazaire	Lieu-dit "le Petit Champ"	B6
24	Saint-Avit-Saint-Nazaire	Lieu-dit "la Grande Font"	C562
25	Saint-Avit-Saint-Nazaire	Lieu-dit "le Pont"	B461
26	Saint-Quentin-de-Caplong	Lieu-dit "Bonnetie"	AE26
27	Saint-Quentin-de-Caplong	Lieu-dit "Bonnetie"	AE366

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

28	Saint-Quentin-de-Caplong	Lieu-dit "Barbot"	AB180
29	Saint-Quentin-de-Caplong	Lieu-dit "Marchand"	AB127
30	Saint-Quentin-de-Caplong	Lieu-dit "la Tour Rouge"	AC115
31	Les Lèves et Thoumeyragues	Lieu-dit "La Beauze"	AO244
32	Les Lèves et Thoumeyragues	Lieu-dit "Les Bramants"	AC333
33	Auriolles	Lieu-dit "Monrepos"	ZA58
34	Auriolles	Lieu-dit "Chevalier"	ZA44
35	Auriolles	Lieu-dit "Les Gourdins"	ZG67
36	Riocaud	Lieu-dit "Monrave Sud"	AK113
37	Riocaud	Lieu-dit "Les Merveillaux"	AB99
38	Saint-Avit Saint-Nazaire	Lieu-dit "Route de l'Hermitage"	A368
39	Saint-Avit Saint-Nazaire	Lieu-dit "Route des Petits Briands"	D958
40	Saint-Quentin de Caplong	Lieu-dit "Moulin de Taillade"	AK348
41	Pellegrue	Lieu-dit "La Ramonette"	ZV147b
42	Pellegrue	Lieu-dit "A Pichaud"	ZE16
43	Pellegrue	Lieu-dit "Les Bodets"	ZG27
44	Pellegrue	Lieu-dit "Lareyre Nord »	ZL35
45	Massugas	Lieu-dit "Pireau"	ZN50
46	Pineuilh	Lieu-dit "Petit Fonsalade"	BX49
47	Saint-Avit de Soulège	Lieu-dit "Pierrousselle"	B197
48	Les Lèves et Thoumeyragues	Lieu-dit « Gorins »	AO293
49	Saint-Avit-de-Soulège	Lieu-dit « Impasse de l'Eglise »	0B558
50	Saint-Quentin-de-Caplong	Lieu-dit « Château »	AK360
51	Pellegrue	Lieu-dit « Laborde »	ZW75
52	Saint-André-et-Appelles	Lieu-dit « Roumage »	AL72
53	Margueron	Lieu-dit « La Cassenade »	AK 106
54	Pellegrue	Lieu-dit « Boirac-Ségur »	YG14
55	Pineuilh	Lieu-dit « Petit Bois »	BN94
56	Pineuilh	Lieu-dit « Le Boudou »	CA24
57	Pineuilh	Lieu-dit « La Lambertie »	CA44 et CA12
58	Saint-André-et-Appelles	Lieu-dit « Les Maurins »	AH73
59	Saint-Avit Saint-Nazaire	Lieu-dit « Les Chaumettes »	C677
60	Saint-Quentin de Caplong	Lieu-dit « Le Maine »	AD15
61	Saint-Quentin de Caplong	Lieu-dit « Le Maine »	AD15

3. CONSEQUENCES SUR LES PLANS DE ZONAGE

Aucune modification de surface de zone n'est induite par la présente procédure de Modification Simplifiée.

Toutefois, les plans de zonage des communes propres aux communes de Les Lèves et-Thoumeyragues, Margueron, Pellegrue, Pineuilh, Saint-André-et-Appelles, Saint-Avit de Soulège, Saint-Avit Saint-Nazaire, et Saint-Quentin de Caplong sont modifiés afin d'y ajouter l'identification graphique au titre

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

de l'article R.151-35 donnant une autorisation préalable au changement de destination. Ces plans figurent dans le dossier 2.0 de la présente procédure de modification simplifiée n°2 du PLUi.

4. CONSEQUENCES SUR LES ANNEXES DU PLUI

Afin que l'ensemble des documents soient cohérents et actualisés au regard de cet ajout de 15 changements de destination supplémentaires, le deuxième chapitre de l'annexe 1.4 « Annexe patrimoine et changement de destination » du dossier de PLUi se trouve également modifié.

Ainsi, la liste des bâtiments autorisés à changer de destination dans l'annexe 1.4 est modifiée, en s'appuyant sur les compléments apportés au tableau figurant en annexe du règlement écrit présenté ci-dessus.

5. COMPOSITION DU DOSSIER DE 2EME MODIFICATION SIMPLIFIEE

- Pièce n°1 : La présente notice explicative
- Pièce n°2 : Plans modifiés de zonage
- Pièce n°3 : Liste modifiée des changements de destination autorisés figurant en annexe du règlement écrit
- Pièce n°4 : Actualisation de la liste des changements de destination autorisés en annexe 1.4 du dossier de PLUi
- Pièce n°5 : Avis des Personnes Publiques Associées & Mise à disposition du dossier au public

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Modification Simplifiée n°2 du

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pays FOYEN
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Révision du PLUi prescrite par Délibération du Conseil Communautaire du 26 octobre 2017
Projet de PLUi arrêté par Délibération du Conseil Communautaire du 11 Mars 2019
Dossier soumis à Enquête publique du 25 Juin 2019 au 02 Août 2019
PLUi approuvé par Délibération du Conseil Communautaire du 28 Novembre 2019
1ère Modification approuvée par Délibération du Conseil Communautaire du 27 Novembre 2023
1ère Modification Simplifiée approuvée par Délibération du Conseil Communautaire du 02 Juillet 2024
2ème Modification Simplifiée approuvée par Délibération du Conseil Communautaire du

4. ANNEXE 1.4 MODIFIEE DU PLUI

SARL METROPOLIS, atelier d'urbanisme
32 rue Jules Michelet
33 130 BEGLES

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE

Modification Simplifiée n°2 du

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pays FOYEN
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Révision du PLUi prescrite par Délibération du Conseil Communautaire du 26 octobre 2017
Projet de PLUi arrêté par Délibération du Conseil Communautaire du 11 Mars 2019
Dossier soumis à Enquête publique du 25 Juin 2019 au 02 Août 2019
PLUi approuvé par Délibération du Conseil Communautaire du 28 Novembre 2019
1ère Modification approuvée par Délibération du Conseil Communautaire du 27 Novembre 2023
1ère Modification Simplifiée approuvée par Délibération du Conseil Communautaire du 02 Juillet 2024
2ème Modification Simplifiée approuvée par Délibération du Conseil Communautaire du

3. ANNEXE MODIFIEE DU REGLEMENT ECRIT

SARL METROPOLIS, atelier d'urbanisme
32 rue Jules Michelet
33 130 BEGLES

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260915-2026__159-DE